

**2016-2021**

**Procès-verbal n° 29 de la séance ordinaire du Conseil général  
du lundi 29 juin 2020, Salle des fêtes de Saint-Léonard, Fribourg**

**Présidence:** Mme Adeline Jungo

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.02 heures

Présence de 70/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (9): Mmes et MM. Anne Casabene Thévoz, Rana Eltschinger-Bassil, Véronique Grady, Eva Heimgärtner, Emmanuel Kilchenmann, Martin Kuhn, Geneviève Liaudat, Matthieu Loup et Nicolas Stevan.

Absent (1): M. David Papaux.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dominique Vidmer et Thierry Vidmer.

**La Présidente.** M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 28<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 10 juin 2020, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous d'autres remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 28a et b de la séance du Conseil général des 25 et 26 mai 2020;
3. Comptes 2019 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Rapport;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic, Vice-Président de la CPPVF
4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec le covid-19 et avec impacts sur les finances communales - Rapport;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
5. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente pour l'assainissement des faux-plafonds à l'école du Jura B et C - Rapport;  
Rapport de la Commission financière  
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 79 de M. Simon Murith (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle";
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 112 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 114 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Jean-Noël Gex et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) lui demandant d'étudier les possibilités de sponsoring et de parrainage par des privés de projets de développement durable ou d'utilité publique en ville de Fribourg;
10. Décision quant à la transmission:
  - des propositions
    - n° 20 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Blaise Fasel (PDC/PVL) demandant au Bureau du Conseil général d'intégrer les arguments juridiques du Conseil communal relatifs à la recevabilité des objets qui sont soumis au Conseil général dans le document communiquant le préavis du Bureau quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats;
    - n° 21 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Marc Vonlanthen (PS) demandant une révision générale du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance;

- des postulats

- n°140 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal la mise en place d'évaluations des politiques publiques pour la Ville de Fribourg;
- n°141 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un article nouveau en faveur de la préservation des surfaces naturelles privées dans le règlement communal d'urbanisme;
- n° 142 de Mmes et M. Christoph Allenspach, Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le potentiel des surfaces bitumées de la ville qui pourraient accueillir de la végétation;
- n°143 de MM. Christoph Allenspach, Florian Müller, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'extension des espaces publics et naturels en réduisant les places de stationnement publiques;
- n°144 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des toilettes publiques aux Grandes-Rames (n° de parcelle: 17135);
- n°145 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une aide financière pour les étudiants inscrits en ville de Fribourg rencontrant des difficultés financières liées à la pandémie de covid-19;
- n°146 de MM. Lionel Walter et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles;
- n°147 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF en zone "ville de Fribourg" (zone 10) aux seniors;
- n°148 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg;
- n°149 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de verser 1'000 francs à chaque commerce de la ville de Fribourg, restaurants, cafés et food trucks compris;
- n°150 de MM. Marc Vonlanthen, Simon Zurich et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la pérennisation de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité, à la suite de la pandémie de covid-19;
- n°151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg;
- n°152 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école;

11. Réponses aux questions:

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes;

- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg;
- n°165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'exonération de la taxe d'empiètement dans le périmètre de la zone touristique;
- n°167 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux ralentisseurs de vitesse au chemin Monséjour;
- n°168 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise à disposition du personnel communal de vignettes de stationnement;
- n°172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg);
- n°173 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la gestion du futur parking de la P2 de Saint-Léonard;
- n°174 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au remboursement de la taxe compensatoire pour les places de stationnement et les places de jeux à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 février 2020;

12. Divers.

---

## 1. Communications de la Présidente

### La Présidente.

- A. Je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP, à savoir, garder une distance sociale d'au moins 1.50m, se laver régulièrement et soigneusement les mains avec du savon, renoncer aux poignées de mains, aux accolades et aux embrassades, tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude. Les personnes ressentant ou présentant des symptômes (douleurs musculaires, fièvre, sensation de fièvre, insuffisance respiratoire, maux de gorge, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, toux sèche) sont invitées à rentrer chez elles.

Les entrées et les sorties dans la salle se font par des chemins séparés, merci de respecter le sens de marche indiqué par les flèches jaunes au sol.

En entrant dans la salle ou après avoir touché des objets, veuillez vous désinfecter les mains à l'aide du dispositif de désinfection installé à l'entrée.

Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle, aux toilettes ou à l'extérieur de cette salle. Aussi nous vous invitons à ne pas être plus de deux personnes en même temps aux toilettes.

Les vestiaires de cette salle ne sont pas utilisables pour éviter les mélanges de vêtements.

- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- C. Nous ferons une pause aux environs de 21.00 heures.
- D. A la suite de la démission de M. Philippe Vorlet, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020, M. Alexis Barrière a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine le 17 juin 2020. Il aura le plaisir de se présenter à ses pairs lors de la séance de notre conseil du 14 septembre 2020.
- E. Vu l'ordre du jour relativement restreint, le Bureau a décidé lors de sa séance du 3 juin 2020 de débiter ce soir à 19.00 heures. Je compte sur votre discipline afin de pouvoir traiter l'entier de l'ordre du jour en un seul soir.
- F. Notre traditionnelle sortie du Conseil général devrait avoir lieu, si les mesures sanitaires le permettent, le samedi 29 août 2020. Merci de réserver la date.

---

## 2. **Approbation des procès-verbaux n° 28a et b des séances du Conseil général des 25 et 26 mai 2020**

**La Présidente.** Un membre du Conseil général souhaite-t-il formuler des propositions de rectification de ce procès-verbal?

**Rugo Claudio (PA).** Mme la Présidente, j'ai envoyé un courriel cet après-midi qui traite en particulier de la ponctuation de la page 93 du procès-verbal n° 28b.

Je ne vais pas énumérer ici toutes ces propositions de rectification.

Je voulais juste revenir sur la proposition de correction suivante:

Il est écrit: "... il ne faut pas confondre le nom avec le patronyme de notre aimé Syndic, c'est la ligne stayers". La ligne stayers n'existe pas. Il s'agit plutôt de la ligne tayers. Justement, je profite de ce petit "s" en trop pour préciser que la ligne tayers, c'est quand on fait des courses-poursuites de vélos. C'est le dernier vélo qui monte au-dessus de la ligne et qui dépasse les autres. C'était une petite allusion à la poursuite de la Police cantonale que j'avais oublié de mentionner la dernière fois.

**La Présidente.** Vos remarques nous ayant déjà été transmises et étant donné qu'elles ne concernent que de la ponctuation, comme vous dites, ou la forme de ce procès-verbal, ces procès-verbaux sont adoptés avec les rectifications demandées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

### **3. Comptes 2019 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg – Rapport**

**La Présidente.** Je vous rappelle que nous allons simplement prendre acte de ces comptes.

#### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** Cette année marque la dernière année de comptes sous le régime de la primauté des prestations. Ce sont également les premiers comptes avec les nouvelles bases techniques, à savoir un taux d'intérêt technique de 2.75% et les tables de mortalité dites LPP 2015. Ces changements avaient été provisionnés; ils n'occasionnent donc pas de modifications importantes dans les capitaux de prévoyance.

Comme l'année passée, vous trouverez sur les quatre premières pages de ces comptes, un résumé des principaux paramètres financiers.

On y voit que 2019 a été une excellente année, contrairement à 2018 - et on ne parle pas encore de 2020 qui nous réservera certainement encore des surprises! Les revenus des placements ont été particulièrement bons cette année, ce qui se traduit par une hausse du degré de couverture, qui est de 76.4% au 31 décembre 2019, alors qu'il était de 73.4% un an auparavant.

La performance de la Caisse, toutes classes d'actifs confondues, est relativement bonne. Contrairement à l'année passée, où les marchés boursiers avaient fait grise mine et permis à notre Caisse d'avoir un rendement supérieur aux indices UBS et Crédit Suisse, notre rendement cette année est de 7.54%, légèrement inférieur à la référence de 8.39%.

Cela s'explique par la part assez importante de nos placements constitués par les prêts aux employeurs, avec rendement fixe à 4.25%. Ces prêts ont tendance à remonter notre performance lors des années de bourse maussade; ils la plombent quelque peu en revanche les bonnes années. C'est le prix à payer d'une certaine sécurité, dont le rendement assuré est malgré tout élevé.

Contrairement à 2018, le résultat a permis d'accroître la réserve de fluctuation de valeur d'un montant de 7.2 millions de francs (en 2018, nous avons dû y prélever 6.6 millions de francs pour assurer le chemin de capitalisation prévu); celle-ci se chiffre désormais à 14.5 millions de francs.

Lors de l'examen de ces comptes, plusieurs remarques ont été émises quant aux frais administratifs à charge de la Caisse. Ils sont jugés élevés en comparaison avec ceux d'autres caisses, en particulier s'agissant des frais des différents rapports trimestriels établis par le dépositaire global, l'UBS (global custodian). Si la Commission financière souligne la pertinence et l'importance d'un tel mandat de global custody, confié à l'UBS depuis 2008, elle incite le comité à le challenger à nouveau de manière à permettre d'éventuelles économies, voire certaines innovations.

S'agissant du taux d'occupation des immeubles dont est propriétaire la Caisse, la Commission se réjouit de constater que, comme les années passées, ceux-ci restent de l'ordre de 99 à 100%. La Caisse est manifestement un bailleur agréable, ce qui est réjouissant.

Enfin, l'année passée, l'organe de révision BDO relevait dans son rapport que la Caisse ne disposait pas d'un système de contrôle interne (SCI) approprié à la taille et à la complexité de l'institution.

Nous notons que ce système n'a pas encore pu être mis en place, contrairement à ce qui avait été prévu pour l'automne passé. Le projet en est à ses débuts seulement. Nous sommes confiants que le comité considérera désormais cette tâche comme prioritaire, tous les grands changements que la Caisse devait mettre en place ayant désormais été finalisés.

Par conséquent, la Commission financière prend acte des comptes de la CPPVF et remercie tant son comité que son administrateur pour le grand et bon travail effectué.

**Steiert Thierry, Syndic et Vice-Président de la CPPVF.** La lecture intégrale du petit texte que j'ai préparé serait une entrave aux principes de la discipline auxquels vous nous avez appelés tout à l'heure, puisque ce texte reprend pratiquement intégralement ce que Mme L.-M. Graden vient de dire. Aussi, je vais renoncer à mon texte et tout simplement vous rappeler que vous trouvez les chiffres clés sur les pages 4 à 7 du rapport, avec une toute petite précision. Une relecture attentive de ce rapport m'a encore fait découvrir quelques coquilles, pas très importantes. En page 5, sous "Généralité", à la dernière ligne, vous trouvez un montant de 7.2 millions de francs. En fait, il s'agit bien sûr de 7.5 millions de francs. Je suis sûr que certains d'entre vous, qui en font une lecture attentive, l'ont déjà remarqué. A la page 6, vous aurez certainement remarqué que les chiffres qui figurent en gras, au-dessus des tableaux, donc 1.93 et 81.80, sont les chiffres de l'année dernière. Au lieu de 1.93, il faut lire 1.90 et au lieu de 81.80, il faut lire 82.2. Ce sont les chiffres qui figurent sur la page 7 tout en haut, dans le paragraphe "Evolution des engagements" qui sont les bons.

#### Discussion générale

##### Rapport du groupe libéral-radical

**Krienbühl David (PLR).** Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt les comptes 2019 de la CPPVF ainsi que le rapport y relatif.

Nous remercions M. le Syndic ainsi que les membres du comité de la Caisse et l'administrateur M. A. Dousse pour la préparation de ces comptes et du rapport du Conseil communal.

Comme vous le savez tous, la commune a fait un très gros effort en février 2019 avec son nouveau plan de prévoyance, tout comme les employés communaux d'ailleurs, pour mettre en place les bases d'une saine gestion de sa Caisse de pension pour le plus long terme, bien que d'autres modèles eussent été possibles et qui ont d'ailleurs été proposés ici même en juillet 2018. Je ne reviendrai pas ici sur le passage en force de la majorité rose-verte qui a une fois de plus chargé le bateau en février 2019, sans passer par les institutions usuelles en place, et ainsi avoir une discussion franche et ouverte sur leur proposition.

Nous relevons dans les comptes 2019 que la performance du portefeuille est meilleure que celle de 2018 et s'élève à 7.54% suite à une année 2019 excellente sur les marchés financiers. Le résultat moyen des caisses de pension se situe, quant à lui, à 11.30% pour l'année sous revue. Compte tenu du très large prêt aux employeurs de plus de 52 millions de francs, il s'agit ici presque d'un exploit. Nous notons aussi avec satisfaction la hausse du taux de couverture qui se situait à fin 2019 à 76.4%. Par contre, et en cette année 2020 inédite avec le changement de plan de prévoyance de la CPPVF et la crise liée au coronavirus, il faudra à tout prix veiller au grain et éviter de nous rapprocher trop méchamment des 70% de couverture, seuil à partir duquel la Caisse devrait être assainie immédiatement et où les contribuables pourraient passer une fois de plus à la caisse.

Même si le taux technique de 2.75% a été avalisé par un expert LPP, notamment en raison de ce fameux prêt à 4.25% jusqu'en 2052, soit de 2.3 millions de francs pour 2019 payés par les contribuables de la commune avec un taux complètement hors marché très cher pour les comptes communaux, et qui porte sur près de 30% des actifs de la Caisse, il faudra absolument tendre le plus rapidement possible vers les 2.5% préconisés par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, d'autant plus que la CPPVF rembourse ce prêt année après année. Je me permets ici de rappeler que ce fameux prêt dépasse la limite usuelle de 10%, et ce même s'il s'agit d'une caisse publique et qu'elle bénéficie de la garantie de la Ville de Fribourg, conformément à l'article 54 alinéa 2 OPP2. Cette façon de faire péjore ainsi évidemment les bonnes pratiques habituelles en termes de diversification d'un portefeuille.

Désormais, et comme le changement de plan de prévoyance a pu être mis sous toit ainsi que tout le travail y relatif accompagnant cette mue, le groupe libéral-radical suggère au comité de la CPPVF, tout comme la Présidente de la Commission financière, d'effectuer une analyse détaillée de tous les coûts respectivement du dépositaire global et de ses mandats de gestion pour vérifier l'opportunité d'économie de charges dans l'intérêt de ses assurés et de la Caisse. Par exemple, les frais administratifs sont deux fois plus élevés que la moyenne des caisses de pension de droit public.

Enfin, le groupe libéral-radical se réjouit du changement de système qui prévaut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit la primauté des cotisations. La CPPVF a ainsi fait le pas nécessaire pour garantir plus sereinement son avenir et celles des rentes futures. Il en allait tout simplement de notre responsabilité sociale d'employeur envers les employés communaux. J'espère aussi que nous aurons prochainement un retour quant à la proposition n° 13 transmise le 1<sup>er</sup> octobre 2019 qui demande la suppression des rentes à vie du Conseil communal, mais surtout aussi une modification du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal et de ses articles relatifs au traitement et à la prévoyance professionnelle des Conseillers communaux de la Ville de Fribourg, afin que les membres du Conseil communal soient désormais et à l'avenir assujettis au régime ordinaire de la CPPVF.

Pour terminer, le groupe libéral-radical souhaite être informé régulièrement quant au nouveau plan de prévoyance qui prévaut depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et pouvoir ainsi vérifier toutes les hypothèses émises par le comité paritaire de la Caisse, car les impacts financiers pour la commune sont lourds. Ceux-ci doivent être vérifiables en tout temps afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir et atteindre l'objectif de capitalisation de la CPPVF à l'horizon 2052, sans devoir faire appel lors de chaque décennie aux contribuables et aussi pour pouvoir rassurer nos partenaires dans le processus de fusion du Grand Fribourg.

Avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe libéral-radical prend acte des comptes 2019 de la CPPVF.

#### Rapport du groupe socialiste

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Le groupe socialiste a examiné avec beaucoup d'attention le rapport du 5 mai du Conseil communal sur les comptes de la CPPVF et remercie le Conseil communal, ainsi que M. A. Dousse, administrateur de la CPPVF, pour ce rapport.



Pour commencer, notre groupe tient à saluer la qualité du document reçu, ses différents graphiques ainsi que les chiffres clés nous ont permis une lecture facilitée.

Nous saluons la très bonne performance de la Caisse en 2019, le degré de couverture OPP2 passe à 76.4%, en augmentation de 3 points par rapport à 2018. La fortune nette de la prévoyance est de 196.1 millions de francs. Le groupe socialiste se félicite du fait que la moitié des placements sont dans l'immobilier et le prêt à l'employeur. Toutefois, notre groupe regrette le manque de transparence sur le placement des actions et autres obligations. Nous comptons sur le comité de la Caisse ainsi que son administrateur pour user de toute leurs influences afin que ces placements soient équitables, solidaires et écoresponsables.

Le résultat d'une caisse de pension ne se lit pas sur une seule année mais bien sur cinq, voire dix ans. Pour les comptes de 2020, il y aura de grands changements. En effet, le nouveau règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous sommes passés de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, et le coronavirus s'est invité dans tous les secteurs économiques et sociaux. Notre groupe restera très vigilant aux droits de tous les assurés de la CPPVF.

Avec ces quelques observations, le groupe socialiste prend acte des comptes 2019 de la CPPVF.

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Sacerdoti Alexandre** (PDC/PVL). Les comptes présentés qui sont soumis au Conseil général pour prendre acte sont les premiers comptes de la Caisse arrêtés avec les nouvelles bases techniques et la primauté de prestations effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le groupe PDC/PVL relève que les performances des placements sont très bonnes en dépit de la rentabilité des immeubles qui chute fortement par rapport à 2018.

De façon globale:

- la fortune de prévoyance a augmenté de 11.3 millions de francs;
- le degré de couverture de 76.4%, bien qu'en hausse de 3 points, reste toujours inférieur à des objectifs rêvés des 90% minimum;
- le nombre d'employés actifs est de 710 par rapport à 698 en 2018;
- les retraités passent de 361 à 373;
- le taux technique reste toujours élevé en raison du prêt aux employeurs bien qu'accepté par l'autorité de surveillance;
- les frais de gestion restent élevés en raison de la masse critique liée à la faible taille de la Caisse et donc des montants d'argent placés;
- les frais informatiques ont fortement progressé en raison de l'augmentation des traitements relatifs à l'opération de refonte de la Caisse, notamment le changement de primauté.

C'est avec ces remarques que le groupe PDC/PVL prend acte des comptes 2019 de la CPPVF.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Marchioni Pierre** (UDC). Enfin, nous prenons acte pour la dernière fois des résultats de la CPPVF sous le régime de la primauté des prestations. Avant notre brève analyse de ces comptes, nous nous permettons le rappel suivant. Depuis 2006 et pendant de trop longues années, le groupe UDC a été le seul à insister sur une gestion efficace et conforme aux normes officielles, notamment dans le domaine du taux technique. A titre d'exemple, dans son rapport sur les comptes de 2007, je dis bien 2007, le groupe UDC relevait:

1. l'absence de réflexion sur les mesures de rééquilibrage en cas de relèvement du degré de couverture exigé, que ce soit 80% ou à 100%, et quels que soit les délais prévus.
2. l'absence d'appréciation sur la reconduction, à notre avis inévitable, des mesures d'assainissement entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.
3. le manque d'ouverture sur l'éventualité du passage du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations.
4. l'utilisation des titres de la Caisse de pension pour des opérations spéculatives et de manipulation des marchés boursiers par le biais du "securities lending".

Nul n'est prophète en son pays mais ce n'est pas sans une certaine fierté que nous pouvons considérer la justesse de notre analyse.

En ce qui concerne les comptes qui nous sont remis, nous nous limiterons aux remarques suivantes:

1. Dans le futur, les marchés financiers vont être soumis à une volatilité de plus en plus prononcée et dangereuse. Il est donc impératif qu'un accent principal soit placé sur l'alimentation régulière de la réserve pour fluctuation de valeur. Cette dernière s'élève aujourd'hui à 14.8 millions environ alors qu'elle devrait atteindre un peu plus de 30 millions. Rappelons à titre d'exemple qu'il a suffi en début d'année 2020 d'une petite semaine pour éradiquer les résultats pourtant fabuleux de 2019.
2. Nous maintenons notre avis relatif au taux technique fixé actuellement 2.75 alors qu'il devrait effectivement se situer en dessous de 2%, conformément au taux de référence de la directive technique DTA 4. On nous répondra une fois de plus que le prêt aux employeurs, au taux de 4.25, permet de couvrir les exigences d'un taux technique à 2.75. Nous avons toujours considéré cette opération comme une manipulation comptable à haut risque tant qu'elle n'a pas été admise par les nouvelles directives comptables MCH2. En outre, cette solution pèse lourdement sur les épaules des contribuables de la Ville qui doivent supporter un surcoût de plus d'un million par année. Rappelons que cette opération qui figure pour environ 46 millions de francs à l'actif du bilan ne contient aucune valeur ou substance et sont dès lors à considérer comme des non-valeurs.
3. Nous relevons avec satisfaction que l'engagement sur les matières premières présente enfin un résultat nettement positif. Cela ne change en rien notre approche de cette problématique. Si nous insistons sur cette position année après année, vainement il faut le dire, c'est en fait pour encourager les responsables de la Caisse à revisiter la structure rigide de l'asset liability management (alm), dont le concept est remis en question par les techniciens de l'investissement dans les marchés financiers de plus en plus sophistiqués. En outre, nous doutons que ces investissements répondent aux exigences des placements durables.

### Conclusion

Certes, un pas important a été fait pour répondre aux exigences actuelles de la gestion d'une caisse de prévoyance. Nous estimons pourtant que la situation n'est de loin pas sans nuage. En outre, cette institution coûte très cher aux contribuables de la Ville. Depuis 2005, la Caisse de prévoyance a coûté aux contribuables environ 107 millions de francs. Ces coûts sont en partie le résultat des hésitations, des tergiversations et du manque de courage des politiciens responsables.

Les retombées des mesures déjà prises et actuelles sur les budgets futurs de la Ville engendrent les coûts récurrents d'environ

- CHF 1'000'000.- minimum: surcoût pour la Ville de l'emprunt aux employeurs
- CHF 4'750'000: quote-part versée par la Ville annuellement.

Sans compter que la garantie de la Commune en faveur de la Caisse de prévoyance s'élève encore à 60.7 millions et que deux positions figurant pour plus de 45 millions à l'actif du bilan ne contiennent aucune valeur ou substance et sont dès lors à considérer comme des non-valeurs. Tous ces éléments font de la Caisse de prévoyance de la Ville la plus chère de toutes les communes environnantes.

Et malgré ces coûts exorbitants, la Commune se paye encore le luxe de verser chaque année grosso modo un bon quart de million en ponts AVS alors que de telles largesses font partie d'une époque révolue.

Si nous reconnaissons qu'un pas important a été fait pour répondre aux exigences actuelles de la gestion d'une caisse de prévoyance, nous estimons que la situation n'est de loin pas sans nuage.

Avec ces remarques, le groupe UDC prend acte des comptes au 31 décembre 2019 de la CPPVF.

### Rapport du groupe des Verts

**Chopard Caroline** (Verts). Je vais essayer de ne pas répéter les remarques qui ont déjà été faites, soit par la Présidente de la Commission financière, soit par mes préopinants.

Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur les comptes 2019 de la CPPVF. Nous n'avons pas de remarques concernant le document présenté, si ce n'est un grand sentiment de satisfaction d'avoir transmis un postulat demandant plus de durabilité dans les investissements. Les comptes ne permettent en aucun cas de présumer de l'éthique et de la vision à long terme, voire très long terme.

### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Le groupe CG-PCS constate que l'année 2019 a été excellente avec de très bons résultats au niveau des placements, une évolution normale des engagements. Les indicateurs sont bons même s'il faut imaginer effectivement des années plus difficiles avec la crise du coronavirus. Le degré de couverture passe à 76.4% et la réserve de fluctuation de valeur est augmentée de 7.5 millions de francs.

J'aimerais aussi relever que la structure de la fortune de la Caisse avec la moitié de son capital constitué du prêt de la Ville d'une part et de l'immobilier d'autre part, lui donne une sécurité et une

stabilité qui sera appréciable sur le long terme en évitant des fluctuations trop fortes selon les années et en permettant de maintenir un taux de conversion favorable aux rentiers.

La croissance de l'effectif des assurés et des rentiers est aussi une chose réjouissante même si le rapport actifs/rentiers se dégrade légèrement.

L'année 2019 est aussi la dernière avant le changement de plan de prévoyance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Caisse est en primauté des cotisations et les engagements supplémentaires apportés l'an dernier par ce même Conseil général pour limiter les baisses des rentes sont un geste fort que la Ville a fait en faveur de ses employés. Je tenais encore une fois à le souligner ce soir.

Je souligne aussi l'importance de se pencher peut-être encore davantage sur la qualité et le caractère éthique et durable des placements de la CPPVF. La crise climatique, environnementale et sanitaire que nous vivons doit nous rendre encore plus attentifs aux interdépendances et aux conséquences de nos engagements financiers.

En résumé, le groupe CG/PCS ne peut que se réjouir de la bonne gestion et de la bonne santé de la Caisse de prévoyance. Cette institution n'est pas un boulet pour la Ville, contrairement à ce que certains pourraient croire ou dire, mais bien plutôt un atout majeur dans la perspective de la fusion du Grand Fribourg.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil général ne fait que prendre acte de ces comptes. Je ne vais donc pas revenir dans le détail sur toutes les remarques et toutes les suggestions qui ont été formulées par les représentants des groupes, remarques et suggestions qui seront bien sûr portées à la connaissance du Comité. Je reviendrai juste sur un aspect qui a aussi été soulevé. Concernant la nécessité de rassurer les autres communes du périmètre de fusion sur le point Caisse de prévoyance. Je crois que le moment est maintenant définitivement arrivé de mettre un terme à ces discussions malsaines et stériles. Ce que l'on peut dire, c'est qu'après le premier et le deuxième paquet d'assainissement de cette Caisse en 2004 et en 2014, ainsi qu'avec la refonte opérée en 2019 suite à un effort massif de la part de la collectivité mais aussi des employés, nous avons fait nos devoirs. Unsere Hausaufgaben sind gemacht. Notre Caisse est saine et comparable à celles d'autres collectivités publiques, sinon meilleure. Elle est en bonne santé, sachant bien sûr que l'environnement dans lequel on se trouve, on l'a vu avec la pandémie, comporte des éléments que l'on ne contrôle pas. Il faut aussi rappeler que les comptes d'une Caisse, que l'on traite une fois par année au Conseil général, ne sont qu'une prise photo le 31 décembre. Or, une Caisse de prévoyance, elle se gère comme un fil, mais pas comme une photo. Cela se fait sur le long terme et effectivement, il y a de quoi être prudent. Par contre, je le répète en vue d'un éventuel projet de fusion qui pourrait se réaliser dans les années à venir, cette Caisse-là ne doit plus être un sujet de remise en question du projet de fusion. Au contraire, c'est plutôt un sujet positif parce que la Caisse que nous avons aujourd'hui est une preuve de la valorisation du travail de notre personnel communal et je pense que tout le monde pourra s'en réjouir le moment venu.

**La Présidente.** Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2019 de la CPPVF. Il adresse ses remerciements à son administrateur et aux membres de son comité.

#### **4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec le covid-19 et avec impacts sur les finances communales - Rapport**

**La Présidente.** Je précise en préambule le contenu de l'article 90 de la loi sur les communes. "Lorsque l'assemblée communale ou le conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal. Dans ce cas, la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'assemblée communale ou au Conseil général lors de la prochaine séance".

Vous comprendrez ainsi que vous n'avez que la possibilité d'approuver ou non les dépenses imprévisibles et urgentes. Vous n'avez en l'occurrence pas la possibilité de déposer des amendements. Ceci vaut également pour le point 5 de notre ordre du jour.

##### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission a examiné le rapport relatif à la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec le covid-19 et avec impacts sur les finances communales.

Ce rapport a été vu deux fois par la Commission, une première fois lors de la séance d'examen des comptes, le 4 mai passé, pour qu'elle puisse donner son préavis positif. Je vous en avais d'ailleurs parlé lors de mon intervention relative aux comptes de la commune 2019. Et une deuxième fois pour préparer cette séance, le 15 juin passé.

Comme déjà dit, la Commission n'a pu que préavis positivement les propositions faites par le Conseil communal, tout comme la mise sur pied de la cellule de coordination covid-19. La réaction de notre exécutif à cette crise a parfaitement convaincu la Commission. Nous tenons ici à remercier tant le Conseil communal que les différents employés, cadres et chefs de services qui ont été impliqués au quotidien dans cette gestion de crise, en particulier ceux de la cellule de coordination covid-19. Nous rappelons toutefois que la Commune n'intervient que subsidiairement aux aides de la Confédération, puis du Canton. On rappelle également que la cellule a commencé par établir des critères d'attribution de manière à garantir au maximum l'équité et l'égalité de traitement. Ce sont des critères particulièrement difficiles à établir, qui plus est dans l'urgence. L'option première a été de dépolitiser les demandes puis de réunir, au sein de la cellule de crise, des experts des différents domaines pour permettre une prise de décision la plus juste et la plus rapide possible. Nous sommes toutefois conscients de la difficulté de l'exercice, qui doit se contenter de faire au mieux – ce qui est déjà très bien.

La différence entre le premier rapport préavisé et celui qui nous est soumis ce soir, est le doublement du montant affecté pour les organisations caritatives et humanitaires qui viennent en aide au quotidien aux personnes touchées par la maladie, personnes âgées, en confinement ou autres individus en situation de précarité. Ce montant est passé, à la demande de la Commission, de 20'000 à 40'000 francs. Merci au Conseil communal d'avoir suivi cette proposition.

Pour votre information, la Commission est à nouveau saisie d'un 2<sup>ème</sup> rapport, qu'elle traitera le 1<sup>er</sup> juillet prochain pour préavis et qui contiendra le 2<sup>ème</sup> paquet de mesures proposées. Ce 2<sup>ème</sup> paquet sera également présenté à l'ensemble de notre Conseil à l'automne.

Au vu de ce qui précède, la Commission renouvelle le préavis qu'elle a donné en mai et vous propose d'accepter les dépenses imprévisibles et urgentes d'aide en lien avec le covid-19, à hauteur de 40'000 francs, respectivement 650'000 francs.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances et de la Culture.** Comme le rapport de Mme la Présidente de la Commission financière a été relativement complet, je vais donc me limiter à vous donner quelques informations supplémentaires.

Tout d'abord, je rappelle qu'il s'agit ici d'une intention du Conseil communal de mettre en place des mesures volontaires pour un montant total de 3 millions de francs. Cette présente dépense concerne 690'000 francs, soit 23% du montant total.

Un premier paquet de 40'000 francs concerne des mesures plus caritatives ou humanitaires au profit des partenaires de la commune sur le terrain. Il s'agit des Cartons du Coeur, Saint-Bernard du Coeur, Banc Public, Point d'Ancre, Fri-Santé, Croix-Rouge fribourgeoise et l'Association Tremplin. A noter, je le rappelle encore une fois, que toutes ces associations sont déjà soutenues à l'année par les pouvoirs publics, il s'agit donc d'un montant d'appoint.

Le deuxième groupe de 250'000 francs correspondant au volet culturel est destiné aux artistes et indépendants de la culture.

Cinq initiatives ont été lancées:

1. 13 mini-résidences d'artistes de deux mois toute discipline confondue;
2. un appel à projets artistiques ouvert à toutes et à tous pour les Schubertiades 2021;
3. le projet Coronarte pour soutenir le témoignage visuel collectif de cette période historique en collaboration avec Visarte;
4. un appel à idée pour la médiation culturelle via un projet intitulé Les Nanas destiné aux auteur-e-s, musicien-ne-s, illustrateur-trice-s ou artistes visuels;
5. une enveloppe pour la recherche artistique sans résidence pour les artistes et projets indépendants qui n'auraient pas été retenus précédemment.

La troisième mesure de 400'000 francs relève de mesures que l'on pourrait appeler plus de police en guise de soutien aux commerçants, indépendants, artisans et acteurs particuliers, principalement en remboursements de taxes de location du domaine public et des vignettes de parage.

Comme Mme la Présidente de la Commission financière, il convient de vous annoncer en outre que, sur les recommandations de la cellule de coordination, dont je salue l'énorme travail, le Conseil communal statuera demain sur une deuxième dépense imprévisible et urgente concernant notamment le domaine du sport, du développement économique, des loyers commerciaux ou encore des accueils extrascolaires. Cette proposition passera en Commission financière le 1<sup>er</sup> juillet prochain pour préavis et en automne auprès du Conseil général.

Mes collègues ou moi-même sommes volontiers à votre disposition pour toutes questions.

Discussion générale

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Fasel Blaise (PDC/PVL).**

I.

Le groupe PDC/PVL a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la dépense imprévisible et urgente due aux mesures prises en réponse à la pandémie du coronavirus. Nous avons également pris acte de leur impact sur les finances communales.

C'est à l'unanimité que le groupe PDC/PVL validera rétroactivement les deux paquets de mesures de première nécessité et d'urgence de 40'000 francs et de 650'000 francs.

II.

En premier lieu, le groupe PDC/PVL tient à saluer la diligence du Conseil communal.

Durant une situation exceptionnelle et grave, notre exécutif a su garder son calme et coordonner au mieux les ressources communales non seulement avec les autres autorités, mais également avec les acteurs de la société civile, en vue de venir en aide rapidement aux personnes et secteurs vulnérables de notre commune.

Cette diligence mérite toute notre reconnaissance et répond parfaitement au rôle dévolu à un exécutif.

III.

En outre, le groupe PDC/PVL salue la proposition de la Commission financière de doubler l'aide d'urgence destinée aux organisations humanitaires et caritatives, de 20'000 à 40'000 francs.

Cette proposition, qui émanait des représentants de notre groupe au sein de la Commission financière, visait à renforcer l'action des organisations qui œuvrent directement sur le terrain, au contact des personnes les plus précarisées.

IV.

Pour la suite des événements, le groupe PDC/PVL formule trois observations à l'intention du Conseil communal:

1. Nous appelons le Conseil communal à assurer la totale transparence sur les aides apportées, afin d'éviter toute potentielle injustice entre bénéficiaires. Nous saluons les efforts déjà consentis pour assurer une égalité de traitement, en particulier l'élaboration de critères clairs d'octroi de l'aide, définis dans le rapport.
2. Nous demandons au Conseil communal de fournir à court terme un bilan de l'assistance accordée, ceci afin que l'on puisse constater, dans un avenir proche déjà, si l'argent versé a servi efficacement à venir en aide aux personnes nécessiteuses visées.

3. Nous rappelons au Conseil communal que l'urgence ne dispense pas de planifier également à long terme.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de définir les processus hérités de la pandémie ou du semi-confinement qui vont aboutir à une précarisation prochaine. Ces processus ne sont peut-être pas encore visibles.

Une fois ces processus connus, il sera possible de venir en aide aux publics vulnérables, au besoin subsidiairement au Canton et à la Confédération. Le groupe PDC/PVL pense en particulier aux familles, aux jeunes et notamment aux étudiants, ainsi qu'aux seniors.

V.

A ce propos, le groupe PDC/PVL attire l'attention du Conseil communal sur une étude récente de la Haute école de travail social de Fribourg. Au cœur de la crise, cette dernière a lancé un sondage destiné aux personnes âgées, récoltant les réponses de plusieurs milliers de participants d'une moyenne d'âge de 71 ans.

Les premiers résultats, publiés le 27 avril 2020 déjà, indiquent que 22% des personnes âgées ont souffert durant le coronavirus d'une diminution nette des contacts sociaux, même avec les membres de leur propre famille.

20% des personnes âgées rapportent avoir été traitées de manière injuste en raison de leur âge. Un tiers estime que la crise sanitaire aura, sur le long terme, un impact négatif sur les relations entre les diverses générations.

Ils redoutent en particulier une plus grande stigmatisation, une mise à l'écart sociale, la perte de soutien et de liens affectifs.

Plus du tiers des participants du sondage disent avoir ressenti un fort sentiment de solitude durant la crise. 40% des personnes âgées interrogées indiquent que la crise a affecté négativement ou même très négativement leur moral.

Il apparaît donc, chers/ères collègues, qu'une proportion importante des personnes âgées de notre société risquent de garder des séquelles, notamment d'ordre psychologique et social, après la fin de la pandémie. Il nous revient, comme autorité politique, de suivre de près ces évolutions.

Dans cet esprit, le groupe PDC/PVL déposera plusieurs postulats visant à étudier les conséquences de la pandémie sur un certain nombre de publics cibles de notre commune et à proposer des mesures de soutien adaptées à ces catégories, dans une vision à long terme.

#### Rapport du groupe socialiste

**Bourrier Hervé (PS).** Gouverner, c'est prévoir...

Bien maligne ou malin celle ou celui qui aurait pu prévoir cette crise et ses conséquences. Néanmoins, gouverner, c'est être prêt à faire face à des situations extraordinaires.



Le Conseil communal n'a ménagé ni sa peine, ni ses efforts. Nous sommes satisfait-e-s de la manière dont cette crise a été gérée, à savoir, avec prudence et intelligence tout en veillant à la sécurité du personnel qui a assuré la continuité des services et à la sécurité des habitant-e-s.

Nous adressons au personnel de la Ville et au Conseil communal nos chaleureux remerciements.

Ceci prouve que lorsque l'on offre aux collaborateur-trice-s de la Ville un cadre de travail agréable et des conditions salariales et sociales attrayantes, on peut bénéficier de leur fort engagement.

Si nous pouvons débattre en toute quiétude de l'approbation de cette dépense imprévisible et urgente, c'est grâce aux finances saines et équilibrées de notre Ville et à sa gestion prudente et responsable.

Anticiper, planifier, projeter, voir plus loin que là où porte l'ombre de la Cathédrale en proposant des hausses puis des baisses d'impôts raisonnables permettant de répondre aux besoins d'une ville dynamique se développant de manière raisonnée et raisonnable, c'est pour cela que nous sommes engagés.

Aujourd'hui, avec les deux premiers paquets de mesures, nous voulons que notre ville fonctionne. Nous voulons que les associations caritatives puissent remplir leur mission. Nous voulons que les marchés animent notre ville. Nous voulons que nos commerces fonctionnent et retrouvent leur dynamisme au travers d'animations et de manifestations. Nous voulons aussi que les acteurs culturels et sportifs puissent de nouveau répondre aux besoins de la population.

Mais cette crise a aussi montré que des travailleurs/euses, vivant à la limite du seuil de pauvreté, se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans revenus et en situation de précarité, voire de grande précarité et ont dû, pour des dizaines d'entre elles et d'entre eux, faire appel à des organisations caritatives.

Cette crise a aussi mis en lumière le phénomène des sans-papiers et des travailleurs/euses au noir honteusement exploité-e-s.

Allons-nous cacher tout cela à coup d'aides sociales et d'aides extraordinaires vite occultées par la reprise économique? On ne fera alors que repousser le problème, qui, à chaque crise réapparaîtra.

Les entreprises et les commerces ont eu des comportements exemplaires et n'ont eu recours au chômage partiel et aux licenciements que bien souvent contraints et forcés pour assurer leur survie. Beaucoup d'entrepreneurs/euses, sans fanfaronnade, ont aussi mis la main au portefeuille pour aider des organisations caritatives comme l'ont aussi fait des milliers de citoyen-ne-s.

Mais il faut que l'économie, avec l'aide du législateur, intervienne contre celles et ceux qui, par leurs agissements honteux et répréhensibles, trichent et se moquent des règlements et des lois et précarisent des hommes et des femmes, des papas et des mamans, en les exploitant sans aucune prestations sociales et assurances et ne leur permettant pas, et ça c'est grave, de vivre convenablement.

Ce soir, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité, et en toute humanité, les deux premiers paquets de mesures.

Par contre, pour les paquets suivants, nous demandons au Conseil communal d'orienter ses aides vers les plus nécessiteux. Nous souhaitons que les organisations caritatives soient soutenues prioritairement.

La survie des crèches et des accueils extrascolaires, oubliés dans le processus, et qui ont vu leurs recettes diminuer fortement, va dépendre aussi de nos aides. Il faut que ces structures non seulement restent comme elles sont mais que l'on puisse encore en augmenter leurs capacités d'accueil.

Le parti groupe socialiste préfère mettre à disposition des familles des structures d'accueil abordables plutôt que de demander, comme le ferait la droite, sans les verts libéraux, le 27 septembre prochain, des déductions fiscales de frais de garde des enfants dans le cadre de l'impôt fédéral direct, véritable arnaque fiscale sur le dos de la classe moyenne et qui ne profitera qu'à 6% des familles les plus riches et représentera un manque à gagner de 370 millions de francs pour les assurances maladies et les crèches.

Pour terminer, nous souhaitons que ces mesures et ces aides soit accordées de manière égalitaire et équitable en pratiquant une subsidiarité raisonnable dans les domaines qui bénéficient déjà des aides fédérales et cantonales.

Nous sommes également opposés à un arrosage global qui n'apporterait rien. Aidons celles et ceux qui en ont vraiment besoin. Écoutons les demandes des commerçants, des entreprises, des acteurs et des actrices culturels et sportifs et des habitant-e-s de la Ville qui ne sont pas uniquement financières.

Je vous remercie de votre écoute et du soutien unanime que vous ne manquerez pas d'apporter à ces premières mesures et aux mesures suivantes.

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Océane** (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le rapport sur les dépenses imprévisibles et urgentes concernant les mesures définies par le Conseil communal en lien avec le covid-19 et avec impacts sur les finances communales. Nous remercions le Conseil communal pour ce premier rapport complet.

Après des années fructueuses pour la Ville de Fribourg, la commune, le canton, le pays et la moitié du monde s'est retrouvé à l'arrêt. Le coronavirus a eu un impact réel sur nous tous. Et pour certains, un impact bien plus important que pour d'autres.

Nous remercions les différents services de la Ville de Fribourg pour la mise en place rapide des mesures suivantes, notamment:

- l'activation de l'ORCOC;
- les permanences dans les écoles et AES;
- une cellule pour les aînés et pour les personnes plus fragiles;
- et encore d'autres mesures.

Les paquets de mesures pour des soutiens ciblés décidés par le Conseil communal nous paraissent essentiels pour compléter les mesures fédérales et cantonales. Notre groupe apprécie également la méthodologie appliquée pour décider et expliquer les mesures ainsi que notamment la consultation de la Commission financière. Nous attendons la suite des mesures visant à soutenir les clubs sportifs, le développement économique mais aussi les crèches et les AES. Nous souhaitons, pour la suite de ces mesures qui vont arriver que le Conseil communal continue dans le sens qui a été amorcé jusqu'à maintenant, en se fiant aux besoins réels basés sur des chiffres et des demandes précises. Nous espérons que le soutien aux commerçants, indépendants, artisans et autres acteurs particuliers, notamment par l'exonération de certaines taxes, puisse être maintenu et devenir durable.

Néanmoins, nous souhaitons éviter que la commune dépense pour dépenser. Pour notre groupe, il est important que les différentes mesures soient prises après consultation des acteurs actifs sur le terrain et nous demandons à la commune de ne pas se créer de nouvelles tâches ou de se substituer à des organes compétents. Nous espérons que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour éviter une deuxième vague (en continuant la prévention) et surtout prévoir des mesures pour se préparer à d'éventuelles nouvelles catastrophes similaires.

Par ces quelques remarques, notre groupe approuve ce paquet de dépenses imprévisibles et urgentes.

#### Rapport du groupe des Verts

**Collaud Oliver** (Verts). Le groupe des Verts a pris connaissance avec attention du rapport relatif aux deux premiers paquets de dépenses imprévisibles et urgentes engagées par le Conseil communal dans le contexte de la crise sanitaire covid-19.

Si nous pouvons approuver sans grande hésitation ces dépenses, nous souhaitons toutefois vous faire part des remarques suivantes:

- 40'000 francs pour les organisations caritatives et humanitaires

La précarité est stigmatisante et tenace. Même avec la meilleure des volontés et le soutien des institutions, il n'est souvent pas aisé de s'en sortir durablement.

Selon les messages alarmants émis ces dernières semaines par la Conférence des Directeurs cantonaux en charge de l'aide sociale ainsi que les différents observatoires en charge de ces questions, la Suisse sera confrontée, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, à une forte augmentation de la précarité, et cela dès cet été, et non dans une année à dix-huit mois comme l'avait estimé le Conseil communal en marge de l'examen des comptes 2019.

La crise est profonde et il faudra adopter des solutions innovantes et renoncer à de vieilles certitudes pour en sortir. Malheureusement, une petite stimulation de la consommation ne permettra pas de "relancer l'économie", comme on dit, et de créer, ou recréer, de l'emploi. C'est l'ensemble du système qui doit être repensé. La question dépasse toutefois largement la portée de la politique communale et devra trouver ses réponses auprès d'autres instances.

Cela étant, face à une importante montée annoncée de la précarité, la Ville de Fribourg ne doit pas rester les bras ballants et attendre que ça arrive, voire pire... attendre que ça passe.

Les Verts attendent au contraire du Conseil communal qu'il se montre proactif et entreprenne tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que des nouvelles situations de précarité apparaissent. Nous souhaitons qu'il se dote d'un plan de lutte contre la précarisation au-delà de l'urgent et de l'imprévisible actuels.

En ce sens, notre groupe soutient évidemment la dépense qui nous est soumise pour approbation ce soir et en fera de même de toute future dépense envisagée par le Conseil communal dans ce domaine.

- 250'000 francs en soutien aux acteurs culturels

Je ne vous cacherais pas qu'en regard de la répartition des compétences entre les différentes autorités actives dans la culture ainsi qu'aux buts qu'elles s'étaient fixés ensemble dans le document Culture 2030, le groupe des Verts est resté perplexe face aux deux séries de mesures dont on nous demande d'approuver le financement ce soir dans le domaine de la culture.

En effet, en principe, la Ville a pour mission de soutenir, sur son territoire, en priorité la création non-professionnelle, les institutions culturelles à portée locale et les associations locales; tout soutien aux acteurs culturels professionnels relevant, quant à lui, de l'action fédérale, cantonale ou régionale et, de manière pleinement subsidiaire, communale.

Or, ici – alors qu'il nous semble qu'en période de crise, il faudrait avant tout s'occuper des tâches et responsabilités premières – la Ville propose un soutien aux professionnels. En soi, nous ne pouvons que nous réjouir de ce geste en faveur d'un secteur de l'économie dont les acteurs connaissent intimement et quotidiennement les difficultés financières.

Mais alors, qu'en est-il, en Ville de Fribourg, de la création non-professionnelle et des institutions et associations culturelles à portée locale? N'étaient-elles, ne sont-elles, pas touchées par la crise? Pourquoi les abandonner à leur sort alors que les instances et structures soutenant les professionnels ont poursuivi leur mission, de sorte qu'une intervention à titre subsidiaire ne se justifiait pas? Ces questions restent sans réponses dans le rapport.

Enfin, nous ne pouvons que regretter que la Ville estime – et on ne sait pas pourquoi – que l'écriture, la littérature, ne figure pas aux domaines où la création a émergé pendant le semi-confinement alors que c'est peut-être celui qui a été le plus prolifique.

Fort de ces remarques et comme annoncé au début de mon intervention, le groupe de Verts approuve ce paquet de dépenses imprévisibles et urgentes.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Wicht Pascal** (UDC). La crise du covid-19, outre ses conséquences sanitaires, a et aura encore longtemps des conséquences dramatiques pour nombre d'acteurs économiques et culturels de notre ville. C'est particulièrement le cas des commerçants qui n'ont pas réalisé un seul franc de chiffre d'affaires pendant, pour certains, plus de deux mois.

Le groupe UDC soutient ainsi pleinement le Conseil communal dans sa volonté d'intervenir pour limiter autant que faire se peut les conséquences négatives de la crise. Après le "aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire", de M. le Conseiller fédéral Berset, nous approuvons pleinement le "il est urgent de temporiser" du Conseil communal. Ceci nous permettra en effet d'intervenir là où cela est nécessaire, de manière subsidiaire à l'intervention notamment de la Confédération et du Canton.

Sur le principe même, nous sommes donc pleinement d'accord avec le Conseil communal. C'est toutefois sur la mise en œuvre et sur les détails que nous sommes quelque peu dubitatifs. En effet, le message qui nous est proposé aujourd'hui nous paraît particulièrement vague et laisse un certain nombre de questions ouvertes.

1. Soutien aux acteurs culturels.

Les mesures proposées sous la forme d'une aide à la création culturelle "à distance" sont-elles le bon moyen de soutenir la culture à un moment où précisément nous entrevoyons la reprise d'une activité normale pour les acteurs culturels? Autrement-dit, est-ce que le soutien de la Ville n'arrive pas ou n'est pas arrivé trop tard? D'autre part, qui évalue et qui priorise les demandes de soutien? Selon quels critères? Qui est ou n'est pas éligible? Pourquoi la création dans le domaine du "gaming" fait-elle partie des domaines soutenus alors que l'on peut imaginer que cette branche a été, par sa nature même, moins touchée que d'autres domaines artistiques? Nous craignons en outre que la formule "restez à la maison, on vient à vous" -qui se défend- ne limite l'accès aux aides de certains acteurs du spectacle, notamment certains intermittents du spectacle dont l'activité ne se prête pas forcément toujours à ce genre de projet. Finalement, quid des acteurs culturels amateurs, qui sont précisément ceux que la Ville est censée soutenir en priorité '.

2. Soutien aux commerçants, indépendants, artisans et acteurs particuliers

Là aussi, le message n'est pas clair. Nous aurions souhaité savoir ce que le Conseil communal entendait faire de ces 400'000 francs. Qui peut bénéficier d'une aide? Selon quels critères? Là encore, le message ne dit rien. Nous comprenons également mal à quel titre la Ville de Fribourg soutient l'entreprise Mobility, dont le siège se trouve à Risch-Rotkreuz, dans le canton de Zoug.

En conclusion, le groupe UDC soutiendra à l'unanimité la dépense imprévisible et urgente qui nous est proposée ce soir, tout en regrettant le manque d'informations mises à la disposition du Conseil général pour se déterminer. Nous en appelons à l'avenir à davantage de transparence.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice** (CG-PCS). Je vais tenter peut-être de faire une petite synthèse de ce qu'ont dit les personnes qui ont parlé avant moi, puisque je parle en dernier. Il me semble que l'on peut retenir quelques critères et c'est peut-être là-dessus que je souhaiterais insister surtout ce soir. J'en vois précisément cinq pour ces différents types d'aide.

1. Adopter des mesures ciblées et efficaces, donc de renoncer à toute politique de l'arrosoir, de prendre le temps de la réflexion avant de lancer une aide et de faire autant que possible du cas par cas.

2. La subsidiarité. Subsidiarité avec les mesures fédérales, cantonales, mais aussi évidemment en collaboration avec tous les acteurs de la société civile, je pense en particulier évidemment aux diverses œuvres d'entraide.
3. L'équité. A savoir, non pas une égalité qui serait artificielle mais l'idée de pouvoir donner à chacun selon ses besoins.
4. Une attention particulière aux personnes les plus démunies. Cela a été répété, que ce soit les personnes âgées, les personnes sans-papiers ou d'autres encore.
5. Etre capable de faire un bilan de l'action menée et de réfléchir à la pérennité de certaines mesures pour pouvoir les prolonger dans le temps et les adopter dans notre politique générale.

Voilà, je pense, ce qui doit vraiment nous guider pour continuer cette lutte contre le coronavirus et surtout contre ses effets sociaux.

**Rugo Claudio** (PA). Je vais tout d'abord remercier le Conseiller communal, M. L. Dietrich. Il s'est toujours montré disponible, à l'écoute des artistes et du Parti des Artistes, en particulier en fixant un rendez-vous un samedi matin, alors que je n'en demandais pas autant. Il est aussi arrivé qu'il travaille encore à 13.15 heures. C'est tout à son honneur et j'avais oublié de le dire la dernière fois.

Ma deuxième remarque rejoint les propos de M. H. Bourrier. Il faudrait procéder à une refonte du système social. Toutes les mesures qui sont proposées vont en peu dans ce sens. C'est celui qui pleure le plus qui reçoit. Celui qui se tait, qui reste dans son coin, est abandonné. C'est un peu la mentalité au niveau social, au niveau culturel, etc. Je suis d'accord avec vous, M. Bourrier, une refonte du système social serait intéressante à tous les niveaux.

La troisième remarque concerne le règlement du Conseil général. On a pu constater avec cette crise qu'il n'est pas adapté. Il n'y a pas d'instruments qui permettent de réagir immédiatement, la semaine même. Peut-être qu'il faudrait envisager, en particulier les membres du groupe libéral-radical, de faire des propositions dans ce sens.

Par rapport aux artistes, expérience faite, c'est toujours les mêmes qui touchent des aides. Chaque année, on dit bon ben on a donné tant à telle personne, l'année d'après, et bien, on lui donne la même chose. C'est un peu la politique du toujours la même chose pour pas qu'ils ne se plaignent trop. Vous avez parlé de critères. Je pense qu'un des critères serait de favoriser ceux qui n'ont jamais touché une subvention ces cinq dernières années, parce que justement, il y a des artistes professionnels, semi-professionnels, qui sont un peu subventionnés, je dirais. On voit cela dans la programmation des Georges, c'est toujours la même clique. Ce n'était pas du tout le cas de la Jazz Parade, mais malheureusement ça a mal tourné.

J'ai une toute petite remarque un peu plus négative. On avait entendu parlé d'un salaire horaire de 150 francs/heure, l'heure d'avocat, c'était à l'époque pour les passeports. C'était un membre du PDC qui avait parlé de ces 150 francs/heure. Et là, on voit que c'est 5'000 francs pour deux mois de travail. Justement, M. Bourrier, comme on n'a pas encore instauré le salaire minimum à 4'000 francs, c'est vrai que l'on peut se permettre de payer 2'500 francs un artiste pour qu'il travaille deux mois. Là, il y a quelque chose qui cloche, je le fais remarquer.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances et de la Culture.** Je tiens d'abord à vous remercier chaleureusement pour votre soutien, qui a l'air presque unanime, selon vos dires. Merci beaucoup aussi à vous toutes et tous de vous préoccuper de la situation de certains groupes de la population et de votre engagement au quotidien auprès de nos concitoyen-ne-s. Je crois que tout le monde apprécie à son juste niveau et chacun à sa manière peut intervenir pour des situations qui sont difficiles.

Je vais juste donner quelques informations supplémentaires concernant la partie culturelle qui a suscité un petit peu plus de questions.

Tout d'abord, le soutien. Notre mission principale, vous avez raison, c'est le soutien aux acteurs non-professionnels, à l'animation plutôt qu'à la création. En l'occurrence, nous avons actionné ce soutien à plein puisque toutes les subventions culturelles, sportives et sociales ont été maintenues. On sait bien que les amateurs, par définition, ont un autre travail à côté. On l'espère en tout cas et on l'espère qu'ils l'ont encore. Rien que par le fait de donner toutes les subventions qui étaient prévues au budget, c'est déjà un soutien en soi.

Ensuite, tout ce qui a été organisé. Les cinq actions en faveur de la culture sont ouvertes à tout le monde, par définition. Chacun peut déposer un projet. Evidemment, c'est plus dédié aux professionnels car ce sont eux qui vivent de leur art plutôt qu'un amateur. Cependant, un amateur pourrait très bien déposer un projet, par exemple, pour les Schubertiades, s'il fait de la musique.

Ensuite, nous avons aussi essayé de respecter les différents arts. Il y a eu, par exemple, pas plus tard que vendredi passé, un jury qui s'est préoccupé de ce qui a trait à la littérature et l'illustration,

On a vraiment essayé de faire des paquets différents pour tous, puis pour les différents arts, sans les opposer entre eux. En effet, c'est déjà très difficile de ne pas favoriser une catégorie d'artistes plus qu'une autre. Il n'y a pas deux artistes pareils et il est de plus en plus difficile de mettre des artistes dans des catégories artistiques ou dans des catégories sociales. Nous avons essayé vraiment de faire au mieux.

Pour répondre à la question de savoir comment seront choisis ces artistes, non seulement ils peuvent déposer un projet eux-mêmes, mais ensuite - il y a des jurys qui statuent sur le choix des projets présentés. On ne peut pas procéder autrement quand il s'agit de critères qualitatifs.

#### Vote

**Le Conseil général approuve, par 66 voix contre 0 et 1 abstention, la dépense imprévisible et urgente concernant les mesures définies par le par le Conseil communal en lien avec le covid-19 et avec impacts sur les finances communales.**

**Ont voté Oui:** 66 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-

Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté Non: 0**

**S'est abstenu: 1** MARCHIONI Pierre (UDC)

N'ont pas voté: 3 KHAMEL SEEWER Naïma (PS), LI ROSI Michaël (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

---

## **5. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente pour l'assainissement des faux-plafonds à l'école du Jura B et C - Rapport**

### Rapport de la Commission financière

**Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a analysé, en séance du 15 juin passé, le rapport sur la demande d'une dépense imprévisible et urgente de 150'000 francs pour l'assainissement des faux-plafonds de l'école enfantine Jura C et l'école primaire Jura B.

Avant tout, la Commission tient à féliciter la Direction de l'Edilité et la Direction des Ecoles pour le plan de communication parfaitement maîtrisé de cette affaire. La Commune a en effet réussi à rassurer toutes les personnes concernées et à répondre aux questions de toutes les personnes intéressées, le tout en expliquant l'entier de la situation de façon complète et transparente. Preuve en est, la soirée d'information pour les parents de cette école n'a même pas eu lieu faute d'inscriptions! Bravo.

La Commission a analysé ce rapport sous l'angle financier ensuite. Elle a fait part de son étonnement quant au montant, finalement relativement faible de ce désamiantage. C'est expliqué par le fait qu'il s'agit non pas d'enlever de l'amiante de colles ou vernis, mais uniquement d'enlever des faux plafonds amiantés. Ce type de désamiantage est bien moins onéreux que lorsqu'il s'agit de s'attaquer à des catelles ou linoléums collés.

La Commission s'est également réjouie de ce que la Commune ait choisi de mandater un bureau pour suivre l'entier des travaux, avant, pendant et après, de manière à ce que tout soit fait dans les règles de l'art. C'est particulièrement important d'avoir la vue d'ensemble dans la mesure où les travaux se situent dans une école.

Au vu de ce qui précède, la Commission préavis favorablement la dépense imprévisible et urgente de 150'000 francs pour l'assainissement des faux-plafonds à l'école du Jura.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je remercie la Présidente de la Commission financière pour son rapport exhaustif et le préavis favorable.



La Direction de l'Édilité a souhaité soumettre également, pour information, ce dossier à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est ainsi que la possibilité a été donnée de présenter l'urgence dans le traitement de ces faux-plafonds. Grâce à une étroite collaboration avec la Directrice et le Service des écoles - je me permets de le dire, Mme la Présidente l'a dit également - une excellente communication a été mise en place par le secteur de la Communication. Vous avez pu constater que les mesures à entreprendre ont été bien ciblées.

Dans un premier temps, des mesures rapides, provisoires, ont été mises en place pour éviter tout risque de libération de fibres amiantées en attendant l'assainissement. Les faux-plafonds seront enlevés durant cet été par une entreprise spécialisée qui sera accompagnée par le bureau ABA-GEOL. Les frais se montent à 102'000 francs pour les travaux de désamiantage et 28'000 francs pour le mandat confié à ABA-GEOL pour la direction des travaux; 10'000 francs ont déjà été engagés pour le diagnostic, les tests de qualité d'air et l'établissement des appels d'offres; 10'000 francs sont prévus pour les divers.

L'été prochain, de nouveaux faux-plafonds seront montés, ce qui permet aussi au Service d'urbanisme et d'architecture de revoir l'éclairage dans les salles de classe. Aujourd'hui, des tubes fluorescents, appelés néons, sont installés. C'est grâce à un nouvel outil de gestion, appelé Stratus, qui est maintenant déployé par l'Intendance des bâtiments, et une inspection visuelle d'un architecte spécialisé en la matière que le défaut a été décelé. Les visions locales de 60 bâtiments ont été faites jusqu'à maintenant et le Conseil communal sera saisi prochainement d'un rapport qui l'informerera sur l'état de son patrimoine immobilier.

#### Discussion générale

##### Rapport du groupe libéral-radical

**Gex Jean-Noël** (PLR). Le groupe libéral-radical a pris acte de cette dépense imprévisible et urgente. Il se réjouit de constater que la mise en œuvre du programme Stratus (logiciel de gestion du patrimoine), voté au dernier budget, déploie déjà ses premiers effets. Nous attendons dans le futur des montants prévisibles et non urgents au poste de l'entretien des bâtiments.

##### Rapport du groupe des Verts.

**Mendez Monica** (Verts). Nous avons pris acte de l'urgence de la situation et le groupe des Verts accepte la dépense imprévisible. L'analyse des bâtiments déjà largement entamée est primordiale et nous saluons les efforts et investissements faits dans ce sens. Par ailleurs, il nous semble important que les résultats des analyses d'amiante soient rendus publics.

Nous avons également quelques remarques concernant la communication du Service des écoles au sujet des problèmes sur la situation des bâtiments scolaires en général. En effet, ces dernières semaines, des citoyens nous ont interpellés au sujet de l'école du Jura et de ses problèmes thermiques qui gênent le travail des élèves, ainsi qu'au sujet de l'occupation des classes. Ceux-ci nous ont expliqué avoir formulé ces remarques dans des rapports auprès du Service des écoles. Cette situation n'a pas à être résolue ici, cependant, ceci nous amène à demander au Conseil communal, si la collaboration entre services pourrait être améliorée afin de permettre une inclusion de tous les acteurs lorsqu'il s'agit de la qualité de l'utilisation des bâtiments scolaires.

Enfin, il nous semble important de compléter cette réflexion en envisageant un monitoring de l'occupation des classes en temps réel.

#### Rapport du groupe socialiste

**Allenspach Christoph** (PS). Le groupe socialiste félicite et remercie la Directrice de l'Edilité et l'Architecte de ville d'avoir réagi immédiatement, très rapidement, pour assainir cette situation malgré le fait que le danger, avec ce type d'amianté, était faible et pas imminent. On vous remercie également pour la communication rapide avec les parents, les enseignants, le grand public et la politique.

Un mot sur cet outil Stratus, outil de gestion du patrimoine immobilier, que vous venez d'acheter. Pour rappel, la Commission de l'édilité, à la suite de sa création en 2002 ou 2003, a tout de suite demandé d'introduire un tel outil pour connaître les éléments des bâtiments et leur durée de vie. Deux Directeurs de l'Edilité et trois Architectes de Ville ne l'ont pas trouvé utile et nécessaire. Si l'on avait acheté un outil pareil à l'époque, on aurait pu découvrir l'amianté dans ce bâtiment et dans d'autres. On se réjouit maintenant que la gestion des bâtiments repose sur une base solide.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste accepte, à l'unanimité, cette dépense imprévisible et urgente.

#### Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Python Jean-Frédéric** (PDC/PVL). Die Gemeinderätin Andrea Burgener Woeffray hat uns an der Baukommissionssitzung ausführend erläutert warum die betroffenen Decken mit Asbest belegt sind. Unserer Meinung nach hat die Stadt eine richtige Risikoanalyse gemacht und der Bauherr hat ganz klar die Sicherheit der Mitarbeiter und der Kinder in den Vordergrund gestellt. Deshalb werden wir natürlich diese unvorhergesehene Ausgabe unterstützen und sichern der Stadt auch künftig unsere Unterstützung für solche Analysen zu.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Parpan Mario (CG-PCS). Ich danke dem Gemeinderat für seine Bemühungen betreffend Unterhalt und Instandsetzung der städtischen Liegenschaften und dem zuständigen Architekturbüro für sein unverzügliches Handeln nach der Feststellung von Mängeln oder Gefahren bei der Analyse. Erlauben sie mir nach all diesen positiven Echos aus unserem Rat dennoch ein paar kritische Gedanken zum vorliegenden Bericht zu formulieren. Wie im Bericht festgestellt wird, wurde in der Luft der Schulzimmer mit asbesthaltigen Platten keine Verschmutzung festgestellt. Das ist beruhigend, wenn auch nicht sehr erstaunlich, da ohne mechanische Einwirkung auf die asbesthaltigen Platten keine Freisetzung der Asbestfasern stattfindet. Es stellt sich also die Frage ob der Rückbau dieser Decken wirklich so dringend ist wie dargestellt. Falls dem so ist, ist das nämlich etwas weniger beruhigend als die Ergebnisse der erwähnten Luftuntersuchung. Falls das Flattern der an der Decke befestigten Dekorationen, das Manipulieren der aufgehängten Schulkarten, das Wechseln einer Neonröhre und das Manipulieren am Beamer tatsächlich zu einer gesundheitsgefährdeten Freisetzung von Asbestfasern führt, müssen wir uns ernsthaft Sorgen um die letzten Generationen von Kindern, Lehrpersonen, Reinigungs- und Wartungspersonal machen, die seit Mitte der siebziger Jahre in diesen Räumen gearbeitet haben. Man müsste sich ernsthaft überlegen, die betroffenen Menschen regelmässig medizinisch zu untersuchen um Spätfolgen der Verseuchung durch die Asbestfasern zu

entdecken und möglichst früh zu behandeln. Ich bin auch, nach einem Gespräch mit einem Experten der Suva, zum Schluss gekommen, dass die Gefahr der Kontaminierung von Kindern und Lehrpersonen in den vergangenen vierzig Jahren als sehr gering eingestuft werden kann und dass diese Gefahr durch die Entdeckung des zuständigen Architekturbüros nicht grösser geworden ist. Die getroffenen Vorsichtsmassnahmen, die das Manipulieren an den betroffenen Decken auf ein Minimum beschränken, sind sicher sinnvoll. Die Decken in einer Blitzaktion herunter zu holen, scheint mir angesichts der Gefahrenbeurteilung dennoch fragwürdig. Das bedeutet, den Unterricht ein Jahr lang in Räumen abzuhalten, die ästhetisch schweren Schaden nehmen. Die Folgen für die Akustik in den Schulzimmern sind schwer abzuschätzen. Ohne Spezialist in der Frage zu sein, weiss ich doch von Studien, die nahelegen, den Einfluss der räumlichen Qualität auf das soziale und das Lernverhalten der Kinder - und nicht nur der Kinder - nicht zu unterschätzen. Ein lärmiges und unschönes Klassenzimmer wird der Unterrichtsqualität auf jeden Fall nicht zum Vorteil sein. Ich schlage dem Gemeinderat vor eine zweite Kontrolle der Luftqualität durchzuführen, welche direkt nach den für problematisch befundenen Interventionen durchgeführt werden soll. Sollte sich keine gesundheitsgefährdende Kontinuation erweisen, soll der Gemeinderat mit der Ausgabe des Kredites, den wir heute Abend sicher gutheissen werden, zuwarten und im nächsten Jahr mit einem ausgearbeiteten Konzept die Erneuerung der Decken vornehmen. Sollte sich dagegen eine Gefährdung der Gesundheit durch die vorgenommenen Manipulationen erweisen, wird sich der Gemeinderat überlegen müssen was er zum Schutz der Menschen, die in den vergangenen Jahren in diesen Zimmern gearbeitet und gelernt haben, zu unternehmen hat.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité.** Tout d'abord, j'aimerais remercier les groupes pour leur soutien.

L'invitation a été faite par les Verts de rendre publics tous les résultats, notamment sur la présence d'amiante dans les bâtiments. Bien sûr, le Conseil communal n'a rien à cacher. Il sera informé dans un premier temps et il trouvera l'occasion d'informer en tout cas la Commission de l'édilité, du suivi de ce programme qui a été déployé et qui a fait maintenant un état des lieux du patrimoine immobilier.

Concernant les problèmes thermiques qui devraient exister sur le site de l'école du Jura. Nous savons que les bâtiments vieillissent, mais je ne sais pas à quel bâtiment vous faites allusion, Mme M. Mendez. Nous savons que, par exemple, le bâtiment Jura A nécessite un assainissement. C'est aussi le programme Stratus qui nous démontrera l'urgence de l'assainissement. Je peux m'imaginer que d'autres bâtiments sont encore à assainir plus urgemment, mais c'est exactement ce rapport-là qui nous montrera la pertinence d'une intervention d'assainissement. Si je vous ai bien comprise, ceci n'a rien à voir avec l'existence d'amiante, cela concerne vraiment des problèmes thermiques. Oui, notre patrimoine immobilier vieillit et nous aurons des dépenses à faire. Je pense que le Conseil communal devra se pencher prochainement sur cette question-là.

Ich danke Herrn Generalrat J.-F. Python für seine Ausführungen. Wir werden diese Risikoanalyse selbstverständlich weiter fortsetzen und der in nächster Zukunft erwartete Bericht bildet die Grundlage um Schwerpunktsetzungen bei Renovierungen und Instandstellungen vorzunehmen.

Herr M. Parpan stellt die Frage ob dieser Rückbau wirklich so dringend sei und ob man nicht zuwarten könnte weil die Raumqualität im nächsten Jahr - gemäss seiner Aussage - erheblich gestört wäre. Meine Antwort dazu: Wird in einem Gebäude Asbest nachgewiesen, dann hat der Gemeinderat keine andere Wahl, als umgehend Massnahmen zu ergreifen.

Zur Frage was vorher mit diesen Decken passiert ist oder ob sie so gehandhabt wurden, dass sich allenfalls Asbestfasern lösen konnten, gibt es im Augenblick nur die Lösung: handeln zum Zeitpunkt der Feststellung.

Ihr Vorschlag eine zweite Luftqualitätskontrolle nach den für problematisch befundenen Interventionen durchzuführen, um zu prüfen ob die Operation jetzt schon gemacht werden könnte, ist in unseren Augen aus zeitlichen und schulorganisatorischen Gründen nicht möglich. Ein Sommer ist zu kurz um die Decken zu demontieren und wieder zu montieren.

Ihre Aussage, dass die Räume nicht sehr freundlich sein werden, stimmt tatsächlich. Die Lehrer werden jedoch Gewissheit haben, dass keine gesundheitlichen Risiken mehr bestehen.

Die Frage ob man nicht Gesundheitskontrollen durchführen müsste, überfordert mich hier im Augenblick. Ich werde sie gerne mit meinen Kollegen im Gemeinderat besprechen.

**de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.** Je vais surtout répondre à la remarque soulevée par Mme M. Mendez, selon laquelle il y aurait un manque de collaboration entre le Service des écoles et celui d'urbanisme et d'architecture.

Tant ma collègue, Mme A. Burgener Woeffray, que moi-même contestons cette affirmation. Les demandes du Service des écoles trouvent toujours une oreille attentive auprès des Services de Mme Burgener Woeffray. La preuve, les montants importants dépensés chaque année pour la rénovation et la construction des nouveaux bâtiments scolaires ou des AES. Je n'ai pas les comptes sous les yeux, mais je peux estimer grosso modo que, depuis mon arrivée au sein du Conseil communal, la Commune a dépensé plus de 120 millions de francs pour des nouveaux bâtiments. Ce montant ne comprend pas les rénovations faites chaque année. Le Service des écoles a certainement été le service qui a vu ses besoins les mieux couverts durant ces deux dernières législatures. Il y a bien entendu des problèmes qui ne sont pas encore résolus parce que nous avons de vieux bâtiments. Cependant, comme l'a expliqué Mme Burgener Woeffray, ces réparations se font au fur et à mesure. Je conteste donc formellement ce qui a été dit par Mme M. Mendez.

#### Vote

**Le Conseil général approuve, par 68 voix contre 0 et 1 abstention la dépense imprévisible et urgente de 150'000 francs pour l'assainissement de faux-plafonds à l'école du Jura B et C.**

**Ont voté Oui:** 66 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté Non: 0**

**S'est abstenu: 1** MARCHIONI Pierre (UDC)

**N'ont pas voté: 3** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), LI ROSI Michaël (UDC), VORLET Philippe (PS)

---

**6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 79 de M. Simon Murith (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la création d'une "Régie (immobilière) culturelle"**

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.**

cf. annexe.

Le postulat de M. S. Murith demandait au Conseil communal d'étudier la création d'une Régie (immobilière) culturelle, ceci afin de dynamiser les quartiers en collaboration avec les acteurs culturels et les propriétaires fonciers et ainsi permettre une exploitation culturelle des locaux vacants et de friches industrielles.

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 25 mai, de créer une régie culturelle sous la forme d'un projet pilote de 1, 2 ou 3 ans, dès cet été. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs autres projets de requalification des espaces, de redynamisation de certains quartiers et de la nouvelle stratégie de la société Effort Fribourg SA.

Ce projet sera conduit par un chef de projet mandaté, lequel travaillera en étroite collaboration avec les partenaires culturels et les auteurs de l'idée qui avait été lancée lors de la première Journée de la culture de la Ville de Fribourg, le 28 février 2018. Il aura pour but de revitaliser et redynamiser les axes les plus importants de la ville, de trouver une utilisation durable des rez-de-chaussée en les valorisant, en diversifiant la typologie de ses espaces grâce à un mix de surfaces commerciales, culturelles et touristiques et de proposer un interlocuteur unique entre les propriétaires, les locataires et les autorités.

Les contours techniques seront finalisés cet été, notamment concernant le périmètre de déploiement, les aspects juridiques, les espaces à disposition et la boîte à outils de gestion. Si une collaboration avec les institutions culturelles est envisagée, ces espaces devront être disponibles pour tout un chacun.

Il est difficile aujourd'hui, en raison de la situation sanitaire, mais aussi en raison de la disponibilité des espaces la matière première de cette régie culturelle, d'évaluer les coûts qu'auront cette année ce projet lors des comptes. Aujourd'hui, 150'000 francs sont budgétisés pour ce projet, dont une grande partie sera consacrée aux acteurs culturels directement. Le solde est destiné à couvrir les coûts du projet, soit pour le chef de projet, les frais d'entretien, la communication, etc.

Enfin, le Conseil communal sera saisi d'un premier rapport en automne 2021 afin d'évaluer les premiers résultats.

**Murith Simon** (PDC/PVL). Merci au Conseil communal pour sa réponse très réjouissante. C'est une réponse très satisfaisante avec un projet de régie culturelle qui a eu une lente genèse en 2014, mais qui va enfin se concrétiser. On voit que la Commune met les moyens avec un projet pilote qui a des objectifs ambitieux, qui a un budget clairement soutenable et qui définit un rôle clair. On se réjouit aussi de pouvoir prendre connaissance de ce rapport dès l'année prochaine.

Le postulat n° 79 est ainsi liquidé.

---

**7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg**

**Steiert Thierry, Syndic.**

cf. annexe.

Je vais vous faire grâce d'une lecture intégrale du rapport final, qui est relativement exhaustif, et vais juste vous lire un résumé de notre réponse.

Les postulants relèvent le fait que "s'il existe au niveau cantonal un Conseil des jeunes, il n'y a pas au niveau communal d'espace formalisé où la jeunesse peut exprimer ses préoccupations pour la cité et où elle peut dialoguer avec l'(es) autorité(s). Le modèle cantonal a ses mérites et ses limites et apparaît peu adapté à l'échelle communale -selon les postulants-. A ce niveau, il ne s'agit pas de former les politiciens de demain, mais de proposer une forme de participation qui aboutirait à la réalisation de projets concrets pour la vie, et à l'avenir, de la commune". Ainsi, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg.

La participation des enfants et des jeunes dans la société est un droit fondamental inscrit dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, dans la Constitution fédérale et dans la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse. Cette dernière stipule que la politique de promotion des enfants et des jeunes relève prioritairement de la compétence des communes. Garantir le droit de s'exprimer et d'être entendu à chaque enfant et à chaque jeune favorise l'estime de soi, l'identification à la société et la compréhension des processus et institutions démocratiques de notre pays.

Le Conseil communal accorde une grande importance au droit des enfants et des jeunes à participer. Il constate que beaucoup d'acteurs s'engagent en faveur de ce droit.

Il est conscient cependant que cette participation devrait être davantage systématisée et développée par la commune. Cette démarche requiert une réflexion plus globale relative à l'enfance et à la jeunesse au sein de la commune. En parallèle de ces réflexions, le Conseil communal tient tout de

même à proposer dans un premier temps des mesures concrètes pour répondre aux attentes du présent postulat en s'appuyant sur des structures existantes telles que le programme Paysage éducatif et les Centres d'animation socioculturelle (CAS). Il a ainsi décidé de:

- Mandater les Centres d'animation socioculturelle (CAS) de développer encore davantage les démarches participatives.
- Mandater le secteur de la Cohésion sociale d'investiguer l'intérêt des enfants et des jeunes à intégrer un groupe d'accompagnement "d'enfants et de jeunes" du programme existant Paysage éducatif. Programme qui se déroule actuellement dans les quartiers du Schoenberg et du Jura-Torry-Miséricorde. Ce groupe aura les mêmes compétences que les membres actuels du groupe d'accompagnement. Il conviendrait également d'élargir le public cible du programme aux jeunes jusqu'à 25 ans, afin de faire coïncider ce dernier avec celui de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.
- Suivre les recommandations cantonales de la Direction de la santé et des affaires sociales dans le cadre de la stratégie "je participe!" et celles formulées dans le rapport de l'UNICEF suite au bilan effectué dans le cadre de l'initiative "Communes amies des enfants" et initier une démarche visant à lancer les travaux en vue de la constitution d'une plateforme participative, qui sera chargée de définir une politique globale et transversale de la jeunesse, ainsi que les formes institutionnalisées possibles de la participation des jeunes au niveau communal, en y intégrant les principaux intéressés. Il s'agira ici de se concentrer principalement sur les groupes d'âge visés par le présent postulat, à savoir les phases de développement liées à l'épanouissement (adolescence et entrée au cycle d'orientation) ainsi qu'au passage à l'âge adulte.

**Vuilleumier Julien** (Verts). Je vais me permettre de citer très lentement la phrase conclusive du rapport que vient de nous lire M. le Syndic.

"Initier une démarche visant à lancer les travaux en vue de la constitution d'une plateforme participative qui sera chargée de définir une politique globale et transversale de la jeunesse, ainsi que les formes institutionnalisées possibles de la participation des jeunes au niveau communal, en y intégrant les principaux intéressés (page 9 du rapport)".

C'est quelque peu alambiqué quand même, c'est un peu technocratique, c'est un petit peu de la langue de bois et cela nous laisse une impression que finalement, notre postulat n'a pas été très bien compris et que les mesures qui sont proposées sont relativement floues. Elles sont peu engagées et sont peu engageantes. Donc non, nous ne sommes pas satisfaits du rapport final, nous n'avons pas l'impression d'avoir été compris, il nous semble que ce rapport tient avant tout d'un état des lieux de cinq pages sur des concepts généraux concernant la participation et sur des projets existants.

Par contre, ce rapport final a un vrai avantage, il permet de mettre en valeur le rapport de l'UNICEF qui a fait suite au postulat n° 180, de Mme G. Kilde et de M. M.-D. Henninger, par rapport à l'éventuelle labélisation de la Ville de Fribourg comme Ville amie des enfants. Ce rapport qui est à maintes fois cité dans la réponse à ce postulat est de grande qualité. Il met en évidence les manques et les défis de la politique de l'enfance et de la jeunesse en ville de Fribourg, et c'est une excellente nouvelle que le Conseil communal ait publié ce rapport en guise d'annexe à la réponse à notre postulat.

Aussi, oui, nous sommes satisfaits de la réponse au postulat n° 180, mais nous ne sommes pas satisfaits à la réponse au postulat n° 102. Nous allons donc encore patienter, tout en souhaitant que la Ville puisse mettre en place une véritable évaluation de ces politiques, une véritable réflexion comme préconisée dans le rapport de l'UNICEF pour toutes les offres éducatives et de participation des enfants dans notre commune.

Le postulat n° 102 est ainsi liquidé.

---

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 112 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de créer une commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg**

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.**

cf. annexe.

Le postulat de M. B. Altermatt demandait au Conseil communal d'étudier la création d'une commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg. Le Conseil communal répond en résumé de la manière suivante.

Aujourd'hui, le tourisme est une tâche qui a été déléguée à la promotion touristique de l'Agglomération. Celle-ci a donné un mandat à Fribourg Tourisme et Région (FTR) et y est représentée au comité avec trois sièges. La Ville de Fribourg a elle-même un siège au dit comité, tout comme GastroFribourg, les hôteliers, les commerçants, l'Université, etc.

Pour de nombreux projets stratégiques, la Ville de Fribourg collabore étroitement avec FTR. On peut penser, par exemple, à la revitalisation du Bourg, aux projets des Remparts, à la maquette de Werkhof-Frima, à Hubert Audriaz, à la Saint-Nicolas, etc. Elle a en outre de nombreux contacts et discussions informels tout au long de l'année sur des nouvelles attentes ou sur des nouvelles initiatives. Mettre en place une nouvelle commission avec pratiquement les mêmes représentants qu'au comité de FTR créerait un doublon, de plus, sans vrai potentiel de participation à la décision. En outre, cela "court-circuiterait" la délégation de compétence attribuée à l'Agglomération. Enfin, la population peut s'exprimer en tout temps par voie de presse ou directement auprès de FTR ou de la Commune.

En conclusion, bien que l'idée soit louable, la mise en place d'une telle commission ne se profile pas comme l'outil adéquat pour soutenir les autorités communales dans ce domaine.

**Altermatt Bernhard (PDC/PVL).** Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et appelle de mes vœux que la politique du tourisme, de la culture et de l'accueil dans notre ville profite d'une politique plus volontariste et d'une mobilisation encore plus forte durant la prochaine législature. Il s'agit d'un secteur économique important qui est appelé à se développer. On pense entre autres aux suites de la crise sanitaire actuelle qui a vu un potentiel de tourisme intra-national se développer. Ce serait



essentiel que Fribourg soit encore plus visible, plus déterminée et que son attractivité touristique soit davantage mise en avant.

Le postulat n° 112 est ainsi liquidé.

---

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 114 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Jean-Noël Gex et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) lui demandant d'étudier les possibilités de sponsoring et de parrainage par des privés de projets de développement durable ou d'utilité publique en ville de Fribourg**

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Ce postulat demandait au Conseil communal:

- d'identifier les projets susceptibles de recevoir un sponsoring ou parrainage par des privés à court et moyen terme;
- de réfléchir à la manière dont les privés pourront être convaincus par un cofinancement des projets choisis, le but étant de faire participer un large public, y compris jeune, à la réalisation de projets durables ou d'utilité publique.

Les postulants sont de l'avis que vu le nombre de projets importants en ville, le cofinancement de ceux-ci par des privés pourra apporter une touche individuelle ou collective bienvenue.

Le Conseil communal se joint à l'avis des postulants. Dans sa réponse, il décrit l'intérêt des projets cofinancés pour la Ville, rappelle les considérations générales financières et législatives avant de mettre en lumière les expériences de co-financement menées par la Ville, comme par exemple dans le cadre du projet "Nature en ville", "Fribourg (ou)vert" ou encore le projet d'adaptation au climat porté par la HES. Les chaises du Bourg ont aussi vu le jour grâce à un sponsoring privé.

Tout en respectant le cadre légal, le Conseil communal poursuivra ses efforts de cofinancement des projets qu'ils soient définis par convention ou contrat ou par une levée de fonds participative, notamment par le "crowdfunding". Le "crowdfunding" a l'avantage d'être facile à gérer et peut être bien orienté vers un public cible. Le Conseil communal propose de tester ce concept de cofinancement au travers d'un projet pilote de faible envergure en 2021. Le projet choisi concernera la création de biotopes pour les petits animaux. La communication pourra être initiée dans le même temps que l'événement annuel de développement durable qui portera, en 2021, sur la nature dans la ville, limitant les ressources nécessaires. Ce projet ne sera que partiellement financé de manière participative, afin d'en assurer une réalisation minimale prévue et pour ne pas compromettre sa réalisation dans le cas où la levée de fonds n'aboutirait pas. Suite à ce projet pilote, une évaluation sera faite. Les résultats orienteront les futures actions.

En particulier, si à moyen et long termes, il est prévu et assumé d'effectuer le financement hors endettement ou revenus des impôts, donc à la condition de recevoir des fonds supplémentaires (de privés par exemple), alors un règlement communal de financement spécial pourra être envisagé, puisque cela s'apparentera à un "financement spécial" selon le cadre légal présenté dans le postulat.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour ce rapport très fouillé. Mme la Conseillère communale a résumé l'entier de ce rapport final, nous n'avons rien à ajouter. Nous attendons avec intérêt le projet participatif pilote en 2021 d'un biotope pour les petits animaux et nous espérons qu'il rencontrera du succès auprès des citoyens, entreprises et associations. Nous espérons également qu'il y aura d'autres projets participatifs.

Le postulat n° 114 est ainsi liquidé.

Pause

La séance est interrompue pour une pause de 20.50 heures à 21.03 heures.

---

## 10. Décision quant à la transmission:

### - des propositions

**La Présidente.** Lors de sa séance du 3 juin 2020, le Bureau a accepté la qualification de toutes les propositions et de tous les postulats et les a jugés recevables.

- n° 20 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Blaise Fasel (PDC/PVL) demandant au Bureau du Conseil général d'intégrer les arguments juridiques du Conseil communal relatifs à la recevabilité des objets qui sont soumis au Conseil général dans le document communiquant le préavis du Bureau quant à la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de cette proposition. Il aimerait juste relever que l'on peut effectivement se demander s'il est nécessaire de transmettre cette objet-là comme proposition formelle, vu que cela constitue, à notre avis, quand même un peu un enfoncement de portes ouvertes. Effectivement, le problème que vous avez soulevé s'est réalisé à une ou deux reprises récemment. Cependant, nous estimons quand même que dans un rapport de bonne collaboration et de partenariat entre l'Exécutif et le Conseil général, ces phénomènes devraient quand même rester soit anecdotiques ou alors être traités comme cela a toujours été le cas, de manière assez convenable entre les deux organes sans que l'on doive légiférer. A notre sens, il n'est pas forcément nécessaire de transmettre cette proposition.

**Bourgarel Gilles** (Verts). Avec un peu près les mêmes arguments que notre Syndic, notre groupe refusera la transmission de cette proposition, qui constitue un peu un doublon, notamment par rapport au travail du Bureau qui peut être largement diffusé par les représentants des groupes au

sein de cet organe. C'est pour cela que nous jugeons cette proposition inutile. Plutôt que de nous écharper sur des arguments juridiques, nous préférons discuter de l'esprit des propositions que de leur lettre, en fin de compte. Comme ce travail d'analyse sur le plan juridique est fait soit par le Conseil communal et validé ou non par le Bureau qui donne ses préavis de manière très claires, je crois que cette proposition est superfétatoire et ne ferait que rallonger nos débats. Vous êtes tous témoins que depuis deux législatures, nos sessions ne cessent de s'allonger sans pour autant fournir plus de décisions. Nous perdons donc en efficacité et je crois que cet élément-là ne contribuerait pas à nous en faire regagner. C'est pour ça que nous nous y opposons.

**Acklin Zimmermann Béatrice** (PLR). Comme vous le savez, le Conseil d'Agglomération connaît également cette procédure. Le Comité d'Agglomération doit faire part au Bureau du Conseil de l'Agglomération de son préavis quant à la recevabilité et à la qualification formelle des motions et postulats déposés par le Conseil d'Agglomération. Cette approche a fait ses preuves en ce qu'elle a conduit à plus de clarté et de transparence.

Wenn nicht nur das Büro, sondern auch der Gemeinderat begründen muss weshalb er einen bestimmten parlamentarischen Vorstoss als ungültig erachtet, dann stärkt dies das Gemeindeparlament. Es trägt zu einer besseren Meinungsbildung bei. Die Debatten im Rat gewinnen an Klarheit und Transparenz. Unnötigen Konfrontationen zwischen der Exekutive und dem Parlament, wie wir sie unlängst gehabt haben, wird vorzeitig der Riegel geschoben. Ich bin ein wenig erstaunt wenn Herr Stadtammann sagt, dass damit offene Türen eingerennt würden. Wenn ich mich nicht täusche war an der letzten Sitzung davon die Rede und ein Konflikt über die Recevabilität eines Vorstosses entstand zwischen Gemeinderat und Parlament.

Aujourd'hui, les Conseillers/ères généraux/ales reçoivent par avance, par écrit, le préavis du Bureau. Ce préavis communique le détail de chaque vote de préavis ainsi que succinctement les motifs des préavis concluant à l'irrecevabilité. Ces informations sont très utiles aux Conseillers/ères généraux/ales.

Cependant, les débats du Conseil général gagneront encore en clarté et en transparence si les arguments juridiques relatifs à la recevabilité des objets étaient exposés par avance, non seulement par le Bureau mais également par le Conseil communal, en particulier, je le souligne, dans les cas où leurs avis divergent sur la recevabilité d'un objet. Ainsi, le Conseil général pourrait se prononcer sur les objets en toute connaissance de cause, mieux comprendre quel objet ne relève pas de la compétence de la Commune ou serait contraire à une autre règle de droit et ainsi utiliser son temps de manière encore plus optimale.

Pour toutes ces raisons je vous prie de transmettre cette proposition.

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). En tant que Président sortant du Conseil de l'Agglomération de Fribourg, je ne peux que soutenir la proposition de nos deux collègues. Comme Mme B. Acklin Zimmermann l'a dit, à l'Agglomération, cette manière de procéder existe depuis de longues années. Cette pratique amène des informations contextuelles utiles, même si elles sont limitées de par leur nature, et en tout cas pas limitatives en ce qui concerne la liberté de décision et de vote du Conseil.

Im Gegenteil, liebe Kolleginnen und Kollegen: die kurzen Angaben zur Gültigkeit der eingereichten Vorstösse, welche die Exekutive und die Legislative machen, sind von Nutzen für die Meinungsbildung der im Rat vertretenen Gruppen. Für unsere Fraktionen ergibt sich so eine

zusätzliche Möglichkeit die unterschiedlichen Sichten und Einschätzungen zu Postulaten und anderen Vorstössen in Betracht zu ziehen.

Je vous invite donc à transmettre cette proposition et vous remercie d'avance pour votre soutien.

**Fasel Blaise** (PDC/PVL). J'aimerais rapidement réagir par rapport aux remarques très intéressantes et pertinentes de mon collègue M. G. Bourgarel.

M. G. Bourgarel s'inquiète que cette nouvelle règle mène à une judiciarisation des débats du Conseil général. Au contraire, nous allons justement, je pense, éviter une judiciarisation des débats. Si tous les points de vue concernant la recevabilité sont communiqués dans le tableau synoptique, comme nous le demandons, les 80 Conseillers/ères généraux/ales seront mis au courant des enjeux en amont et pourront se positionner facilement au moment venu. Je pense que nous éviterons justement des débats étriqués sur la recevabilité lors des séances.

En ce qui concerne le champ de compétence du Conseil général, soyez rassuré-e-s chers/ères collègues, selon l'article 67 du RCG le Conseil général est compétent pour statuer de la recevabilité des objets déposés. Il conservera cette compétence, de même que la compétence du Bureau d'émettre son préavis va rester (article 66 du RCG).

Ce que nous proposons avec Mme B. Acklin Zimmermann, c'est d'augmenter l'information mise à disposition des membres individuels du Conseil général, afin qu'ils puissent se positionner en toute connaissance de cause. Dans cet esprit, je vous invite à transmettre la proposition.

**Vonlanthen Marc** (PS). Je ne vais pas rallonger inutilement les débats. Le Président du groupe PDC/PVL, M. B. Altermatt, et les initiants, Mme B. Acklin Zimmermann et M. B. Fasel, ont argumenté en faveur du soutien à la transmission de cette proposition en disant qu'elle apporterait davantage d'informations aux débats démocratiques. Finalement, sur le fond, personne ne conteste que ces informations sont importantes. Ce qui est dit, c'est que finalement, toutes ces informations sont disponibles autrement puisque le Bureau, par les Chefs de groupe, doit s'en faire le relai lors des discussions durant les séances de préparation. De plus, la plupart des groupes du Conseil général ont également, un membre de l'Exécutif qui peut également, en séance de préparation, amener ces différents éléments. De notre point de vue, il n'est pas utile de transmettre cette proposition.

**Rugo Claudio** (PA). Je me sentais presque visé par cette proposition. Concernant les affaires juridiques constantes qui m'entraînent soit à la Préfecture, soit au Tribunal cantonal, je vous rappelle que je suis sur une affaire contre la Ville de Fribourg où j'ai dû avancer des frais, 600 francs d'avance de frais, et sur une autre affaire où le Conseil communal a fait un deuxième arrêté, alors là, aucune avance de frais, c'était pour ma pomme.

Je pense que je vais refuser cette proposition. Je vous rappelle que l'on est passé d'un juriste à quatre. C'est un budget énorme. Si tous les textes doivent être relus par des juristes de la Ville de Fribourg, cela rajoutera encore des frais. M. C. Giller était préoccupé par le coût des postulats, mais là, c'est sûr, cela coûtera encore plus cher.

Vote

**Le Conseil général refuse, par 30 voix contre 24 et 13 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 20 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Blaise Fasel.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 24** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC)

**Ont voté contre la transmission: 30** AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JUNGO Adeline (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

**Se sont abstenus: 13** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), SABINO Sandra (PS)

**N'ont pas voté: 3** LI ROSI Michaël (UDC), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS)

- n° 21 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Marc Vonlanthen (PS) demandant une révision générale du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de cette proposition.

**Zurich Simon (PS).** La proposition sur laquelle nous votons charge le Conseil communal de soumettre au Conseil général un projet de révision générale du règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance.

Cette révision devient urgente. En effet, ce règlement date de 1999 et a été partiellement révisé en 2001, puis le néant. Ces 20 dernières années pourtant, les besoins des structures et des familles, mais également les attentes de la Ville, ont fortement évolué comme en témoigne d'ailleurs les événements récents sur lesquels nous reviendrons au moment des questions. Le Conseil communal est d'ailleurs conscient de cette nécessité, lui qui avait mis en consultation un premier projet de révision de ce règlement il y a plusieurs années, avant que ce projet ne prenne apparemment ses quartiers dans un tiroir.

Sur le fond, les besoins des familles, des structures et de la Ville indiquent que les mesures suivantes doivent notamment être intégrées dans le projet de révision.

- Les conditions d'accès des familles aux structures reconnues doivent être définies en tenant compte de deux critères. D'une part, la réalisation des besoins de socialisation des enfants, et d'autre part, la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Cette définition large doit permettre d'assurer l'encouragement précoce des enfants et d'améliorer leur intégration.

- Le projet de révision doit prévoir la constitution d'une fondation, réunissant les crèches de la Ville. En déchargeant les directions des crèches de tâches administratives, une telle fondation permettrait aux directions de se concentrer sur le travail pédagogique, les relations avec les familles et la gestion des groupes de manière à préserver les particularités des structures et de renforcer la qualité de la prise en charge des enfants.
- Le projet de révision doit également assurer des conditions de travail attractives grâce à un règlement du personnel des crèches. En effet, la situation du personnel des crèches est inquiétante car il existe une véritable pression sur leurs conditions de travail et un risque important de dumping, notamment avec l'arrivée de structures privées sur le territoire communal.

Compte tenu de ces arguments, je vous remercie de soutenir la transmission de cette proposition afin de mettre à jour rapidement ce règlement.

**Collaud Oliver** (Verts). Le groupe des Verts soutient pleinement le principe, la nécessité, voire l'urgence, de cette révision générale du règlement. Toutefois, sur quelques propositions plus concrètes qui viennent d'être faites, il a des doutes. Il demandera au Conseil communal de vraiment examiner ceci de manière très large et de ne pas forcément suivre que ce qui est indiqué ici, notamment s'agissant de la création d'une fondation. Des fondations, par principe, c'est quand même lourd et pas très agile. On a des exemples dans le Grand Fribourg de fondations d'un ou de deux théâtres qui sont assez obscures et on ne sait pas très bien comment cela fonctionne. Aussi, du point de vue du groupe des Verts, la fondation n'est pas à privilégier, mais peut-être que oui. Finalement, on ne sait pas encore.

Nous avons des doutes sur la question de savoir si la Ville peut réglementer, dans un règlement de portée générale du Conseil général, les conditions de travail du personnel des crèches. Si c'est possible tant mieux, faisons-le et faisons-le bien.

C'est avec ces remarques le groupe des Verts soutient la transmission de cette proposition. Il demandera surtout au Conseil communal de prévoir une consultation large quand ce règlement sera élaboré et la création d'une Commission spéciale au moment de la soumission au Conseil général.

**Wicht Pascal** (UDC). Comme nous l'avons déjà fait lors de la dernière séance, nous allons refuser la transmission de cette proposition, toujours pour la même raison, à savoir que nous allons bientôt voter sur la fusion et qu'il n'est, selon nous, pas le moment de nous lancer dans la révision générale de règlements communaux. Ces processus prennent quand même passablement de temps, surtout lorsqu'il s'agit d'un règlement assez délicat comme celui sur les structures d'accueil. On va lancer le travail et peut-être qu'il ne sera même pas encore terminé au moment où, on l'espère, on pourra fusionner. A notre avis, il vaut mieux attendre d'être fixés sur la fusion, puis nous pourrions entamer cette révision, qui effectivement sera nécessaire ensuite. Peut-être que si la fusion se fait, nous pourrions nous poser la question directement dans la nouvelle commune.

C'est du reste pour la même raison et que j'annonce d'ores et déjà que nous refuserons la transmission du postulat n° 140, parce que faire une évaluation des politiques publiques actuelles, alors que l'on s'apprête à fusionner, cela n'a pas de sens non plus. Voilà, cela m'évitera de reprendre la parole à ce sujet.

## Vote

**Le Conseil général décide, par 53 voix contre 8 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 21 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Marc Vonlanthen.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 53 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS,PDC/CVP), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 8 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GILLER Christophe (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 6 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FASEL Blaise (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL)

**N'ont pas voté:** 3 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS)

### - **des postulats**

- n°140 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal la mise en place d'évaluations des politiques publiques pour la Ville de Fribourg

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission des postulats n° 140 à 148. Je reprendrai la parole ensuite pour le postulat n° 149, sachant que les postulats n° 150 à 152 sont de nouveau acceptés également.

**Mendez Monica (Verts).** L'action publique porte sur une population de plus en plus nombreuse et diversifiée. Cette période de crise a soulevé l'importance de mettre en œuvre des politiques publiques préventives et efficaces. Ces dernières doivent répondre aux besoins de toutes les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois. C'est pour ces raisons qu'il est tout à fait pertinent de chercher à connaître leur impact et par conséquent, à dégager des pistes de leur amélioration.

*Qu'est-ce que l'évaluation?*

Concrètement, elle permet de clarifier les décisions, de rendre compte de l'utilisation de l'argent public et des décisions des instances politiques auprès des citoyens et enfin, d'améliorer l'efficacité des mesures. A l'heure actuelle, les politiques publiques fribourgeoises s'appliquent sans que les organismes qui les mettent en place ne puissent se baser sur une analyse approfondie pour savoir si elles ont atteint leur cible. Introduire la possibilité de mandater des évaluations, permettrait indubitablement de rendre l'action publique plus efficace et transparente.

### *Quelques exemples*

C'est justement à l'échelle des villes que la possibilité de faire ressortir de bonnes pratiques et des outils de mise en œuvre qu'il est nécessaire, voire indispensable d'adopter l'évaluation des politiques publiques.

### *Quels avantages pour Fribourg?*

La mobilité douce, le bilinguisme, la prévention en matière de santé, ou encore, comme le disait très justement mon collègue tout à l'heure, la place donnée aux jeunes dans la politique et l'avenir de la ville; tous ces sujets sont fondamentaux pour le bien-être des habitants de cette ville. Comprendre et rendre compte de leur impact, améliorer leur efficacité sont des objectifs qui illustrent la nécessité pour le législateur d'un tel instrument que l'évaluation des politiques publiques.

Nous sommes témoins de la complexité des transformations sociales, économiques et environnementales. Fribourg s'agrandit et les ambitions que nous avons pour notre Ville exigent que nous nous attachions à savoir si et comment les lois et politiques votées sont efficaces et dans quelle mesure elles nécessitent des changements.

Le postulat demande donc au Conseil communal:

- d'étudier la possibilité d'introduire l'évaluation des politiques publiques dans le règlement communal;
- de définir les conditions-cadres de l'utilisation de l'évaluation.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 52 voix contre 8 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 140 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 52 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 8 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GILLER Christophe (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

**Se sont abstenus:** 6 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

**N'ont pas voté:** 4 DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), MURITH Simon (PDC/PVL)



- n°141 de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un article nouveau en faveur de la préservation des surfaces naturelles privées dans le règlement communal d'urbanisme

**Allenspach Christoph (PS).** Ce postulat se soucie des conséquences de la densification dans toutes les communes de Suisse, mais bien entendu aussi, en ville de Fribourg. Selon les concepts et les objectifs contenus dans les PAL des communes, ainsi que dans les plans directeurs du canton et des régions, cette densification du milieu bâti est toujours liée à la préservation, voire l'augmentation de la qualité de vie. C'est quelque chose qui est assez contradictoire et, dans la situation actuelle, cet objectif est rarement atteint.

Je ne parle pas directement de la ville parce qu'ici nous avons encore assez peu de cas à relever, mais je vais donner quelques exemples. Le canton de Fribourg autorise le remplacement d'une villa sur une parcelle par deux villas, soit deux bâtiments de trois appartements chacun. Cela veut dire qu'il ne reste plus grand-chose de la surface verte arborisée. Au lieu de ça, on se retrouve, par conséquent, avec six logements. Cela implique beaucoup plus de places de stationnement. Dans les villes, c'est en général à l'extérieur, ce qui prend encore une bonne partie de la surface qui restait. Si ce sont des projets plus grands, c'est un parking souterrain. Je connais des exemples où c'est souvent toute la surface de la parcelle qui est prise par le parking. Il ne reste plus de surface pour des arbres et des arbustes. Il y a peut-être encore du gazon sur la dalle du parking. Dernièrement, j'ai vu un projet dans une grande commune aux alentours de Fribourg, pour lequel il n'y avait plus aucune surface pour planter un arbre.

Donc le postulat vise à anticiper de pareils cas en ville de Fribourg. Il y a des quartiers entiers, Jura, Vignettaz, etc., où les propriétaires un jour vont demander de densifier et il faudra quand même quelques moyens à disposition. Le postulat pour étude demande une prescription de la préservation des surfaces naturelles dans le règlement communal d'urbanisme du PAL. Et ceci veut dire, comme on ne peut pas faire grand-chose en ce qui concerne les volumes parce qu'il y a une pratique ancrée dans la loi, on peut par contre faire quelque-chose en ce qui concerne le stationnement à l'extérieur et en souterrain. Cela veut dire que les surfaces pour le stationnement devraient rester très limitées, en général sur les limites des bâtiments.

A la suite de ces considérations, je vous remercie de soutenir la transmission de ce postulat pour étude.

**Gex Océane (PLR).** Nous regrettons simplement le dépôt de trois postulats pour la suppression de places de parc. Nous espérons que si les trois postulats suivants venaient à être transmis, le Conseil communal produirait au moins un rapport combiné. Poser trois postulats sur le même sujet, c'est un peu embêtant.

**Uldry José (UDC).** Après avoir pris connaissance du postulat n° 141 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un article nouveau en faveur de la préservation des surfaces naturelles privées dans le règlement communal d'urbanisme (RCU), le groupe UDC est d'avis que l'ajout d'un tel article dans le RCU n'est pas nécessaire. Le PAL des communes, ainsi que les plans directeurs du canton et des régions, contiennent à notre sens d'ores et déjà des normes suffisantes en vue de la densification du milieu bâti, de sa préservation, voire de l'amélioration de la qualité de vie.

De plus, à l'heure où à l'aube de la période estivale 2020, une soixantaine de places de parc ont déjà fondu comme neige au soleil en ville de Fribourg, notre groupe ne souhaite pas de ce nouvel article, qui aurait pour conséquence de restreindre, qui plus est sur fond privé, les surfaces de stationnement au strict minimum et de limiter les dimensions des parkings souterrains.

Pour ces raisons, le groupe UDC s'oppose à la transmission de ce postulat.

**Bourgarel Gilles** (Verts). Notre groupe ne s'opposera pas à la transmission de ce postulat qui va aussi dans notre sens. Par contre, on se pose la question de l'opportunité de le déposer maintenant, dès le moment où le PAL arrive bientôt à sa conclusion.

Et si je peux rassurer M. C. Allenspach, c'est un sujet qui a préoccupé en tout cas une partie des commissions chargées de traiter du PAL. Je parle de la Commission du patrimoine qui s'est souvent penchée sur la question des espaces verts, privés, notamment celles des jardins qui diminuent comme peau de chagrin au profit des places de parc. On en a l'exemple dans le quartier de Pérolles et dans plusieurs quartiers de la ville. C'est le règlement de stationnement de la Ville qui imposait ce type de restriction des espaces verts et la diminution des surfaces perméables qui va avec. C'est pour cela que nous le soutiendrons quand même. Les objectifs sont entièrement partagés par notre groupe, mais il arrive un peu comme la cavalerie après les peaux rouges. Cet aspect des choses est complexe à traiter et il a largement fait partie des préoccupations de la Commune et des diverses commissions. Le nouveau PAL, s'il favorise une certaine densification, favorise aussi les espaces verts et le maintien des jardins privés de manière à ce qu'ils ne soient pas transformés tout bêtement en surfaces de places de parc. Ceci est le plus gros problème de la ville de Fribourg.

Nous soutenons la transmission de ce postulat.

**Murith Simon** (PDC/PVL). Je précise en préambule que c'est une remarque que je fais à titre personnel et qui n'engage pas le groupe PDC/PVL. De plus, je vais répéter les propos de M. G. Bourgarel en disant que ce postulat intervient un peu comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Ce que l'on peut demander au Conseil communal, c'est vraiment d'adopter ce PAL, qu'il entre en vigueur, que la ville puisse se développer tout en se densifiant. Cela fait désormais partie des objectifs de l'aménagement du territoire que les PAD entrent en vigueur, que l'on puisse développer un projet de piscine et d'autres projets en faveur de notre ville, de l'emploi et de la qualité de vie. Il faut également mener cette réflexion qui peut effectivement être utile et nécessaire mais qui, à l'évidence, va soulever quelques oppositions. Il ne faut pas que cela ait encore des effets sur un retard supplémentaire de l'adoption du PAL.

**Rugo Claudio** (PA). Je pense que M. G. Bourgarel, en parlant de PAL, a pensé aux visages pâles. C'est pour cela qu'il a dit qu'il y avait les sioux après la cavalerie, les peaux rouges plutôt. Je pense que ce sont plutôt les peaux vertes après la cavalerie. C'est pour cela que j'ai lancé le sujet de l'automobile en ville et de la place qu'on lui accorde. Je ne vais ni voter oui, ni voter non, et donc m'abstenir.

**Bourgarel Gilles** (Verts). Je serai très bref. Je donnerai simplement quelques définitions à l'intention de M. C. Rugo. PAL veut dire "Plan d'aménagement local", ça n'est pas le supplice médiéval ni la norme télévisuelle que l'on connaissait par rapport à PAL/SECAM. Voilà, comme ça M. C. Rugo saura de quoi on parle la prochaine fois que l'on parle de PAL.

## Vote

### **Le Conseil général décide, par 38 voix contre 24 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 141 de M. Christoph Allenspach.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 38** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 24** AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 5** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA)

**N'ont pas voté: 3** DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS)

- n° 142 de Mmes et M. Christoph Allenspach, Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le potentiel des surfaces bitumées de la ville qui pourraient accueillir de la végétation

**Sabino Sandra (PS).** Fribourg est une ville plutôt riche en nature, en raison de sa topographie. Par contre, on constate un état naturel plutôt pauvre le long du réseau des routes et des rues. Depuis quelques années, les services concernés de la Ville s'en rendent compte et agissent à certains endroits. Ainsi, à la route du Jura et fond du boulevard de Pérolles, des bandes naturelles ont été aménagées et depuis l'année passée, le bitume est remplacé par une surface renaturalisée sur certains îlots de route. A d'autres endroits, par contre, la qualité ainsi que la quantité des plantations, souvent isolées au bord des routes, posent des questions. De même, on a l'impression que beaucoup de petites et grandes surfaces de bitume pourraient être enlevées. Elles ne présentent pas d'utilité et contribuent à la chaleur estivale de plus en plus problématique.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal, d'une part, d'examiner de manière systématique les surfaces bitumées et plantées sur le domaine public des routes, rues et places de la ville. D'autre part, nous souhaitons des réflexions conceptuelles sur une amélioration de la présence de la nature en ville à tous ces endroits. Nous pensons à quelques exemples comme:

- supprimer la surface bitumée des places de stationnement en la remplaçant par une surface plus perméable;
- voire, au risque de me retrouver au pilori, de remplacer des places de stationnement par des surfaces naturelles;
- créer plus de surfaces perméables et naturelles autour des arbres, par exemple, à l'avenue de la Gare ou au boulevard de Pérolles;

- ou de réduire quelques tracés de routes pour donner place à la nature.

Je vous remercie de soutenir la transmission de ce postulat.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 43 voix contre 19 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 142 de Mmes et M. Christoph Allenspach, Geneviève Liaudat et Sandra Sabino.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 43** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 19** AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 4** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), GEX Jean-Noël (PLR), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MURITH Simon (PDC/PVL)

**N'ont pas voté: 4** DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS)

- n°143 de MM. Christoph Allenspach, Florian Müller, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'extension des espaces publics et naturels en réduisant les places de stationnement publiques

**Allenspach Christoph (PS).** J'aimerais tout d'abord contredire Mme O. Gex qui disait que ce postulat et les deux précédents étaient finalement les mêmes. Non, ils sont séparés pour préserver l'unité de matière. Le sujet commun à tous les trois, c'est la thématique de la densification. Celle-ci nous pose vraiment quelques soucis.

Densifier ne signifie pas construire davantage ou d'avoir plus de bâtiments. Cela veut aussi dire de suivre les vœux exprimés en ce qui concerne le paysage urbain naturel, les transports publics par exemple ou la mobilité douce, etc. Il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte en matière de densification. Or, la surface disponible est limitée, très limitée, ce qui nécessite la suppression de quelques fonctions existantes qui sont moins évidentes. Aujourd'hui, comme cela a déjà été dit, une partie importante des surfaces de la ville est occupée par des routes ainsi que par le stationnement public et privé. Les surfaces de stationnement offrent, mais tout le monde n'en est pas convaincu bien entendu, un potentiel énorme pour d'autres utilisations. Les surfaces de stationnement inutilisées pourraient être remplacées. Je vous rappelle que nous avons 35'000 places de stationnement en ville pour 20'000 voitures par habitant-e-s de la commune.

Les avantages de supprimer certaines places de parc publiques sont les suivants:

- l'extension de l'espace public à disposition sur les places et dans les rues de tous les quartiers;
- la mise en place de voies de bus et de voies cyclables;
- l'amélioration des piétons et notamment des écoliers ainsi que des cyclistes;
- la création d'espaces naturels arborisés;
- l'amélioration de l'attractivité touristique. En Vieille-Ville, vous pouvez voir en vous promenant que les routes, les rues et les petites ruelles sont envahies par le stationnement. Je ne pense pas que les touristes ont envie de revenir à plusieurs reprises s'ils voient l'état de notre ville médiévale.

Aussi, le postulat demande d'étudier dans quelle mesure le stationnement sur les places et les rues pourrait être supprimé, remplacé, réduit. Trois propositions sont à l'étude:

1. La suppression des places de stationnement. Ceci a été fait sur plusieurs routes, notamment sur le boulevard de Pérolles, sur la route des Arsenaux. Visiblement, à la route des Arsenaux, cela n'a pas trop dérangé. Sur le boulevard de Pérolles, cela a beaucoup plus dérangé parce que c'était aussi un petit peu organisé.
2. On demande d'étudier la participation communale aux parkings souterrains existants en remplacement des places de stationnement publiques, voire privées à supprimer. Par exemple, dans le Bourg, à la Grenette, à Pérolles, il y a différents parkings privés, des grands parkings, aujourd'hui à moitié vides. A Miséricorde, à l'Université, à Beaumont, là il y a aussi de nombreux parkings souterrains avec des places souvent louées à des pendulaires.
3. Pourquoi la Ville ne pourrait-elle pas s'engager à construire dans quelques quartiers des parkings en silo? Je pense par exemple au Schoenberg, où il y a énormément de petits garages. En outre, où le besoin se fait particulièrement sentir, on pourrait s'engager à investir, par exemple en Basse-Ville, pour libérer enfin les routes afin d'en faire un quartier agréable.

Malgré l'opposition qu'il y aura, je vous prie de soutenir la transmission de ce postulat pour étude.

**Murith Simon** (PDC/PVL). Cette fois-ci, le but est clairement affiché. Pour le groupe PDC/PVL, ce postulat confond son moyen et son objectif et cela ressortait clairement des explications précédentes. Comme si le but devait être de limiter le nombre de places de stationnement en étendant l'espace public. C'est au contraire la libération et la valorisation de l'espace public qui devrait être une fin en soi et faire l'objet d'une réflexion globale. La réduction de l'emprise du stationnement n'est qu'un des moyens et pas l'unique. Cette réduction doit en toute hypothèse s'accompagner de mesures préalables sans lesquelles une non compensation n'aurait pas les effets positifs voulus et resterait un vœu pieux doctrinal.

A ce stade, notre groupe peine sérieusement à comprendre l'entêtement de la majorité à vouloir entretenir une opposition mobilité/environnement désuète et contre-productive. Ne voyons-nous pas que cette opposition empêche notre ville d'avancer? Nous en voulons pour preuve le quartier du Bourg; tout le monde veut le redynamiser mais cette revitalisation s'écorche sur des questions de stationnement. Parce qu'au lieu de convaincre, nous imposons. Libérons-nous de ces combats stériles. En effet, la suppression des places de parc ne concerne pas le trafic de transit qui est clairement nuisible pour la qualité de vie en ville, mais elle concerne des gens qui travaillent à Fribourg, qui vivent à Fribourg, qui participent également à notre économie locale. Elle concerne des

gens qui prennent généralement la voiture pour une raison personnelle liée à leur emploi ou, du moins, à leur volonté de venir dans notre centre-ville. Or, la politique actuelle du Conseil communal, qui est poursuivie par le présent postulat, n'est pas coordonnée avec une vraie politique multimodale pour offrir à ses usagers des alternatives à la voiture. Elle ne crée par conséquent aucun report modal au profit des transports publics et de la mobilité douce.

Ainsi, parallèlement à la suppression des places de stationnement, la Commune refuse de mettre en place des systèmes de mobilité alternatifs, comme l'autopartage et le co-voiturage, pour permettre aux usagers de trouver un compromis alors qu'une telle mesure ressort du concept de stationnement publié dans le cadre de la révision du PAL. La Commune refuse d'optimiser l'usage des grands parkings dont beaucoup sont présents au centre-ville, ne serait-ce, par exemple, qu'en indiquant le nombre de places disponibles alors qu'il s'agit aussi d'un objectif du concept de stationnement publié dans le cadre de la révision du PAL.

Enfin, la Commune ne semble pas encourager le transfert modal des pendulaires motorisés vers le réseau de transports publics au moyen de parkings d'échange avec, notamment, des offres attractives, comme le souhaite pourtant le PA3. Ce n'est non plus pas notre groupe qui l'invente, c'est le PA3 qui le dit expressément: "En matière de stationnement, une politique de gestion de l'offre publique et des parkings d'échange par une tarification et des durées de stationnement adéquates fait défaut et ne permet pas une maîtrise de l'usage de la voiture individuelle. Une desserte en TP, des P+R à des cadences élevées et permettant d'atteindre rapidement le centre-ville fait la plupart du temps défaut".

Chers/ères collègues, la suppression de places de stationnement ne permet à l'évidence pas de transfert modal. Celui-ci doit se concrétiser par des mesures préalables qui permettront d'obtenir l'adhésion globale des usagers à la suppression des dites places de parc plutôt que d'entretenir une opposition politicienne dépassée et court-termiste. Sans coordination avec des mesures préalables, les usagers, faute d'alternative adaptée, continueront d'utiliser le transport individuel motorisé pour se rendre au centre-ville, qu'on le veuille ou non. Et si en plus on leur enlève à l'avance des places de stationnement en nombre, la congestion du centre-ville par le trafic n'en sera que plus grande avec des conséquences nuisibles sur la sécurité et la qualité de vie.

Pour ces raisons, le groupe PDC/PVL refusera dans sa grande majorité la transmission de ce postulat. Nous invitons sincèrement la majorité de gauche et le Conseil communal à intégrer dans leur velléité de suppression de places de stationnement des mesures préalables nécessaires pour arriver au report modal souhaité par toutes et tous et indispensable à la poursuite d'objectifs environnementaux que nous partageons, plutôt que de se limiter à la pénalisation contre-productive des automobilistes. Engageons-nous, encourageons au lieu de stigmatiser et rassemblons au lieu d'opposer.

**Bourgarel Gilles** (Verts). J'aimerais simplement faire un petit rappel sur l'usage de l'espace public. De la fondation de la ville jusqu'à la Première Guerre mondiale, il était strictement interdit d'entreposer et de laisser sur l'espace public ne serait-ce qu'une charrette, un vélo ou des objets privés. Cela était clairement stipulé dans les différentes chartes. L'apparition et la démocratisation des transports individuels ont changé le paradigme et il est grand temps que nous repensions ces aspects de l'usage des espaces publics. Je crois que ce postulat vient à point nommé.

**Rugo Claudio (PA).** Le Conseiller général S. Murith a dit avec les paroles ce que je pensais tout au fond de moi, bravo. C'est rare que je puisse féliciter la droite mais je le fais volontiers, il n'y a rien de partisan.

J'ai aussi un penchant vert. Par contre, je suis choqué par la phrase de M. C. Allenspach: "plus de places de parc en ville". En effet, c'est au moment où on va probablement demander à la population de s'exprimer au sujet de deux initiatives sur ce thème et alors que cela fait dix ans que l'on n'a pas demandé son avis, que vous voulez tout réduire à zéro ou presque. Votre but est d'avoir 20% de places de parc, mais 20% de zéro, cela donne zéro. Donc vous voulez être anti-démocratique M. Allenspach. Il faut attendre ce que la population décidera pour ensuite entreprendre des mesures. Je suis moi-même multimodal, j'ai acheté l'abonnement TPF, j'ai une moto, j'ai quatre vélos que je n'utilise jamais, j'ai une voiture et c'est toujours avec intelligence que je me déplace, comme ce soir, par exemple, avec les services impeccables des TPF.

Alors je vous remercie de refuser la transmission de ce postulat.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 36 voix contre 27 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°143 de MM. Christoph Allenspach, Florian Müller, Marc Vonlanthen et Simon Zurich.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 36** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLO Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naima (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 27** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 3** BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), KILDE Gisela (PDC/PVL)

**N'ont pas voté: 4** DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), ULDRY José (UDC)

- n°144 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des toilettes publiques aux Grandes-Rames (n° de parcelle: 17135);

**Rugo Claudio (PA).** Je réponds à une question qui m'a été posée à ma droite, oui c'est à côté de chez moi, à la place des Grandes-Rames, parcelle 17135.

Régulièrement, j'aime à me promener là-bas, comme la plupart des habitants de la Basse-Ville, ou les touristes. C'est un coin magnifique. En bas des falaises, on voit l'Hôtel de Ville, on peut passer un très bon après-midi. Cependant, il y a toujours cet inconvénient de devoir aller aux toilettes. On le voit ici, à la pause, on va aux toilettes. Par contre, on est presque interdits de boissons alcoolisées, ce qui

n'est pas le cas à la place des Grandes-Rames. A la première bière, les gens font peut-être l'effort, mais à la deuxième, à la troisième, à la sixième bière, ils se laissent aller et ils font leur besoin au bord sur les arbres. La loi permet de faire ses besoins lorsque l'on est en forêt. Il est vrai qu'il y a assez d'arbres et que l'on pourrait presque considérer cela comme une forêt. Par contre, la Police cantonale n'est pas de cet avis. Une fois j'étais là-bas et cela a énervé quatre jeunes qui ont été amendés à raison de 200 francs. Alors, il faudrait trouver une solution. Je pense que la Conseillère en charge de l'Edilité a plusieurs solutions dans ses tiroirs. C'est précisément pour étudier des solutions que je vous demande de transmettre ce postulat.

**Bourgarel Gilles** (Verts). Je dois m'opposer à la transmission de ce postulat parce qu'en fait, c'est manquer de connaissance en matière de géographie des pissotières de notre ville. Cher M. C. Rugo, si nous prenons le trajet depuis la place de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la Sarine, nous disposons de deux lieux d'aisance, un à la place de la Coutellerie et l'autre, juste à côté du pont de Saint-Jean. Est-ce qu'il faudrait mettre des panneaux partout pour indiquer la direction des WC pour les gens souffrant de problème d'incontinence ou alors qui supportent mal la bière? Je pense que ce serait exagéré le nombre de pissotière à installer en ville de Fribourg en tenant compte de tous les besoins pressants des uns et des autres qui manquent de prévoyance. Compte tenu de la proximité de WC publics par rapport au lieu des Grandes-Rames, je pense que ce postulat est totalement inutile puisque le besoin est déjà couvert.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je relève aussi un petit peu certaines doses de mauvaise foi chez M. C. Rugo, d'autant plus qu'il est habitant des Petites-Rames et qu'aux Petites-Rames se trouve précisément un lieu d'aisance.

**Rugo Claudio** (PA). Je vais répondre à mes deux préopinants. Plusieurs fois par année, le Conseil communal organise des fêtes à cet endroit, comme par exemple le 1<sup>er</sup> août. Il y a aussi eu une fête pour la retraite de la Secrétaire de Ville et pour la visite du Conseil Fédéral. A chaque fois, un camion prend la Route Neuve, descend des toilettes en plastique et remonte. Ce n'est pas très écologique, M. G. Bourgarel. Pensez un peu à la place qu'occuperait une petite cabane. On économiserait des litres et des litres d'essence.

#### Vote

**Le Conseil général refuse, par 37 voix contre 16 et 12 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 144 de M. Claudio Rugo.**

**Ont voté pour la transmission:** 16 ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), KHAMEL SEEWER Naima (PS), MARCHIONI Pierre (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), MUELLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RUGO Claudio (PA), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 37 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BOURGAREL Gilles (VERTS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), JELK Guy-Noël (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)



**Se sont abstenus:** 12 ABATE Vincenzo (VERTS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GRADEN Lise-Marie (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), PAGE Maurice (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), SABINO Sandra (PS), WALTER Lionel (PS)

**N'ont pas voté:** 5 DE REYFF Charles (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), ULDRY José (UDC)

- n°145 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une aide financière pour les étudiants inscrits en ville de Fribourg rencontrant des difficultés financières liées à la pandémie de covid-19

**Sacerdoti Alexandre** (PDC/PVL). Pendant et après les restrictions liées au coronavirus, beaucoup d'étudiants en ville de Fribourg ont perdu leur emploi, source de revenus complémentaires pour vivre et financer leurs études en liaison avec l'arrêt des activités liées à la restauration, aux services et aux tâches supprimées dans les entreprises ayant opté pour le télétravail. Nous souhaitons que la Ville décide d'une aide financière conséquente et rapidement mobilisable, dans le respect bien sûr des règles budgétaires, après avis de la Commission financière et vote du Conseil général, destinée aux étudiants en difficultés inscrits en ville de Fribourg. Nous sommes une ville d'étudiants. Ces étudiants en nombre, il faut que l'on s'en occupe et qu'on ne les oublie pas.

**Rugo Claudio** (PA). J'interviens pour émettre la même remarque qui me sera faite au sujet du postulat suivant, concernant les 1'000 francs pour les commerces. De fait, j'ai discuté avec de nombreux Conseillers généraux qui disent que tel commerce n'a pas besoin de ces 1'000 francs et que tel autre en aura besoin. M. A. Sacerdoti, c'est la même chose pour les étudiants. Les fils de riches n'ont pas besoin d'aide et les fils de pauvres peut-être que oui. C'est pour cela que je soutiendrai votre postulat et j'espère vous soutiendrez le mien.

**Wicht Pascal** (UDC). Je ne suis pas complètement certain d'avoir compris ce que M. A. Sacerdoti entend par étudiants inscrits en ville de Fribourg. Est-ce qu'il s'agit des étudiants qui étudient à Fribourg ou est-ce qu'il s'agit des étudiants qui habitent Fribourg? S'il s'agit des étudiants qui sont inscrits à Fribourg, cette mesure tape un peu à côté parce que cela veut dire que l'on va subventionner des jeunes qui habitent ailleurs qu'à Fribourg et dont le soutien devrait être assuré par leur commune et leur canton d'origine. On manquerait alors les étudiants habitant la ville ou ayant leurs papiers déposés en ville mais qui étudient en dehors, que ce soit à l'Université de Lausanne, l'EPFL ou n'importe où d'autre en Suisse. Je souhaite que M. A. Sacerdoti puisse me répondre sur ce point, merci.

**Sacerdoti Alexandre** (PDC/PVL). Je vais répondre à mon collègue M. P. Wicht. Ce sont, effectivement, j'aurais dû le préciser de façon plus détaillée, les étudiants inscrits et qui font leurs études, pas inscrits en ville de Fribourg comme habitant mais qui font leurs études à Fribourg. Aujourd'hui, lorsque vous parlez avec des étudiants, beaucoup pensent à interrompre leurs études et cela est inacceptable. On a parfois beaucoup de mal à les aider et à trouver un moyen pour les aider. Même si la responsabilité universitaire relève du canton, je crois que la Ville a une responsabilité pour cette population qui est riche et qui nous enrichit.

**Wicht Pascal** (UDC). Suite à la réponse de M. A. Sacerdoti, je peux confirmer que le groupe UDC ne soutiendra pas la transmission de ce postulat pour étude. Le rôle de la Ville de Fribourg n'est pas de subventionner les étudiants habitant le canton de Vaud, du Valais ou de Zürich, parce qu'ils étudient

à Fribourg. C'est à leur canton d'origine, leur commune d'origine, de les soutenir. Nous devons soutenir les étudiants qui sont de Fribourg, indépendamment d'où ils étudient.

#### Vote

#### **Le Conseil général décide, par 39 voix contre 21 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 145 de M. Alexandre Sacerdoti.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 39 ABATE Vincenzo (VERTS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), RICHARD Claude (PDC/PVL), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission:** 21 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DUPRÉ Bernard (UDC), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), JORDAN Marine (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MOUSSA Elias (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VORLET Philippe (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 6 BUGNON Marc (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS)

**N'ont pas voté:** 4 DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), ULDRY José (UDC)

- n°146 de MM. Lionel Walter et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'assurer un financement durable des infrastructures culturelles

**Walter Lionel (PS).** Lorsque l'Agglomération s'est constituée, il y a de cela bientôt 15 ans, les tâches de plusieurs associations intercommunales ont été reprises par la nouvelle entité. Certaines entièrement, comme la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF), d'autres partiellement, comme Coriolis. En effet, la promotion de la culture est devenue compétence de l'Agglomération, et donc financée par ses dix communes membres. A contrario, et pour des raisons qui demeurent pour moi encore obscures, le financement des infrastructures culturelles est resté dans le giron de Coriolis, et donc, de ses cinq, aujourd'hui six, communes membres. En outre, le Casino de Fribourg participe en fonction de ses bénéficiaires au financement de Coriolis. Néanmoins, comme le prévoit ses statuts, Coriolis a pour but l'exploitation et l'entretien des deux institutions culturelles que sont Equilibre et Nuithonie, dont le rayonnement dépasse pourtant largement les communes de Coriolis infrastructures.

Si sa santé financière le permet, d'autres soutiens à des investissements infrastructurels peuvent être consentis par Coriolis dans d'autres institutions comme la Maison des Artistes qui a vu le jour dernièrement, Fri-Son, le Nouveau Monde, le Théâtre des Osses, Fri-Art, la Tour Vagabonde, la Spirale, le Bilboquet, etc.

Or, il ne reste souvent que peu de moyens à Coriolis pour soutenir ces institutions et son budget ne repose pas sur un modèle de financement solide. Dépendre d'une maison de jeu, dont les revenus sont soumis à de nombreux facteurs exogènes, n'est pas un modèle durable. Ceci a déjà été démontré par le passé, puisque les communes ont déjà dû augmenter leur contribution par habitant,

malgré l'arrivée d'une nouvelle commune au sein de l'association. En effet, les revenus du casino ont déjà amplement souffert de l'interdiction de fumer, de la loi sur les jeux d'argent autorisant les tournois de poker hors maisons de jeux, ou encore l'ouverture du casino de Neuchâtel. Aujourd'hui le covid-19 est passé par là et a assurément mis à nouveau le casino à rude épreuve.

Pourtant, il n'y a pas de rock sans décibels, il n'y a pas de théâtre sans rideau à lever, il n'y a pas d'exposition sans murs sur lesquels pendre les tableaux. La culture fribourgeoise mérite des infrastructures de qualité et donc, un financement solide et durable de ces dernières.

C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir le présent postulat, qui demande au Conseil communal d'intervenir dans ce but auprès du comité de Coriolis infrastructures et d'en faire modifier les statuts afin:

- 1) de mettre en place un système de financement des infrastructures culturelles durable et non basé sur des revenus soumis à des risques conjoncturels importants, en l'occurrence les revenus d'une maison de jeux, par une augmentation de la participation par habitant;
- 2) de permettre à l'ensemble des institutions culturelles de bénéficier d'un financement adéquat et garanti de leurs infrastructures.

**Murith Simon (PDC/PVL).** Le groupe PDC/PVL soutiendra ce postulat qui, en réalité, fait écho à des questions relativement récurrentes et, en l'occurrence, qui ont déjà été soulevées par notre propre groupe lors des discussions sur le rapport de gestion, en 2017.

Coriolis Infrastructures, comme son nom l'indique, est essentielle au financement des infrastructures culturelles et de leur renouvellement. La participation du Casino en soi est un système propre à la Ville de Fribourg et il permet un apport supplémentaire à la seule contribution des habitants, donc il n'est pas mauvais en soi. Cependant, cela a été démontré, il est fluctuant et il tend à diminuer ces prochaines années. C'est pour cela que la recherche d'autres sources de financement est nécessaire.

Ce faisant, notre groupe demande au Conseil communal d'avoir une réflexion plus large et avec un objectif d'éviter d'une part, l'augmentation des prix pour les spectacles culturels et d'autre part, d'éviter forcément une augmentation de la participation par habitant qui ne risque pas d'encourager d'autres communes à rejoindre Coriolis Infrastructures.

A l'interne de Coriolis reste donc la recherche de donateurs tel que le Casino ou l'adhésion de nouvelles communes voisines qui seraient prêtes à soutenir des infrastructures culturelles dont elles profitent aussi. A ce titre, c'est en ça aussi que le postulat tombe peut-être un peu mal, mais la fusion du Grand Fribourg devrait à priori mettre en place une participation beaucoup plus logique et équitable de toutes les communes appelées à fusionner pour leurs infrastructures culturelles.

C'est sur ces considérations que nous allons tout de même accepter de transmettre ce postulat pour étude.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 57 voix contre 4 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°146 de MM. Lionel Walter et Simon Zurich.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 57** ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FASEL Blaise (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 4** DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), MARCHIONI Pierre (UDC), WICHT Pascal (UDC)

**Se sont abstenus: 2** FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL)

**N'ont pas voté: 7** DE REYFF Charles (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC)

- n°147 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF en zone "ville de Fribourg" (zone 10) aux seniors

**Rugo Claudio (PA).** L'abonnement offert aux pupilles de notre cité a fait couler beaucoup d'encre, à droite beaucoup de larmes à l'œil aussi, des cris de joies à gauche comme chez les bénéficiaires de cette première mesure inédite.

Pour ménager chacun-e d'entre vous, je citerai brièvement le fait d'arme qui nous a valu les honneurs dans les médias romands, RTS compris.

La deuxième lecture n'y fit rien. Le vote sur le fil du rasoir, 32 pour et 31 contre, reste gravé dans nos mémoires et dans le recours archivé à la Préfecture.

Coïncidence: la gauche, unie avec les Verts, unie avec le Parti des Artistes, avons fêté cette victoire au bar de "La Rose".

Ainsi donc, aujourd'hui chaque écolier/ère, reçoit le sésame pour prendre le réflexe de voyager au moyen des transports en commun pour le bien commun. Réflexe qui, je l'espère, sera automatisé jusqu'à l'automne de leur vie.

Les Valaisan-ne-s nous ont donné l'exemple et ce n'est pas l'unique cosignataire de ce postulat, le galant Conseiller général Métrailler, qui prendra la parole pour me contredire. En effet, en janvier 2020, la Ville de Martigny a pérennisé l'offre de l'abonnement des transports publics pour ses aïeul-e-s.

Les personnes du troisième et quatrième âge ont trimé toute leur vie, travaillé dur pour notre bien-être à toutes et tous. Ce sont elles qui ont financé nos infrastructures, infrastructures routières aussi. C'était du temps des TF / GFM qui ont été renommés TPF.

Aujourd'hui, je demande qu'on leur rende la monnaie de leur pièce, la monnaie de leur effort consenti dans la sueur de leur travail jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, année après année.

La retraite, c'est l'âge où chaque personne peut s'inscrire dans la chorale du "t'as mal où?", souffre d'arthrose, de mal de dos et ne peut presque plus se mouvoir ...

Est-ce que cela a du sens d'offrir l'abonnement à nos jeunes qui courent et gambadent à-tout-va et refuser d'entrer en matière pour celles et ceux qui peinent à se mouvoir?

**Dupré Bernard** (UDC). Après la décision du Conseil général d'accorder la gratuité des transports en commun aux enfants de 6 à 16 ans, offrir la gratuité de l'abonnement TPF à nos ainé-e-s dès 65 ans, comme le propose M. C. Rugo, avec son postulat n° 147, nous paraît logique.

Cependant, avec le seuil de revenus proposé par M. C. Rugo, la collectivité va offrir l'abonnement à des gens qui ont des revenus relativement élevés. On pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux se limiter aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires.

De plus, ce postulat arrive un peu tard car le projet de fusion du Grand Fribourg, tel qu'il a été proposé, prévoit déjà la gratuité des transports en commun non seulement pour une partie des retraité-e-s mais il est proposé à tous les habitant-e-s des communes fusionnées.

Au vu de ce qui précède et après mûres réflexions, le groupe UDC a décidé de ne pas soutenir la transmission du postulat n° 147.

**Morel-Neuhaus Marie-Gertrude** (PLR). En tant que senior, je suis assez d'accord de soutenir ce postulat. Je trouverais évidemment plus logique d'offrir la gratuité aux seniors plutôt qu'à des enfants qui devraient bouger. Rappelons que ce cadeau à ces jeunes coûte 1.2 million de francs à la Commune. On ne peut pas aujourd'hui dire oui, faisons un échange, mais en tout cas, ça vaudrait la peine de mener une réflexion. Pour le moment, il faut prendre une décision et si l'on offre ce cadeau aux seniors, il est vrai que l'on pourrait aussi dire qu'on l'offre à toutes les personnes qui reçoivent déjà des subventions.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Comme dit le proverbe "chat échaudé craint l'eau froide". Nous n'allons pas sauter à nouveau dans l'eau froide sans avoir un aperçu de la situation des seniors par rapport à leurs moyens de transport en ville. Cette catégorie de population est aussi importante que les écoliers et étudiants de 6 à 20 ans.

Pour cette raison, nous n'allons pas soutenir la transmission de ce postulat arrosoir mais déposer avec ma collègue, Mme M.-G. Morel-Neuhaus, un postulat sur une étude sur la mobilité des seniors en ville de Fribourg.

**Page Maurice** (CG-PCS). Je soutiendrai le postulat que vient d'annoncer M. J.-P. Wolhauser. En effet, il nous paraît tout à fait pertinent.

M. C. Rugo a un peu l'art de mettre les pieds dans le plat. Nous avons insisté tout à l'heure lourdement pour dire l'importance de mesures ciblées et efficaces dans le cadre du covid-19. Dans le cas des transports en commun, je crois aussi qu'il faut essayer d'avoir des mesures ciblées et efficaces. Voilà la première réponse.

La deuxième réponse c'est qu'évidemment les seniors, il y en a qui en ont besoin, il y en a qui n'en n'ont pas besoin, il y en a qui en ont envie, il y en a qui n'en n'ont pas envie. Une politique de l'arrosoir n'est, il me semble, pas très pertinente non plus.

La troisième réponse - et c'est peut-être la plus importante - concerne toute la question de la gratuité des transports publics. Est-ce que la gratuité est une bonne politique? Est-ce que la gratuité va changer le rapport modal? Il semble bien que non d'après les expériences vécues dans plusieurs endroits d'Europe. C'est bel et bien la qualité de l'offre qui fait la différence et c'est pour cela - je reviens en arrière si vous me le permettez - qu'il faut supprimer des places de parc pour pouvoir réellement prioriser les transports publics. C'est cela qui fera la différence. Quant à payer 400 francs d'abonnement par an, ce n'est pas forcément insurmontable, du moins pas pour tout le monde.

Je vous remercie de refuser la transmission de ce postulat.

**Rugo Claudio (PA).** J'aimerais juste répondre à M. B. Dupré. J'aimerais lui préciser qu'il prend un risque en mettant toutes les billes dans la fusion. Il prend le risque que tout d'un coup la fusion ne se fasse pas, ou ne se fasse pas avec les transports en commun pour tous, ou que cela soit retiré, etc. Vous misez tout sur la fusion. On a parlé tout à l'heure du casino, je crois que cela vous a un peu influencé. C'est l'avenir qui nous le dira. Pour l'instant, Villars-sur-Glâne se ... j'ai entendu dire qu'il est probable que cette commune se retire, en tout cas Matran. Cette fusion est un peu bancal. Elle était tip top il y a quelques temps.

On sait très bien que le Conseil communal soutient à 100% les postulats que je présente. Cela leur laisse l'entier de marge de manœuvre pour faire des propositions et ainsi satisfaire M. P.-A. Perritaz qui avait les mêmes intentions que moi, etc. Là, c'est un peu plus franc. Je pense qu'en tout cas le débat est ouvert. J'ai lancé les initiatives pour les voitures, je veux bien encore une fois faire le tour de la ville. D'ailleurs, la plus belle chose que j'ai faite en politique, c'est d'aller faire du porte-à-porte vers tout le monde. C'est en effet là que l'on voit la misère, l'incompréhension et la rage.

**Altermatt Bernhard (PDC/PVL).** Je voulais juste rappeler à l'audience qu'une transmission de postulat n'est pas censée dégénérer en ping-pong argumentaire, sauf s'il y a une question précise. Normalement, chacun ne prend la parole qu'une seule fois.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 29 voix contre 28 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil général, pour étude, le postulat n° 147 de M. Claudio Rugo.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 29** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), GEX Jean-Noël (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), MUELLER Florian (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 28** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), CASAZZA Raphaël (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 7 CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), JORDAN Marine (PS), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), ROELLI Claire (PS)

**N'ont pas voté:** 6 DE REYFF Charles, GANDER Daniel (UDC), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC)

- n°148 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg

**Vonlanthen Marc (PS).** La pandémie de covid-19 a eu un effet de loupe sur nos sociétés. Il importe maintenant de faire un premier bilan pour pouvoir déployer des mesures concrètes, anticiper certains effets à moyen et à plus long termes et également pour consolider certains bénéfices. Ce sont les objectifs du présent postulat.

Les domaines publics prioritaires sont:

1. la précarité sociale qu'il faudra analyser notamment par le biais des données en lien avec les distributions de nourriture et autres structures de soutien;
2. la mobilité, ceci particulièrement dans le but de pérenniser certaines nouvelles habitudes plus durables tel le report massif sur le vélo;
3. la scolarité dont il est à craindre que le covid-19 fasse l'effet d'un accélérateur de décrochage;
4. l'économie, tant au niveau public que privé, des indépendants, commerçants et restaurateurs.

Ce premier bilan doit permettre d'étendre le service public à des problématiques un peu oubliées parce que peu visibles, telles les files d'attente en quête de nourriture, et de servir de guide dans la déstabilisation à plus long terme à laquelle nous devons nous préparer.

**Wicht Pascal (UDC).** Ce postulat est décidément bien ambitieux puisqu'il demande à la Commune d'étudier les conséquences du covid-19 dans les domaines de l'enseignement, de l'action sociale, de l'environnement, de la mobilité, des crèches, des associations culturelles sociales et sportives ou encore sur les commerçants. Beaucoup de choses pour un seul postulat.

Obtenir une réponse pertinente à ces différentes questions demandera des études approfondies qui vont nécessiter la mise en œuvre d'une ressource très importante de la part de l'ensemble des services de la Ville et vraisemblablement également de confier des études à des mandataires externes, ce qui va coûter une fortune. Pour autant, la plus-value n'est pas évidente. En effet, ces thématiques vont de toute évidence faire l'objet d'études approfondies déjà à l'échelon cantonal et national. Des études sont également d'ores et déjà en cours dans les Universités et les HES. Rajouter une couche d'études spécifiques au niveau communal, qui ne soit pas coordonnée avec les autres études qui se font d'ores et déjà ou qui vont se faire, nous paraît très disproportionné. Si chacun commence à faire ses études de son côté, on va dépenser des fortunes pour finalement pas grand-chose.

Mais ce qui nous dérange le plus dans ce postulat, c'est que les postulants ne se contentent pas de poser des questions sans attendre les résultats des études qu'ils demandent. Ils donnent déjà les réponses et les solutions qui, dans les grandes lignes, correspondent à l'agenda politique du PS et qui

n'ont pas vraiment changées avec le covid-19. Une partie de ces points n'est même tout simplement pas liée au covid-19, notamment la généralisation des zones 30. Quel rapport entre le covid-19 et les zones 30? Je me pose encore la question.

Selon nous, cela n'a pas de sens d'engager des moyens pour rédiger des études tout en précisant dès le départ qu'elles doivent en être les conclusions.

Nous refuserons donc la transmission de ce postulat.

#### Motion d'ordre n°1

**Moussa Elias (PS).** Je me fais aujourd'hui le porte-parole de la motion d'ordre. Je la formule de la manière suivante: après ce vote sur cet objet, on vote la motion d'ordre qui vise à terminer et à passer directement aux "Divers" du présent ordre du jour. L'ordre du jour sera reporté à la prochaine séance du Conseil général, en septembre. Il n'y aurait alors pas de séance de levée demain soir. Cela permettra à tout un chacun de rentrer à une heure raisonnable à la maison, en partant du principe que les "Divers" prendront encore environ une heure.

#### Vote

**Le Conseil général décide, par 38 voix contre 23 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°148 de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller.**

**Ont voté en faveur de la transmission: 38** ABATE Vincenzo (VERTS), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la transmission: 23** ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), CASAZZA Raphaël (PLR), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus: 4** AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL)

**N'ont pas voté: 5** DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José

#### Motion d'ordre n°2

**Rugo Claudio (PA).** J'aurais aimé pouvoir présenter le postulat n° 149 qui est le suivant à l'ordre du jour. Est-ce que M. E. Moussa pourrait accepter de traiter encore un postulat? Mon argument est que ces 1'000 francs pour chaque commerçant, je voulais déjà en discuter lors de la dernière séance. Il y a eu un peu un vice de procédure parce que le Bureau s'est réuni et a donné la recommandation de refuser. Par contre, il n'a pas fait voter la salle. C'est à ce niveau-là que j'aimerais que l'on donne la possibilité de traiter encore ce postulat. Est-ce que M. E. Moussa accepte de reformuler sa motion d'ordre?



**Moussa Elias** (PS). Vu que j'ai été interpellé, je ne pense pas que c'est dans ma compétence d'accepter ou pas la proposition de M. C. Rugo. Personnellement, j'ai déposé une motion d'ordre que je maintiens. Si vous déposez une autre motion d'ordre, je pars du principe que l'assemblée votera. On verra alors le résultat.

**La Présidente.** En effet, lors du dépôt d'une motion d'ordre, nous la mettons directement au vote à la suite de la conclusion du point de l'ordre du jour que nous traitons.

**Wolhauser Jean-Pierre** (PLR). Je serais d'avis d'au moins traiter les postulats liés à la crise du covid-19, c'est-à-dire les 149, 150 et 151, et ensuite de passer aux "Divers". Telle est ma proposition.

**Rugo Claudio** (PA). M. J.-P. Wolhauser a exprimé ce que je voulais dire. Je vais donc me rallier à sa proposition.

**La Présidente.** Nous sommes donc saisis de deux motions d'ordre. Celle de M. E. Moussa propose de clore les débats maintenant, de passer aux "Divers" et de reporter le solde du présent ordre du jour à la séance de septembre. La Motion d'ordre de M. J.-P. Wolhauser, appuyée par M. C. Rugo, propose quant à elle de poursuivre la transmission des postulats jusqu'au n° 151.

#### Vote

**C'est par 39 voix contre 19 et 7 abstentions que le Conseil général décide d'ajourner les débats à la prochaine session du Conseil général.**

**Ont voté en faveur de la motion d'ordre de M. Elias Moussa (contre la motion d'ordre de MM. Claudio Rugo et Jean-Pierre Wolhauser):**  
39 ABATE Vincenzo (VERTS), ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), AEBISCHER David (PLR), ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GANDER Daniel (UDC), GEX Jean-Noël (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), WALTER Lionel (PS), ZURICH Simon (PS)

**Ont voté contre la motion d'ordre de M. Elias Moussa (en faveur de la motion d'ordre de MM. Claudio Rugo et Jean-Pierre Wolhauser):**  
19 ALLENSPACH Christoph (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), KILDE Gisela (PDC/PVL), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RUGO Claudio (PA), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**Se sont abstenus:** 7 BOURRIER Hervé (PS), BUGNON Marc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), GILLER Christophe (UDC), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), RICHARD Claude (PDC/PVL)

**N'ont pas voté:** 5 DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), MICHE François (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José

## 12. Divers

### A. Nouvelle résolution

**La Présidente.** Je prie les auteurs de la résolution de la lire et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

**Mosoba Immaculée (PS).**

Résolution de MM. Marc Vonlanthen, Elias Moussa (PS) et Oliver Collaud (Verts)

Kein Platz für Rassismus in der Stadt Freiburg (oder anderswo)! / Pas de place pour le racisme en ville de Fribourg (ni ailleurs)!

Die Notwendigkeit, Sensibilisierung und Bewusstsein von Rassismus zu fördern, ist nach wie vor gross und muss konstant verfolgt werden. Dies gilt insbesondere in diesen Zeiten der Ungewissheit, in denen Abschottung und die Suche nach einem einfachen Sündenbock wieder an der Tagesordnung sind.

Zunächst einmal möchte diese Resolution das Engagement all jener hervorheben, die sich in der Stadt Freiburg für die Rassismusprävention einsetzen, darunter Migrantenorganisationen, die Ortspolizei, der Sektor des gesellschaftlichen Zusammenhaltes, die LehrerInnen und die Einwohner unserer Stadt.

Am 20. Juni dieses Jahres versammelten sich mehr als tausend Menschen zu einer friedlichen Kundgebung in der Stadt Freiburg, um ihre Solidarität mit allen Opfern des Rassismus und ihren Wunsch nach einer gerechteren Welt zu bekunden, in der ein Mensch nie besser ist als ein Anderer und keine rechtfertigende Grundlage für Diskriminierung besteht (Black lives matter). Diese Demonstration war Teil einer grösseren Bewegung nach dem Tod des Afroamerikaners George Floyd am 25. Mai 2020, infolge ungerechtfertigter Polizeigewalt, sowie ähnlicher Morde in anderen Teilen der Welt. Diese Volksaufstände demonstrieren die Ablehnung aller Akte des Rassismus und ganz allgemein aller Formen der Diskriminierung aufgrund von Herkunft, Hautfarbe, Geschlecht oder sexueller Orientierung. Solche demokratischen Meinungsäusserungen müssen auch in unseren politischen Institutionen einen klaren Ausdruck finden, was das Hauptziel dieser Resolution ist. Mit Unterstützung der vorliegenden Resolution fordert der Generalrat den Gemeinderat auf, die Rassismusprävention in der Stadt Freiburg weiter zu stärken, in dem konkrete Massnahmen getroffen werden:

- > zwecks Verbesserung des Zugangs zu sämtlichen staatlichen und privaten Dienstleistungen, unabhängig von Herkunft, Hautfarbe, Geschlecht oder sexuelle Orientierung;
- > zwecks Verbesserung der Repräsentativität von Minderheiten in allen Gesellschaftsebenen und -hierarchien;
- > zwecks Bereitstellung der zu den vorgenannten Verbesserungen notwendigen finanziellen Mittel.

La ferme nécessité de promouvoir la sensibilisation et la prise de conscience face au racisme est grande et doit être toujours surveillée. Ceci est particulièrement vrai par les temps d'incertitude tels que ceux que nous traversons et durant lesquels les sirènes des replis identitaires et de la désignation simpliste de boucs émissaires se font entendre.

Tout d'abord, la présente résolution souhaite relever l'engagement de celles et ceux qui, en ville de Fribourg, œuvrent à la prévention du racisme parmi lesquels les organisations de migrant-e-s, la Police locale, le secteur de la Cohésion sociale, les enseignant-e-s et les habitant-e-s de notre ville.

Le 20 juin dernier, plus de mille personnes se sont réunies pacifiquement en ville de Fribourg pour manifester leur solidarité avec toutes les victimes du racisme et leur volonté de voir advenir un monde plus juste dans lequel la vie de chacune et chacun compte sans autre forme de considération (Black lives matter). Cette manifestation s'intégrait dans un mouvement plus large faisant suite au décès, le 25 mai 2020, de l'Afro-Américain George Floyd des suites de violences policières injustifiées, ainsi que des meurtres similaires ailleurs dans le monde. Ces soulèvements populaires témoignent du rejet de tout acte à caractère raciste, et plus largement de toutes formes de discrimination d'origine, de couleur, de sexe ou d'orientation sexuelle. De telles manifestations démocratiques d'opinion doivent également trouver leur expression claire dans nos institutions politiques, ce qui est le message principal de la présente résolution.

Avec le soutien de la présente résolution, le Conseil général invite le Conseil communal à renforcer encore la prévention du racisme dans la ville de Fribourg, par des mesures concrètes afin:

- > d'améliorer l'accès à tous les services publics et privés, indépendamment de l'origine, de la couleur de peau, du sexe ou de l'orientation sexuelle;
- > d'améliorer la représentativité des minorités à tous les niveaux et dans toutes les couches de la société;
- > de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour réaliser les améliorations susmentionnées.

En ce qui concerne la communication de cette résolution, nous demandons à ce qu'elle soit communiquée au Conseil communal par la transmission de la résolution, sur le site de la Ville, comme tous les objets parlementaires, et dans la brochure du 1700 avec une place plus importante que le résumé des séances.

#### Discussion générale

**Wicht Pascal** (UDC). Le monde entier a été choqué par les images de l'interpellation et de la mort de George Floyd. Comme tout le monde, notre groupe condamne ces actes avec la plus grande vigueur. Nous croyons fermement que l'égalité de tous devant la loi sans discrimination, notamment liée à la couleur de peau ou à l'appartenance ethnique, doit être garantie. En particulier, les actes de violence envers un groupe de population sont absolument inacceptables. C'est vrai, lorsqu'il s'agit de violences commises par des individus; ça l'est encore davantage lorsqu'il s'agit de personnes dépositaires d'une autorité publique.

Ainsi donc, nous soutenons pleinement le principe de la résolution qui nous est proposée ce soir. Toutefois, nous ne la soutiendrons pas formellement. En effet, le texte qui nous est présenté n'est

pas une résolution. Le règlement du Conseil général est en effet assez clair à ce sujet: "La résolution est la proposition faite au Conseil général d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un évènement". Or, le texte n'est pas purement déclaratif, puisqu'il demande au Conseil communal de prendre des mesures concrètes et d'engager des moyens financiers. En ce sens, il s'agit d'un postulat et non pas d'une résolution.

D'autre part, nous n'avons aucune raison de penser que l'accès aux services publics et privés dans notre ville ne donne lieu à des discriminations liées à la couleur de peau ou à l'origine, ce qui serait de toute manière illégal et donc condamnable. Nous peinons dès lors à comprendre le bien-fondé de ces revendications dans le cas précis de la ville de Fribourg.

Pour cette raison, la majorité de notre groupe s'abstiendra.

#### Vote

### **C'est par 44 voix contre 2 et 17 abstentions que le Conseil général adopte la résolution intitulée "Pas de place pour le racisme en ville de Fribourg (ni ailleurs)!"**

**Ont voté en faveur de la résolution:** 44 ABATE Vincenzo (VERTS), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (VERTS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CHOPARD Caroline (VERTS), COLLAUD Oliver (VERTS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DELALOYE CRETOL Sophie (PS), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (VERTS), MENÉTREY Fabienne (VERTS), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MUELLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (VERTS), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), VONLANTHEN Marc (PS), VORLET Philippe (PS), VUILLEUMIER Julien (VERTS), WALTER Lionel (PS), ZÜRICH Simon (PS)

**Ont voté contre la résolution:** 2 GANDER Daniel (UDC), GILLER Christophe (UDC)

**Se sont abstenus:** 17 ACKLIN ZIMMERMANN Béatrice (PLR), BUGNON Marc (PDC/PVL), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), FASEL Blaise (PDC/PVL), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), FEYER Jean-François (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), MARCHIONI Pierre (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), PAGE Maurice (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

**N'ont pas voté:** 7 ALTERMATT Bernhard (PDC/PVL), DE REYFF Charles (PDC/PVL), LI ROSI Michaël (UDC), METRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), ULDRY José (UDC)

**La Présidente.** Cette résolution sera publiée sur la page Web de notre Conseil et si possible reprise dans le 1700.

#### **B. Nouvelles propositions**

- n° 22 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud, Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal l'introduction d'un article 27bis RCG instituant une commission (permanente) du développement durable au Conseil général (PS)

**Collaud Oliver** (Verts).

### Développement de la proposition

Devant la part de plus en plus importante que prendront les différents aspects de la durabilité dans les débats au Conseil général dans les prochaines années, nous proposons de créer une commission du développement durable et d'ancrer son existence dans le RCG dans un nouvel article 27bis.

La mission de cette commission serait de faire rapport au plénum, sur tous les objets où cela serait pertinent, de son analyse des projets et Messages, par exemple en les examinant à l'aune des 17 objectifs de développement durable de l'ONU que la Ville veut intégrer dans sa politique.

Pleinement conscients que la durabilité n'est pas une vérité absolue détenue par l'un ou l'autre des partis politiques et qu'elle peut revêtir plusieurs facettes, nous sommes persuadés que les (pré)avis qu'une telle commission pourrait rendre au Conseil général seraient un enrichissement pour nos débats et permettraient d'apporter un peu de clarté à la question de la durabilité en ville de Fribourg.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 23 de MM. Christoph Allenspach et Elias Moussa (PS) demandant au Conseil communal l'élaboration d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement

**Moussa Elias (PS).**

### Développement de la proposition

Les auteurs de la proposition demandent au Conseil communal de soumettre au Conseil général un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement.

Lors de sa séance du 27 mai 2014, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 11 de M. C. Allenspach, de Mme A. Sidi Nur Manguay et de M. E. Moussa, ainsi que de 24 cosignataires. Lors de la séance du Conseil général du 16 février 2016, le Conseil communal a rendu son rapport intermédiaire, concluant notamment à ce que le Conseil communal charge le Service juridique, en collaboration avec le Service des finances et la Direction de l'Edilité, d'établir un règlement sur la participation financière des propriétaires fonciers pour les équipements de base et d'examiner la possibilité d'introduire un régime de compensation pour la part allant au-delà des exigences prévues par le projet cantonal. Or, force est de constater qu'à ce jour, aucun règlement n'a été soumis au Conseil général.

De son côté, le Grand Conseil a adopté les articles 113 a ss LATeC prévoyant, au niveau cantonal, une taxe sur la plus-value notamment en cas de classement en zone à bâtir ou d'un changement d'affectation.

Cela étant, les auteurs de la proposition estiment que sur la base de l'autonomie communale et de l'article 5, alinéa 1bis LAT, la commune pourrait également percevoir une taxe sur la plus-value, pour autant qu'elle dispose d'un règlement communal y relatif. Pour mémoire, il est incontesté que la

compensation de la plus-value constitue un élément essentiel d'un développement de qualité vers l'intérieur.

Au besoin, les auteurs de la proposition accueilleraient d'un bon œil si le Conseil communal devait mandater un expert externe pour examiner la question et proposer un avant-projet de règlement, le Service juridique, le Service des finances et la Direction de l'Edilité étant très certainement déjà bien absorbés par d'autres projets.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 24 de Mmes et MM. Gisela Kilde, Alain Maeder, Simon Murith (PDC/PVL), Océane Gex, David Krienbühl (PLR), Julien Vuilleumier (Verts) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal l'abrogation du règlement communal du 2 mai 1994 concernant la perception d'une taxe communale sur les spectacles, divertissements et autres manifestations

**Murith Simon (PDC/PVL).**

#### Développement de la proposition

Qu'il le sache ou non, chaque spectateur qui assiste à un événement culturel ou sportif payant s'acquitte d'une "taxe sur les spectacles", également appelée "taxe des pauvres" (ou "droit des pauvres"). Cette taxe remonte à une époque où l'on finançait l'assistance publique par des prélèvements sur les signes extérieurs de richesse, et notamment la participation à des événements culturels. Autant dire que cette époque est désormais révolue et que cette taxe – qui est en réalité un impôt déguisé puisque sans contrepartie liée de la Commune- est obsolète. Payée par le prestataire, elle se reporte sur le prix facturé au spectateur.

Les plus grandes villes ont abandonné cette taxe à partir des années 90': Zurich (1991), Bâle (1999), Genève (2000) et Berne (2003). D'autres villes ont suivi plus récemment, parmi lesquelles figurent notamment Neuchâtel, Le Locle ou Prilly. Dans ces villes, une diminution du prix des billets a généralement pu être constatée peu après, notamment pour les théâtres et cinémas.

Cette taxe fait partie des nombreux critères pris en compte pour le passage des manifestations importantes et son maintien, comme à Fribourg, diminue l'attractivité de la ville comme "destination événementielle", en comparaison nationale.

Sur la base d'un règlement de 1994, la Ville de Fribourg continue de percevoir une taxe de 10% sur le prix du billet pour les manifestations sportives et culturelles. En 2019, cette taxe a rapporté 918'505.65 francs à la Commune (comptes 2019, rubrique 403). Les subventions aux milieux culturels et sportifs s'élèvent, eux, à 620'135.26 francs (comptes 2019, 820.490.30) et 258'388.25 francs (comptes 2019, 921.490.30), soit 878'523.51 francs (comptes 2019, 403.390.30). L'incompréhension de cette taxe est donc totale, puisque la Commune donne d'une main et reprend de l'autre, alors qu'il est évident que le subventionnement peut être maintenu sans la taxe, au vu des comptes de la Ville de Fribourg depuis ces cinq dernières années.

L'absence d'une telle taxe allégerait également les milieux événementiels, sur le plan budgétaire et administratif. La crise liée au covid-19 a touché durement les milieux événementiels et sportifs. Suite à l'annulation de nombreux événements, beaucoup de prestataires sont dans une situation délicate. L'abrogation de la taxe sur les spectacles constitue une forme d'aide supplémentaire de la Commune.

Enfin, l'abrogation de cette taxe permettra à Fribourg d'attirer des spectacles nationaux et internationaux, peu enclins à payer une taxe incompréhensible et inexistante chez nos voisins. Dans la perspective de la fusion, l'abrogation pourrait contribuer à lancer cette réflexion également au niveau de la fusion pour placer le Grand Fribourg comme lieu événementiel incontournable en Suisse.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons donc à soutenir et transmettre cette proposition pour abroger cette taxe désuète et contre-productive.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

### **C. Nouveaux postulats**

- n° 153 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour les seniors

**Perritaz Pierre-Alain (PS).**

#### Développement du postulat

Depuis l'introduction de la gratuité des abonnements de transports publics (TP) pour les élèves de l'école obligatoire, nombreux sont les seniors qui aimeraient aussi pouvoir bénéficier d'un avantage sur les TP. Ce souhait s'inscrit dans une vision rendant la Ville de Fribourg attractive également pour les personnes plus âgées. Ce postulat ne concernerait, dans un premier temps, que pour les seniors qui n'ont pas de voiture ou qui y renoncent, car ils sont nombreuses et nombreux à ne plus avoir de véhicule en raison de problèmes financiers ou/et des problèmes de santé ou/et à ne plus pouvoir se déplacer en vélo. Pour celles et ceux qui renonceraient à leur véhicule, cela permettrait de libérer de la place sur le domaine public. Ce postulat demande d'étudier la mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 FRIMOBIL pour seniors. Pour financer cette proposition, nous suggérons que dans le cadre de la révision générale du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé, le Conseil communal étudie la possibilité, par exemple, d'utiliser les recettes des vignettes de stationnement pour habitants pour financer un abonnement annuel FRIMOBIL zone 10 aux seniors (65 ans et +), ou toutes autres solutions de financement.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 154 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Lise-Marie Graden, Pierre-Alain Perritaz et Alexandre Grandjean (PS) demandant au Conseil communal d'étudier le réaménagement et l'agrandissement du parc de l'étang du Jura

**Perritaz Pierre-Alain (PS).**

#### Développement du postulat

L'étang du Jura est dans un mauvais état. En fait, il s'agit d'un ancien bassin en béton servant de réserve d'eau pour les pompiers. Etant donné que l'eau ne coule que peu, il est rempli d'algues. Les alentours ne sont pas non plus d'une grande qualité. Le quartier du Jura ne dispose pas d'un parc public d'une certaine importance malgré une forte population. Un réaménagement du lieu pourrait créer un endroit naturel attractif et améliorer la qualité de vie dans le quartier.

L'étude demandée devra s'occuper de plusieurs questions:

1. Est-ce qu'il faut maintenir l'étang artificiel ou démolir le bassin afin de créer de la place pour un nouveau parc public?
2. Quel pourrait être le périmètre d'un parc aménagé? Est-ce que la surface avoisinante cailloutée appartenant à la Ville pourrait être incluse dans un parc agrandi?
3. De quelle manière ce parc public pourrait-il être aménagé pour servir au mieux les besoins de la population?

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 155 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétréy, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition et en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale

**Mendez Monica (Verts).**

#### Développement du postulat

Partout à travers le monde, la moitié de la population, autrement dit une personne sur deux, a une charge supplémentaire à gérer. Peu de sujet ne touche un si grand nombre de personnes, si régulièrement et sur une si longue durée. Il est temps que nous nous occupions de l'accès aux protections hygiéniques et de briser le tabou de la précarité menstruelle.

#### *Une charge mentale supplémentaire*

Ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées: atteinte à la dignité, atteinte à la santé, voire même exclusion sociale, certaines personnes mettant en place des stratégies



d'évitement considérables. Cette problématique est donc à la source d'inégalités économiques, sociales et sanitaires dans notre ville qu'il convient de traiter. Oui, les règles sont un enjeu politique à part entière.

### *Jeunes femmes et femmes vulnérables*

Les jeunes femmes et les femmes qui sont déjà en situation de vulnérabilité sont confrontées chaque mois à cette période de stress où le regard de l'autre et la pression sociale sont très forts. Prises souvent au dépourvu, les personnes ayant des règles se retrouvent parfois à improviser pour pallier le manque de protection hygiénique. C'est facile de demander un cachet contre le mal de tête, ça l'est moins quand il s'agit de demander un tampon.

Bien sûr, les écolières peuvent se rendre à l'infirmerie de leur établissement, les femmes en situation de précarité dans des accueils sociaux ou associations caritatives. Il s'agit alors d'une demande expresse impliquant un ressenti intact de culpabilité, d'embarras et de honte, C'est pourquoi il est capital de garantir à toute femme l'accès à des produits d'hygiène de base.

### *Un coût considérable*

Suite à une enquête menée par la Radio Suisse Romande début 2020, on estime qu'une femme consomme en moyenne 4'500 francs pour ses protections menstruelles durant sa vie<sup>1</sup>. En mars 2019, le Conseil national a enfin adopté une motion demandant de baisser le taux de TVA sur les serviettes hygiéniques et tampons à 2.5% au lieu de 7.7%, admettant qu'il s'agit de produits de première nécessité, au même titre que le papier de toilette.

Les menstruations sont une réalité pour la moitié de la population et l'accès à ces produits est une nécessité, pas un luxe.

### *Demande au Conseil communal*

En donnant un accès libre à ces produits, la Ville de Fribourg suivrait ainsi l'exemple d'autres régions telles que la Ville de New York, le gouvernement écossais, le Pays de Galles, le Royaume-Uni et la Colombie Britannique au Canada, en Nouvelle-Zélande<sup>2</sup> ou plus près de chez nous, à Tavannes<sup>3</sup>.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier:

- La mise en place d'un libre accès aux protections hygiéniques (de type serviettes et tampons) dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves;

---

<sup>1</sup> Une enquête récente du journal Le Monde estime qu'une femme dépense près de 3'800 euros dans sa vie.

<sup>2</sup> Ainsi, à l'étranger et particulièrement dans le monde anglo-saxon (Ecosse, New York, Canada, Halifax, Colombie Britannique Ville de Montréal, Paris, Rennes, Lille, etc.), plusieurs collectivités publiques ont mis en place des mesures pour garantir l'accès aux produits menstruels, que ce soit en mettant des protections gratuites dans tous les bâtiments publics ou en assurant la distribution gratuite de protections périodiques dans les écoles publiques, les prisons, les foyers pour sans-abri, etc.

<sup>3</sup> Sujet RTS-Journal 19h30 <https://rts.ch/play/tv/redirect/detail/11406241>

- La mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments fréquentés par des populations dites vulnérables (accueils sociaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou précaires, prisons, hôpitaux, etc.);
- La mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans les toilettes des établissements publics;
- La mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques (à l'aide notamment d'outils visuels: cartes, pictogrammes, etc.).

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 156 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétréy, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition des services de piquet

**Mendez Monica** (Verts).

#### Développement du postulat

Les personnes qui souhaitent incorporer le Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg doivent pouvoir se rendre à la caserne en cas d'alarme en dix minutes. Le trajet entre domicile (respectivement le lieu de travail) et la caserne peut être parcouru au moyen de divers modes de transport, selon le quartier et les préférences de chacune et chacun. Différents modes de transport sont déjà utilisés par les femmes et hommes du Bataillon.

Cependant, sans véhicule privé, le plus souvent motorisé, les personnes intéressées ne peuvent pas envisager d'incorporer le Bataillon. Ce volontariat comporte beaucoup de contraintes, mais le mode de déplacement ne devrait pas être une entrave à l'engagement pour la sécurité des habitantes et habitants.

La commune possède déjà un certain nombre de vélos électriques, pour les employés de plusieurs services, dont celui du feu. Permettre l'utilisation de vélos électriques durant les gardes des pompiers, moins polluants que les voitures et déjà disponibles dans les infrastructures de la Ville, serait un moyen d'élargir le public de bénévoles et d'offrir une alternative plus écologique aux engagées et engagés volontaires qui le souhaitent.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des vélos électriques pour les sapeurs-pompiers volontaires de la ville de Fribourg, durant l'accomplissement de leur garde.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 157 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétréy, Monica Mendez, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg

**Mendez Monica** (Verts).

#### Développement du postulat

Le taux de pauvreté dans le canton avant le confinement de ce printemps était de 3%. Bien souvent, les populations les plus précaires se concentrent dans les villes et Fribourg n'y échappe pas avec un taux de 4.8% en 2016<sup>1</sup>. La crise actuelle nous a fait la démonstration qu'une partie de la population se situe dans une zone grise que certains appellent "précarité", d'autres pauvreté cachée.

La prévention des situations à risque est possible, à condition d'avoir un état des lieux suffisamment précis et une volonté politique. Le Canton de Fribourg établit régulièrement un "rapport sur la situation sociale et la pauvreté" qui apporte un éclairage sur la situation actuelle mais aussi sur les défis futurs et les éventuelles bombes à retardement comme la pauvreté des enfants.

Cet instrument de gouvernance serait un moyen de resserrer la collaboration entre la Ville et le Canton en matière de politiques sociales et d'avoir une vue d'ensemble plus précise pour pouvoir actionner les bons leviers et mettre en œuvre des politiques encore plus cohérentes avec la réalité du terrain.

Afin de répondre à ces enjeux, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un monitoring de la pauvreté en ville de Fribourg.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 158 de Mmes et M. Simon Zurich, Claire Roelli et Immaculée Mosoba (PS) demandant au Conseil communal d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg

**Zurich Simon** (PS).

#### Développement du postulat

Le Conseil communal est chargé de présenter un rapport contenant un plan de lutte contre la pauvreté en ville de Fribourg. Pour élaborer ce plan, il échangera avec les services cantonaux, les autres communes du canton ainsi que les organisations qui fournissent des prestations aux personnes se trouvant dans une situation précaire.

Les images des distributions alimentaires en ville de Fribourg ont choqué, car il est extrêmement triste de constater que des êtres humains n'ont pas suffisamment de revenus pour se nourrir correctement. Ces distributions ont également rendu visible une pauvreté qui existe pourtant dans notre ville.

---

<sup>1</sup> "Rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, 2016"

Si la crise économique liée à la pandémie de covid-19 a été un déclencheur, force est de constater qu'un nombre important de personnes qui bénéficient de ces distributions se trouvent dans une "zone grise", dans laquelle elles n'ont pas suffisamment de revenus pour vivre dignement et ne peuvent toutefois pas bénéficier de prestations sociales qui leur permettraient de sortir la tête de l'eau.

Dans son rapport, le Conseil communal dressera un état des lieux de la pauvreté en ville de Fribourg, qui en examinera également les causes et qui permette de mieux comprendre les situations individuelles des personnes se trouvant dans une situation précaire.

Sur la base de cet état des lieux et compte tenu de l'arrêt prévu des distributions alimentaires organisées par REPER fin juin 2020, il présentera des solutions permettant de soutenir efficacement et durablement les personnes qui se trouvent dans une situation précaire en ville de Fribourg.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 159 de MM. Christoph Allenspach, Matthieu Loup et Florian Müller (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des logements sur la parcelle communale de l'avenue du Général-Guisan, à côté des bâtiments n° 18 et 20 (parcelle n° 6110)

**Allenspach Christoph (PS).**

#### Développement du postulat

La Ville de Fribourg est propriétaire d'une parcelle de 10'000 m<sup>2</sup> à l'avenue Général-Guisan. Sur cette parcelle se trouvent les anciens bâtiments n° 18, 18A et 20, ainsi que trois baraques construites par le Canton pour y héberger des requérants d'asile. La pente sur la vallée de Montrevers est fortement arborisée.

Il y a 15 ans, la Commune a mené des réflexions sur la construction de logements sur sa parcelle, et elle a organisé avec l'association Europan un concours d'architecture. Le projet n'a pas été poursuivi. Une des raisons évoquées était la présence des baraques et un contrat de bail avec le Canton.

Le lieu se prête toujours à la construction d'un petit quartier d'habitation. Le postulat demande d'étudier les questions suivantes:

1. Est-ce que le Conseil communal voit la possibilité d'héberger les requérants d'asile dans d'autres espaces qui pourraient offrir des conditions plus salubres et plus humaines?
2. Quelle possibilité de densité et donc quel potentiel en nombre de logements et éventuellement d'infrastructures telles qu'une garderie cette parcelle offre-t-elle?
3. Est-ce que le Conseil communal pourrait imaginer une réalisation par la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement ou par une coopérative d'habitation?

4. Est-ce que le projet lauréat issu du concours se prête à une réalisation ou est-ce qu'un nouveau projet serait préférable?

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 160 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la généralisation du principe du compartimentage dans les rues de quartiers

**Allenspach Christoph (PS).**

Développement du postulat

La Ville de Fribourg a inscrit le compartimentage de plusieurs rues et routes – au centre-ville, dans les quartiers bas – dans son PAL. Un certain nombre de rues de quartiers appliquent le sens unique. Malgré ceci, on entend souvent des plaintes de résidents liées au trafic de transit par des rues qui servent de chemins de traverse pour des automobilistes pressés.

Le postulat demande d'étudier une systématisation du principe de compartimentage ou de cul-de-sac dans les rues des quartiers à des heures déterminées ou de manière définitive. L'étude sondera l'aptitude des différentes rues et les mesures de réaménagement adaptées au lieu telles que des barrières, des arbres, des surfaces naturelles, des places de jeu ou des places publiques. Les obstacles pourraient se trouver aux extrémités des rues ou au milieu, selon la situation.

Les objectifs sont les suivants:

1. Eviter le trafic indésirable et inutile.
2. Réduire les nuisances sonores et augmenter la sécurité des résident-e-s des rues ainsi que celle des piétons et des cyclistes.
3. Créer de la convivialité dans les rues par des petites mesures de réaménagement.
4. Améliorer le climat local et la biodiversité par la plantation d'éléments naturels sur certaines surfaces libérées.

Les rues présentent un potentiel de valorisation de l'espace public sous-exploité en ville de Fribourg. De manière générale, ce postulat s'inscrit dans une dynamique de valorisation de l'espace public.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 161 de Mmes et M. Sophie Delaloye Crettol, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles

**Delaloye Crettol Sophie (PS).**

### Développement du postulat

Les protections menstruelles ne sont pas un tabou. Au contraire, ce sont des produits de première nécessité, au même titre que le papier toilette.

La moitié de l'humanité est touchée par cette nécessité, dont on estime le coût à 19 francs par mois. Cependant, ce prix peut doubler ou tripler car il ne s'agit pas de compter uniquement les protections menstruelles mais également les antidouleurs qui sont nécessaires quand les règles sont insupportables. Cette situation est susceptible de renforcer la précarité des personnes vulnérables et aussi les sentiments de gêne et d'inconfort quand des adolescentes sont prises au dépourvu.

En Ecosse, la gratuité des protections périodiques pour les étudiantes a été votée par le parlement écossais. Il est le premier pays au monde à mettre en place un tel projet destiné à lutter contre la "period poverty".

Pour cela, nous souhaitons que le Conseil communal applique cette politique sociale et fasse un grand pas vers l'égalité en mettant à disposition dans les établissements scolaires de la ville de Fribourg des distributeurs de protections menstruelles. Ceci est une règle élémentaire.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 162 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'introduire et institutionnaliser une enquête sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent

**Kilde Gisela (PDC/PVL).**

### Développement du postulat

Un bilan de la situation de la Ville de Fribourg a été rendu par l'UNICEF en 2019. Il relève que, bien que la Ville associe les enfants et les jeunes à certains de ses projets, il existe encore trop peu de possibilités systématiques de participation et/ou d'influence des enfants et des jeunes dans la plupart des domaines qui les concernent. Ce rapport met notamment en évidence le fait qu'au sein de la "Ville de Fribourg, il n'y a pas de canaux à l'échelon administratif et politique dans lesquels les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés". Selon l'UNICEF, "il serait souhaitable de mettre en place des possibilités de participation et des structures de participation formelles et systématiques. ... A cet effet, il est nécessaire d'analyser de manière régulière les besoins chez les enfants et les jeunes". Le Conseil communal est invité à examiner s'il peut introduire et institutionnaliser une enquête auprès des enfants concernés sur la qualité de l'accueil extrascolaire et sur les besoins des enfants qui le fréquentent.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 163 de Mmes Anne-Elisabeth Cattaneo-Python et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les effets de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs

**Kilde Gisela (PDC/PVL).**

#### Développement du postulat

Il est demandé au Conseil communal de mener une enquête relative aux effets de la pandémie sur les droits de l'enfant dans les domaines de la santé, de la communauté, de l'éducation, de l'économie et des loisirs et d'envisager toutes les mesures nécessaires à cet égard.

#### *Justification*

De nombreux jeunes sont très actifs, notamment en lançant des actions de solidarité ou en s'adaptant avec motivation et flexibilité à la situation. Néanmoins, la santé psychique de bon nombre d'enfants et de jeunes, mais aussi de leurs personnes de référence (parents, enseignant-e-s, éducatrices/teurs, travailleuses/eurs sociales/-aux), aura été mise à rude épreuve. Le risque existe également que les conditions de vie de certaines familles se détériorent considérablement, en particulier celles qui étaient déjà affaiblies ou touchées par la pauvreté avant la crise. Ces circonstances peuvent exercer une telle pression sur les jeunes qu'ils quittent le domicile de leurs parents et cherchent refuge ailleurs.

Il est donc d'autant plus important de soutenir les offres existantes des organisations et institutions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Cependant, ces organisations à but non lucratif, mais aussi les initiatives privées de jeunes, peuvent se trouver dans une situation financière particulièrement difficile, car elles ont dû interrompre brusquement leurs activités et n'ont pas pu réaliser leurs projets. Les revenus des activités prévues sont perdus, mais ils doivent toujours supporter des coûts fixes (comme le loyer des locaux ou des coûts du personnel).

- Mettre en place des mesures pour garantir que les enfants aient accès à une nourriture saine pendant la période d'urgence, de catastrophe ou de confinement.
- La communication et l'accès des enfants et des adolescents aux informations sur les crises sanitaires devraient être formulés de manière adaptée à leur âge et être disponibles en dehors de l'école; par conséquent, il faudra faire en sorte de diffuser des informations précises sur le covid-19 et sur la manière d'éviter les risques d'infection dans un vocabulaire et une forme adaptés aux enfants et accessibles à tous, y compris les enfants en situations de handicap, les enfants migrants et ceux ayant un accès limité à Internet.
- Donner aux enfants la possibilité de faire entendre leurs points de vue et en tenir compte dans les processus décisionnels relatifs à la pandémie. Les enfants doivent comprendre ce qui se passe et avoir le sentiment de participer aux décisions prises en réponse à la pandémie.
- Afin d'assurer la survie des organisations et des initiatives privées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, il convient d'examiner la nécessité d'un soutien financier d'urgence.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 164 von Frau und Herrn Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP) die den Gemeinderat ersuchen eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen

**Wolhauser Jean-Pierre (FDP).**

Développement du postulat

Während dem zweimonatigen Lockdown (März/April 2020) waren viele ältere, zu Hause lebende Personen in ihrer Mobilität stark eingeschränkt. Aufbauend auf die telefonischen Kontakte der Gemeindeverwaltung mit ihnen während dieser Zeit, bitten die Postulanten den Gemeinderat in einer repräsentiven Umfrage:

- Angaben zu den benutzten Transportmitteln in Normalzeiten (für Einkäufe, Arztbesuche, usw.) und deren Häufigkeit;
- Angaben über die Beurteilung des ÖV-Angebotes (gutes/weniger gutes/gar kein Angebot);
- Angaben zur Preispolitik der TPF für Renter/innen

zu erhalten. Gestützt auf diese mitgeteilten Informationen und auf andere Kenntnisse bitten wir den Gemeinderat Ansätze für mögliche Verbesserungen des öffentlichen Verkehrs für das 3. Alter aufzuzeigen.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 165 de M. Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre la durée de validité de la bande cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles au moins jusqu'en juin 2021

**Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS).**

Développement du postulat

Afin de répondre au recul de la fréquentation des transports publics lié à la crise du coronavirus, le Conseil communal a décidé, en juin, de créer une bande cyclable entre la Gare de Fribourg et le giratoire des Charmettes. Cette mesure-test est toutefois limitée à une durée de deux mois.

<https://www.ville-fribourg.ch/actualites/promotion-de-la-mobilite-douce-a-perolles>

Le présent postulat demande à ce que cette période d'essai soit officiellement prolongée au moins jusqu'en juin 2021.

En effet, les mois de juillet et août ne sont absolument pas représentatifs de l'usage du domaine public, par les cyclistes, sur ce tronçon.



S'il est nécessaire d'étudier l'impact de cette mesure, il faut aussi le faire lorsque les hautes écoles seront à nouveau ouvertes cet automne.

De plus, il faut aussi pouvoir mesurer l'impact lors des mois plus froids durant lesquels la pratique du vélo est moindre.

Enfin, en juillet et août, les transports publics proposent un horaire réduit (de vacances).

Compte tenu de ce qui précède, étendre la période d'essai jusqu'en juin 2021 semble nécessaire pour obtenir une évaluation fiable et complète prenant en compte les nombreux paramètres susceptibles de faire varier l'utilisation de cette bande cyclable.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 166 de MM. Joël Gapany et Jean-Luc Dreyer (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences socio-sanitaires de la crise du covid-19 pour les seniors

**Gapany Joël (PDC/PVL).**

#### Développement du postulat

La crise sanitaire du coronavirus est également une crise sociale touchant les publics les plus vulnérables, notamment les seniors. Une enquête récente de la Haute Ecole de Travail Social (HETS-FR) à l'échelle romande a mis en évidence l'impact de cette crise sur la population des 65 ans et plus (v. annexe [https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat166\\_Annexe.pdf](https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Postulat166_Annexe.pdf)). Dès lors, les auteurs de ce postulat demandent aux autorités exécutives de mandater le plus rapidement possible une étude détaillée (auprès de tout organe compétent) avec l'objectif de définir au niveau communal des mesures concrètes pour cette population face aux effets de la pandémie. Cette étude devrait, d'une part, identifier les profils et besoins spécifiques des seniors en lien avec la crise du coronavirus et, d'autre part, proposer des mesures ciblées permettant de couvrir ces besoins.

De plus, des mesures immédiates devraient être prises dans trois secteurs au moins. C'est un fait connu que la transition vers la cyberadministration place souvent les populations vulnérables en difficulté, précisément lorsqu'il s'agit d'accéder aux prestations qui leur sont destinées. Si la crise devait perdurer, des aides devront être rapidement mises en place pour faciliter l'accès des seniors aux services de l'administration communale. Dans le même sens, les canaux d'information à l'intention des seniors devront être multipliés pour assurer une bonne diffusion de l'information qui les concerne et à laquelle ils n'ont pas forcément accès via les canaux ordinaires. Enfin, dans le domaine de la prévention de la santé, des mesures spécifiques devront être mises en place pour assurer la mobilité des seniors, souvent confinés chez eux par les mesures de protection décidées par les autorités politiques et sanitaires.

Il est à relever que les mesures mises en place pourraient s'adresser à d'autres populations fragilisées, le critère des tranches d'âge n'étant pas suffisant pour définir à lui seul les populations à risque.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

**D. Nouvelles questions**

- n° 177 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'installation de la piste cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles

**Vonlanthen Marc (PS).** L'installation d'une piste cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles a certes provoqué quelques inquiétudes auprès de la centaine de commerçants concernés. Sans doute les milliers d'étudiants qui fréquentent le campus de Pérolles et une bonne partie des habitants et les nombreux cyclistes accidentés ces dernières années sont-ils d'un autre avis. Les voix les plus fortes ne sont de toute évidence pas les plus représentatives. Clairement, l'installation provisoire de cette piste cyclable a trop fait s'agiter certains milieux pour une mesure qui a du sens de manière générale. A ce sujet, je souhaite poser les questions suivantes:

1. Le Conseil communal peut-il nous indiquer clairement la base légale de cette décision que certains groupes d'intérêts se sont empressés de qualifier d'illégale?
2. Le Conseil communal peut-il nous informer sur le nombre de places effectivement supprimées par rapport au nombre de places existantes à Pérolles, y compris souterraines?
3. Par rapport à la précédente question, le Conseil communal peut-il nous informer sur le nombre de places disponibles à Pérolles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas occupées par des vignettes de stationnement des habitants, et donc disponibles pour quiconque souhaite y faire des achats?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.**

1. Le Conseil communal peut-il nous indiquer clairement la base légale de cette décision que certains groupes d'intérêts se sont empressés de qualifier d'illégale?

Les itinéraires cyclables sont des cas d'application de l'article 3, al. 4 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 18 décembre 1958, prévoyant que d'autres limitations ou prescriptions peuvent être édictées lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger les habitants ou d'autres personnes touchées de manière comparable contre le bruit et la pollution de l'air, pour éliminer les inégalités frappant les personnes handicapées, pour assurer la sécurité, faciliter ou régler la circulation, pour préserver la structure de la route, ou pour satisfaire à d'autres exigences imposées par les conditions locales.

Conformément à l'article 104 al. 1 de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), le marquage d'une bande cyclable ne nécessite aucune publication ni procédure particulière, un ordre de l'autorité compétente étant suffisant.

La suppression de cases de stationnement est soumise à la procédure ordinaire de publication des réglementations locales du trafic (art. 107 al. 1 let. b OSR). Toutefois, selon l'article 107 al. 2 OSR, il est possible, lorsque la sécurité routière l'exige, de mettre en place des signaux indiquant des réglementations locales du trafic avant que la décision n'ait été publiée. Une

telle réglementation de durée limitée n'est toutefois possible que pour une durée de 60 jours au plus. Au-delà, la procédure ordinaire s'applique, à savoir que la mesure doit être publiée et la mise en place des signaux ne peut avoir lieu avant que la décision ne soit exécutoire. Selon l'article 107 al. 2bis OSR, les réglementations locales du trafic introduites à titre expérimental ne peuvent être ordonnées pour une durée supérieure à une année.

2. Le Conseil communal peut-il nous informer sur le nombre de places effectivement supprimées par rapports au nombre de places existantes, y compris souterraines, dans le quartier de Pérolles?

Ce test de piste cyclable a nécessité la suppression temporaire de 65 places sur le domaine public, soit 62 places de parc à usage public, 1 place pour personnes à mobilité réduite, 1 place Police, 1 place pour véhicules électriques, ainsi que 11 places deux-roues.

Du point de vue de l'analyse fonctionnelle, en ce qui concerne le boulevard de Pérolles et les rues adjacentes, le Conseil communal rappelle qu'il y a environ 580 places de parc existantes sur le domaine public, pour un total de 375 vignettes-habitants pour l'ensemble du quartier.

Cependant, le périmètre politique du quartier de Pérolles, celui qui se trouve sur le site Internet avec une grande zone qui inclut tout le quartier, comprend réellement 763 places de stationnement sur le domaine public à usage public pour 375 vignettes-habitants. A ce nombre s'additionnent 6'150 places sur le domaine privé. Le total des places de parc pour le quartier de Pérolles est donc de 6'913.

Ces 6'150 places du domaine privé couvertes et non couvertes comprennent 526 places de parc à usage public et payantes (parking des galeries du Rex, Pérolles-Centre, Banque cantonale, Ecole d'ingénieur, etc.), 168 places visiteurs gratuites et 5'456 places à usage privé (habitants et emplois).

Le quartier politique de Pérolles compte environ 4'000 habitants. Or, le taux moyen de motorisation en ville de Fribourg est de 401 voitures pour 1'000 habitants, soit un besoin brut maximum de 1'604 places de stationnement pour les habitants.

Ce besoin brut de 1'604 places de stationnement qui, en y retranchant les ratios découlant de la politique de stationnement de la Ville, se transforme à un besoin réel de 1'000 places de stationnement pour les habitants de Pérolles.

3. Par rapport à la précédente question, le Conseil communal peut-il nous informer sur le nombre de places disponibles à Pérolles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas occupées par des vignettes de stationnement des habitants, et donc disponibles pour quiconque souhaite y faire des achats?

Le Conseil communal n'a pas d'enquête de stationnement récente. La dernière date de 2014, notamment en lien avec le PAL. Elle donnait une occupation moyenne de 65%, avec une baisse de l'occupation la nuit et une fréquentation plus élevée en journée. A noter que cette enquête concernait un échantillon de places et pas les 580 existantes. Cependant, mais l'échantillon était assez représentatif (environ 50% des places enquêtées). Il n'y a pas eu de gros

changement à Pérolles depuis, mis à part la suppression des places aux Arsenaux, qui ont été en partie compensées par la Haute école de travail social, notamment.

En 2014, on voit que l'on avait environ 35% des places de stationnement occupées par des vignettes. En 2014, on avait 325 vignettes et 375 vignettes en 2019. Donc, avec un peu moins de places et un peu plus de vignettes, le Conseil communal estime que l'on doit approcher les 50% d'occupation de places par des habitants (vignettes). Dans l'hypothèse la plus défavorable et qui est peu probable où l'entier des détenteurs de vignettes viendraient à se parquer simultanément sur le domaine public, il resterait encore 388 places pour les visiteurs-clients sur le domaine public du périmètre politique. Il faut encore ajouter à ces places toutes les places susmentionnées localisées sur le domaine privé

Globalement, on peut présager que la situation avant piste cyclable devait approcher le 80% d'occupation en journée, 60% la nuit, mais c'est une estimation.

Depuis le marquage de la piste cyclable en test, nous effectuons un monitoring des places libres: nous constatons depuis le début du test une moyenne de 15 à 20 places de libres directement sur le boulevard de Pérolles (côté Sarine) après six relevés la semaine dernière et on dénombre en plus des places libres sur les rues adjacentes, qu'il faudrait additionner. Seule exception constatée à ce stade du monitoring: hier (dimanche) en fin d'après-midi où il n'y avait que cinq places libres sur Pérolles.

En résumé, dans le quartier de Pérolles, il y a:

- 763 places de stationnement à usage public sur le domaine public pour 375 vignettes, soit un solde positif de 388 places de parc à disposition des clients des commerces sur le domaine public. Même en soustrayant les 65 places temporairement supprimées, il reste donc actuellement 323 places sur le domaine public.
- 6913 places au total sur le domaine public, places construites dans les immeubles et parkings souterrains à usages public pour un besoin net/ habitants de 1'000 places de stationnement.
- 526 places de parc à usage public et payantes (parking des Galeries du Rex, Pérolles - Centre, Banque cantonale, Ecole d'ingénieur etc.), qui offrent des capacités généreuses pour les clients des commerces. Il est à relever que les habitudes de consommation ont changé, notamment avec la livraison des produits alimentaires commandés en ligne au domicile des clients, ce fait ayant tendance à augmenter le nombre de places de stationnement de libres dans ces parkings payants.

En conclusion, 2'000 places de stationnement dans le quartier de Pérolles permettraient de couvrir les besoins des habitants et des emplois. A ce chiffre, il convient d'additionner les places nécessaires pour les visiteurs clients, soit 526 dans les parkings publics construits et actuellement une partie des 323 places qui demeurent sur le domaine public de la ville. Or, comme je l'ai déjà dit, le quartier de Pérolles en dénombre près de 6'900.

**Vonlanthen Marc (PS).** Je suis satisfait de la réponse.

- n° 178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à l'éventuelle implication de Fribourg dans l'accueil d'un contingent supplémentaire de réfugiés

**Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).** La semaine dernière, huit villes suisses ont déclaré vouloir accueillir volontairement davantage de réfugiés des îles grecques. Dans leur lettre, les villes veulent faire pression sur le gouvernement fédéral et le Secrétariat d'État aux migrations, qui détermine l'élargissement du quota de réfugiés. La situation catastrophique des réfugiés en Grèce est aggravée par la pandémie.

Zusammen mit anderen Akteuren aus allen politischen Lagern wollen diese 8 Städte nun dem Bund ein unmissverständliches Zeichen geben, dass sich die Schweiz dringend auf ihre vielgelobte humanitäre Tradition zurückbesinnen und - selbstverständlich im Rahmen des Dublin-Abkommens - nach Wegen suchen sollte, um Flüchtlinge von den griechischen Inseln aufzunehmen.

Wie mir ein Städtevertreter bestätigte, gäbe es auf jeden Fall Möglichkeiten, Dublin-konform, mehr Minderjährige aufzunehmen. In den griechischen Lagern befinden sich derzeit mehr als 4'000 Kinder und Jugendliche, die auf sich allein gestellt sind.

- 1) Pourquoi Fribourg n'est-elle pas impliquée dans cette initiative des villes suisses?
- 2) Le Conseil communal serait-il prêt à examiner, comme les autres villes suisses, les options conformes au règlement Dublin pour accueillir des mineurs des camps de réfugiés grecs?

**Steiert Thierry, Syndic.** Le Conseil communal a pris connaissance de la déclaration faite récemment par huit grandes villes de Suisse, concernant l'accueil d'un contingent supplémentaire de réfugiés. Cette action a été organisée à brève échéance par la Ville de Zurich et nous n'avons pas été en mesure d'examiner la démarche dans des délais aussi courts, comme d'ailleurs la plupart des 100 villes suisses.

Cela dit, les conditions inhumaines dans lesquelles se trouvent de nombreux réfugiés en Grèce et ailleurs ne nous laissent pas indifférents. Nous sommes conscients que l'Europe toute entière a une responsabilité à assumer dans ce drame humanitaire et qu'elle doit augmenter ses efforts afin d'accueillir les familles concernées, dans un esprit de solidarité. Comme nous l'avons dit dans notre récente réponse à un postulat demandant d'accueillir un contingent extraordinaire de réfugiés, la décision d'augmenter les quotas de réfugiés relève des compétences de la Confédération, tout comme l'interprétation de l'accord de Dublin. Sur le plan communal, nous souhaitons prioritairement mettre l'accent sur l'intégration des migrants qui sont attribués au canton de Fribourg et qui sont hébergés dans notre ville.

Wir haben uns dem Vorstoss der 8 Städte nicht angeschlossen, sind aber bereit, eine allfällige, breiter gefasste Diskussion zu dieser Problematik zu führen, idealerweise zusammen mit dem Städteverband und mit den anderen beteiligten Kreisen und Behörden, gerne auch mit der Vorsteherin des Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartements. Dabei wäre insbesondere die Frage zu stellen, ob die durch das Dublin-Abkommen bevorzugte Schweiz zusätzliche Anstrengungen unternehmen sollte, um ihren Beitrag zur Bewältigung der Flüchtlingskrise zu leisten. In der Zwischenzeit konzentrieren wir uns, getreu unserer humanistischen Tradition, auf die Integration der Flüchtlinge, die in der Stadt Freiburg untergebracht sind.

**Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).** Je ne suis pas satisfaite de la réponse.

- n° 179 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la suppression temporaire de 62 places de stationnement sur le boulevard de Pérolles

**Krienbühl David (PLR).** Non, je ne suis pas contre le vélo et les pistes cyclables, mais quelle fut notre étonnement. Le 10 juin, le Service de la mobilité de la Ville de Fribourg communiquait sur sa mesure temporaire de deux mois concernant la mobilité douce sur le boulevard de Pérolles, impliquant la suppression temporaire de 62 places de stationnement.

En effet, les commerçants, les restaurateurs et les habitants n'ont pas du tout été consultés sur cette question très importante, alors que nous sommes en phase de sortie de crise et que de nombreux commerces et restaurants se battent quotidiennement pour leur survie.

Au moment où 15% des employés sont encore en télétravail et que nous arrivons en période de vacances, et que toutes les écoles du plateau de Pérolles ferment gentiment mais sûrement leurs portes les unes après les autres pour cet été, nous nous demandons légitimement s'il ne s'agit pas du pire moment, sous prétexte du coronavirus et du monde d'après, de prendre cette décision et de l'exécuter sans information officielle aux commerçants et riverains, en si peu de temps.

Nous espérons vivement que le Service de la mobilité saura très prochainement faire preuve de compréhension – c'est en cours de route – envers les acteurs économiques de notre commune, et qu'un dialogue pourra être renoué au plus vite et de manière régulière avec les acteurs économiques de la ville de Fribourg. C'est ensemble que nous trouverons des solutions pour tous, j'en suis convaincu.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Il y a bel et bien eu des mesures économiques de près de 400'000 francs pour les commerçants, les restaurateurs et les maraîchers. Je rends attentif M. D. Krienbühl à la baisse significative d'usage des transports publics (50% avec le risque de report sur le trafic individuel motorisé). Il y a également un lien scientifique de plus en plus établi entre la qualité de l'air et le covid-19, car il est évident que si vous êtes exposé à des pollutions atmosphériques, vous êtes en général plus susceptible de contracter le covid-19. De plus en plus d'articles scientifiques démontrent ce lien. Il y a également une très forte demande de la part des cyclistes, avec plus de 30% de ventes de vélos ces dernières semaines. Concernant le manque d'informations, j'aimerais insister sur le fait qu'un Sergent de Ville a passé systématiquement chez chaque commerçant pour l'avertir, l'informer et lui expliquer ce qui allait se passer. Oui, cela a été fait rapidement mais cela a été fait avec toute la communication nécessaire. On peut toujours faire mieux, mais communication il y a eu. De plus, je vous informe que nous avons eu ensemble une séance la semaine dernière qui s'est très bien terminée et qui a prouvé que l'on était capable de dialoguer. Au nom du Conseil communal, je m'en réjouis énormément. Il y a eu la décision de réaliser un petit questionnaire qui va être imprimé par la Ville. Vous allez pouvoir valider ce questionnaire et il va être distribué à tous les commerçants de Pérolles. Ils pourront proposer à leurs clients de donner le numéro postal d'où ils viennent et comment ils sont venus (trottinette, vélo, bus, etc.). Cela nous donnera certainement un bon profil des clients du quartier. Avec l'AFCAS et GastroFribourg, nous sommes capables de cette mesure très constructive.

**Krienbühl David (PLR).** Je remercie M. le Conseiller communal pour ces explications et je réitère mes propos. A l'avenir, prenez compte des acteurs économiques et des habitants de la ville pour ce genre de mesures, même si elles sont très urgentes. C'est le message que j'ai envie de faire passer ce soir.

Nous ferons le débriefing ensemble, avec le Service de la mobilité, les acteurs économiques et autres acteurs concernés. Je me réjouis de pouvoir construire ensemble le futur de notre ville.

- n° 180 de M. Julien Vuilleumier (Verts) relative à la proposition de remplacer l'Agglomération de Fribourg par une association de communes

**Vuilleumier Julien** (Verts). Le 10 juin dernier, la Commission ordinaire du Grand Conseil en charge de la révision de la loi sur les agglomérations annonçait sa proposition de remplacer l'Agglomération actuelle, en tant que structure, par une association de communes. La Commission parlementaire, dont deux membres du Conseil communal font partie, a justifié cette proposition par certaines faiblesses du fonctionnement actuel de l'Agglomération et par la nécessité d'agrandir le futur périmètre de l'agglomération. Comme cette proposition a suscité un débat et va encore en susciter au Grand Conseil et des réactions mitigées par certaines communes et par l'Agglomération elle-même qui considère qu'elle n'a pas été impliquée dans cette réflexion, je souhaite poser les questions suivantes.

1. Comment le Conseil communal se positionne-t-il par rapport à cette proposition et qu'elles en seraient les conséquences pour la Commune de Fribourg? Est-ce que la position défendue par le député Laurent Dietrich, Président de la Commission parlementaire, et par le député Thierry Steiert, membre de cette commission, reflète l'avis du Conseil communal?
2. L'Agglomération a souvent des tâches supplémentaires à celles principales d'aménagement. Quels seraient les effets sur ces tâches telles que le soutien à la culture?
3. Est-ce que la proposition de dissolution de l'Agglomération dans le contexte de préparation de la fusion du Grand Fribourg n'est pas un signal ambigu, voire contradictoire, pour la population?

**Steiert Thierry, Syndic.** J'aimerais rappeler que les considérations qui ont conduit la Commission parlementaire à opter pour cette position, qui est connue puisque largement discutée dans la presse et autres médias, repose sur un certain nombre d'arguments. Le premier est qu'il existe une bonne quarantaine d'agglomérations en Suisse. Elles sont soit constituées en associations intercommunales, plus ou moins comme dans le canton de Fribourg, soit de manière encore plus "légère". Certaines agglomérations, au sens de la loi fédérale sur les agglomérations et du fonds d'infrastructures de la Confédération, sont pratiquement gérées par les cantons. Les projets d'agglomération sont gérés soit par les Cantons avec une beaucoup plus forte implication des autorités cantonales que ce que l'on connaît chez nous, soit par des associations intercommunales. L'Agglomération constituée telle qu'elle est chez nous, avec une certaine lourdeur (Parlement, Exécutif) est la seule de ce type. Il y a des avantages d'avoir un fonctionnement très démocratique, avec beaucoup de participation et d'instruments parlementaires que d'autres agglomérations n'ont pas. Ceci, on peut l'admettre. Par contre, on constate aussi que lors du dépôt des précédents projets d'agglomération, la Confédération a clairement fait comprendre au Canton de Fribourg que si le périmètre de l'agglomération fribourgeoise n'allait pas être étendu, nous n'aurions pratiquement plus de chances de faire passer des projets d'agglomération et d'obtenir des subventions du fonds d'infrastructures de la Confédération. Or, l'Agglomération, telle que constituée aujourd'hui, n'est vraisemblablement pas en mesure de convaincre d'autres communes qui ne se trouvent pas le périmètre de l'agglomération, tel qu'il est défini par l'Office fédéral de la statistique, de rejoindre l'Agglomération

et d'étendre ainsi ce périmètre. C'est ce genre de considérations qui nous a conduit à opter pour cette position. D'ailleurs, la position est également partagée par certaines autres communes de l'Agglomération.

1. Comment le Conseil communal se positionne-t-il par rapport à cette proposition et qu'elles en seraient les conséquences pour la Commune de Fribourg? Est-ce que la position défendue par le député Laurent Dietrich, Président de la Commission parlementaire, et par le député Thierry Steiert, membre de cette commission, reflète l'avis du Conseil communal?

Non, les positions que nous avons prises se sont pas la position officielle du Conseil communal, puisqu'il n'a pas été appelé à prendre position précisément sur cette question-là. En revanche, je crois pouvoir dire que nous sommes tous d'avis que l'Agglomération, telle qu'elle a existé durant les 11 dernières années, a fait du bon travail et qu'elle a fait ses preuves. La position prise actuellement par cette commission n'est pas un désaveu du travail fait par l'Agglomération. Ce n'est pas une remise en question du travail qui a été fait. C'est plutôt un regard vers l'avenir et vers, nous l'espérons, un centre cantonal plus fort avec une fusion.

2. L'Agglomération a souvent des tâches supplémentaires à celles principales d'aménagement. Quels seraient les effets sur ces tâches telles que le soutien à la culture?

Tel que le projet de loi est proposé actuellement, il est prévu d'octroyer un délai transitoire de deux ans, à partir de l'entrée en vigueur de cette loi, pour permettre la transformation de l'Agglomération dans sa forme actuelle vers une forme future. Ces réflexions, qui se dérouleront durant ces deux ans, devront conduire à une intégration autre du volet culture. Ça pourrait être une association intercommunale, telle qu'on l'a connue précédemment avec Coriolis Promotion, ou quelque chose d'innovant. Il y aura suffisamment de temps pour réfléchir à cette transformation et la prise en compte de tous les bénéficiaires des subventions culturelles.

3. Est-ce que la proposition de dissolution de l'Agglomération dans le contexte de préparation de la fusion du Grand Fribourg n'est pas un signal ambigu, voire contradictoire, pour la population?

Non, au contraire. J'ai expliqué pourquoi le périmètre de l'agglomération doit être étendu et pourquoi c'est sous cette forme-là que les chances sont les meilleures de le faire. Si on admet que ce projet de loi va passer au Grand Conseil, qu'il y a un certain délai jusqu'à l'entrée en vigueur, qu'ensuite il y a un délai transitoire pour permettre à l'Agglomération de se transformer, on arrivera largement dans la prochaine législature, voire plutôt vers la fin de la prochaine législature. C'est précisément aussi l'horizon temporel que l'on peut imaginer pour la réalisation du projet de fusion. Les deux choses devraient in fine converger plus ou moins vers la deuxième moitié de la prochaine législature.

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.** Je complète les propos de M. le Syndic avec quelques considérations en tant que Président de la commission ordinaire du Grand Conseil en charge de la révision de la loi sur les agglomérations. Le travail de cette commission, au niveau du Grand Conseil, a pour but d'examiner les propositions dans leur ensemble et dans leur contexte. Or, la discussion de la loi sur les agglomérations s'inscrit dans le cadre de réformes de plusieurs lois, notamment la loi sur



la mobilité, la loi sur les communes et les plans directeurs régionaux. Il est évidemment aussi considérées la demande de révision de la loi sur les agglomérations par la Confédération et la demande par la même Confédération de l'élargissement du périmètre. Le troisième pilier de réflexion concerne le périmètre, les tâches, le rôle du Préfet et le bilinguisme. Le travail de la commission est d'inspecter l'ensemble de ces conditions et ensuite de sortir la meilleure proposition. Il s'avère que dans ce contexte, la meilleure proposition était la première raison de simplifier le texte de loi et d'uniformiser sur l'ensemble du canton la façon de gérer les agglomérations, comme cela se fait maintenant à Bulle, et comme ce sera possible de le faire aussi, par exemple, à Estavayer. Nous avons aussi considéré que l'Agglomération institutionnelle, telle qu'elle est maintenant, avait forcé l'admiration quand elle a été mise ça en place, mais que finalement elle n'a été reprise par aucun autre canton, aucune autre association de communes. Je rejoins les propos de M. le Syndic sur les aspects de fusion et d'avenir. Je répondrai plus précisément sur le soutien à la promotion culturelle, mais de manière plus générale sur le soutien à la promotion car le deuxième volet de l'agglomération concerne la promotion économique, touristique et culturelle. Il y a deux possibilités: soit les communes qui sont dans ce nouveau périmètre adhèrent à cette partie liée à la promotion. Elles peuvent le faire, et dans ce cas cette nouvelle association de communes, selon le projet de la commission, s'occuperait des mêmes tâches. Soit, il est possible de se rattacher à une autre association de communes déjà en place – on parlait tout à l'heure de Coriolis Infrastructures – ou alors de créer une nouvelle association de communes. Concernant la suite et la consultation – c'est quelque chose qui a été dit et qui nous a été demandé –, une commission parlementaire n'a pas la possibilité de démarrer une consultation. C'est le Conseil d'Etat qui le fait. Nous avons débattu de cet aspect-là et il nous a semblé très important de prévenir l'Agglomération, avant le communiqué de presse, quelle était la position de la commission pour qu'elle puisse en discuter. Cela tombait bien car le même matin, elle avait une réunion du comité. Elle a donc pu prendre position et cela nous semblait nécessaire. Enfin, j'ai envie de vous dire que ce n'est qu'un débat de commission. Tout le débat se fera ensuite en plénum. C'est une commission nommée par les groupes parlementaires, qui doit réfléchir et proposer une solution. Suite à cela, les députés pourraient très bien soit approuver ce projet bis - auquel se rallie le Conseil d'Etat -, soit décider le renvoi et un nouveau projet sera traité. Une nouvelle consultation pourra alors être organisée, mais pas à ce stade. Voilà quelques éléments concernant le cadre de réflexion de la Commission.

**Vuilleumier Julien** (Verts). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 181 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative aux oppositions des associations Pro Senectute, Pro Infirmis et du Club en fauteuil roulant Fribourg au projet de transformation de la gare de Fribourg

**Morel-Neuhaus Marie-Gertrude** (PLR). Ma question concerne la transformation de la Gare de Fribourg. Les associations Pro Senectute, Pro Infirmis et le Club en fauteuil roulant font opposition avec véhémence au projet des CFF concernant l'inclinaison des rampes. En ce moment, elle est déjà de 10 à 12%. Les CFF estiment qu'ils sont dans la légalité, étant au bénéfice d'une dérogation obtenue il y a de nombreuses années. Les CFF prétendent que les personnes en fauteuil roulant ne voyagent jamais seules. Ceci n'est évidemment plus du tout le cas. Les trois associations pourraient renoncer à leur opposition au sujet de ces nouvelles rampes si les CFF prévoyaient un ascenseur accessible aux fauteuils roulants pour accéder à chaque quai, mais c'est le contraire qui est prévu. Dans la situation actuelle, des monte-charges existent, mais le projet prévoit de les supprimer. Une vraie aberration! Que peut faire le Conseil communal?

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Comme le projet a été mis à l'enquête et qu'il est géré par les CFF, je préfère prendre langue avec eux avant de vous répondre.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 182 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la consultation en cours sur la modification de la loi sur l'exercice du commerce (LCom; RSF 940.1)

**Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR).** Une consultation en cours souhaite modifier la loi sur l'exercice du commerce (LCom). Il s'agit d'adapter l'article 31, ce qui amènerait deux nouveautés. Tout d'abord, en plus du tabac et des produits du tabac, son champ d'application serait étendu aux cigarettes électroniques et aux produits similaires. Les définitions y relatives sont inspirées par les articles de la loi sur le tabac. Ensuite, la limite d'âge pour la vente de ces produits s'élèvera à 18 ans. A noter que l'augmentation de la limite à 18 ans, contre 16 actuellement, va dans le sens du programme cantonal de prévention du tabagisme. Tout en étant non-fumeuse, je trouve la loi actuelle déjà suffisamment restrictive. Qu'en est-il des fumeurs du narguilé qui, pour le moment, le fument en plein jour dans certaines rues de Fribourg?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 183 de M. Simon Zurich (PS) relative aux mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau à l'heure de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

**Zurich Simon (PS).** La revitalisation et la renaturation de cours d'eau figurent parmi les mesures les plus efficaces pour préserver et promouvoir la biodiversité. A ce titre, la Stratégie Biodiversité Suisse de la Confédération leur accorde une place de choix. Au milieu urbain, elle permet également d'augmenter la qualité de vie des habitants. A l'heure où le Conseil communal révisé le Plan d'aménagement local, je lui pose les questions suivantes.

- Quelles mesures de revitalisation et de renaturation des cours d'eau figureront dans le PAL révisé?
- Où est-il possible de prévoir des mesures de revitalisation, notamment pour le ruisseau coulant entre le Chassotte, l'étang du Jura et le Palatinat vers la Sarine ou celui coulant depuis l'actuel quartier Ploetscha – impasse de la Forêt au Schoenberg vers la Sarine, qui figurent tous deux sur le Plan Siegfried de 1945?
- Serait-il possible de revitaliser l'étang du Jura de manière à promouvoir la biodiversité dans et autour de l'étang, tout en assurant un accès comme lieu de plaisance ou de loisirs pour les habitants du quartier?
- A cet effet, le Conseil communal pourrait-il prévoir de valoriser les espaces verts et attenants? Quant aux rives de la Sarine, quel est le calendrier prévu par le Conseil communal pour la réalisation des mesures annoncées?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 184 de M. Simon Zurich (PS) relative aux changements prévus en matière de subventionnement et de gestion administrative des crèches de la ville

**Zurich Simon (PS).** D'après nos informations, la Direction des Ecoles a informé les crèches de la ville de plusieurs changements majeurs, qui sont prévus pour l'année à venir, notamment en matière de subventionnement et de gestion administrative. Nous prions donc le Conseil communal de répondre aux questions suivantes.

- Quelles sont les tâches actuelles de la Ville en matière de gestion des structures d'accueil de la petite enfance, notamment sur le plan administratif et financier?
- Quelles sont les nouvelles tâches que la Ville a annoncé reprendre durant l'année à venir?
- Le Conseil communal estime-t-il adéquat d'annoncer un tel changement de la situation alors qu'une proposition de révision du règlement pertinent était pendante et a été acceptée dans l'intervalle?
- D'ailleurs, pourquoi le Conseil communal a-t-il préféré laisser dormir son projet de révision du règlement concerné alors qu'il introduit des changements majeurs par la petite porte, sans consultation?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 185 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative au développement du site de BlueFACTORY et à la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA

**Casazza Raphaël (PLR).**

"Heute ist eine angemessene Kapitalisierung der Bluefactory AG nötig", das ist ein Zitat des Staatsrats Olivier Curty in den Freiburger Nachrichten vom 23. Juni.

Was bedeutet das konkret für Bluefactory und für die Stadt Freiburg?

Soviel ich weiss, hat die Stadt Freiburg bereits knapp 18 Millionen Franken in Bluefactory Fribourg-Freiburg AG investiert, gleichviel wie der Kanton, weil beide zu 50% Teilhaber sind.

Der Kanton hat sich aber parallel dazu mit 10 Millionen Franken für das Swiss integrative Center for Human Health (SICHH) engagiert, wobei unter gewissen Bedingungen, und der Bund (SEFRI) soll dazu 9 Millionen Franken gewährleisten. Und bald wird der Bau des 25 Millionen-Gebäudes SmartLivingBuilding der EPFL beginnen.

Mesdames et Messieurs, ce quartier a de la peine à décoller depuis plusieurs années et on se demande si ce n'est pas dû au fait qu'il y a plusieurs pilotes dans l'avion Bluefactory. On doit constater que le développement de BFF SA se fait de facto par les grandes institutions que sont le Canton et l'EPFL. D'où mes questions:

1. Qui a le "vrai" lead au sein de l'actionnariat BFF SA?

2. Est-ce que la Ville de Fribourg sera appelée à participer à une augmentation de capital de BFF SA et si oui, de combien et pourquoi?
3. Quelle est la réelle influence de la Ville de Fribourg dans BFF SA?
4. Pourquoi le développement de ce quartier situé idéalement en plein centre-ville ne se fait-il pas plus rapidement?
5. Est-ce qu'une modification de l'actionnariat a été envisagée au profit d'une part plus importante pour le Canton? Si non, pourquoi?
6. Est-ce qu'une répartition plus efficiente et efficace des rôles entre la Ville et le Canton a été discutée? Par exemple, la Ville pourrait s'occuper du développement de l'aspect culturel et de mobilité pendant que le Canton se charge du développement du site technologique.
7. Au vu des montants importants en jeu, serait-il possible de transmettre les comptes annuels de BFF SA à la Commission financière?

**Steiert Thierry, Syndic.** Nous répondrons à cette question lors de la séance ultérieure.

**Dietrich Laurent, Directeur de la Culture.** Ce que vient d'énumérer M. R. Casazza représente bien aujourd'hui la complexité du dossier. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises, lors des comptes, de vous dire que l'on devait appréhender ce dossier d'une manière complète, globale et bien réfléchi. C'est pour cela que certains dossiers ont tendance à traîner, mais ce n'est vraiment pas le cas.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal

**Wicht Pascal (UDC).** Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'organisation des lotos ne sera plus possible dans la Salle des fêtes de Saint-Léonard, celle-là même où nous nous trouvons ce soir. En effet, d'une part, la Ville a souhaité récupérer les locaux pour les affecter à d'autres utilisations. D'autre part, les changements législatifs opérés au niveau fédéral questionnent l'organisation des lotos tels que nous les connaissons aujourd'hui, dans la mesure où une part minimale du chiffre d'affaires devra être reversée sous forme de gains et où l'organisation par un prestataire à but lucratif ne sera plus possible.

Outre l'aspect de loisirs pour une partie de la population, l'organisation d'un loto par année est surtout une source de financement extrêmement importante pour nombre d'associations, en particulier culturelles et sportives. Pour bon nombre d'associations, voir leur budget annuel imputé de 5'000, 10'000, voire 15'000 francs pose tout bonnement la question de la survie à court terme. C'est d'autant plus important aujourd'hui que certaines associations ont déjà dû renoncer aux lotos 2020 pour cause de covid-19. C'est donc bel et bien la vigueur de la vie sportive et culturelle de notre ville qui est en danger. Nous avons la chance de compter un grand nombre de sociétés locales qui apportent beaucoup à la population et qui contribuent également au rayonnement de la ville. Il est donc vital que la Commune fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que cela puisse continuer.

Tous ces éléments sont déjà connus depuis un certain temps (plus de deux ans pour ce qui est des locaux) et, à l'origine, une assemblée extraordinaire de l'InterSociétés était censée être organisée, si ma mémoire est bonne, au début 2019 déjà. Différentes options ont été évoquées, notamment un déplacement des lotos à Forum Fribourg. Il y a quelques mois, nous avons pu lire dans les journaux que l'organisation des lotos, aujourd'hui confiée à l'InterSociétés, pourrait être reprise par la Loterie romande (LoRo).

Pour autant, le Conseil communal n'a à l'heure actuelle fourni aucune réponse permettant la tenue des lotos à partir de 2021. Mes questions sont les suivantes:

1. Quelles démarches le Conseil communal a-t-il entreprises pour pérenniser l'organisation des lotos par des sociétés locales? Avec quels résultats?
2. Le Conseil communal a-t-il aujourd'hui une solution à proposer pour l'année 2021 et pour les suivantes? Quant à un lieu susceptible d'accueillir les lotos, en particulier qu'en est-il de l'option "Forum Fribourg" qui était à l'étude il y a plus d'une année?
3. Sur l'aspect de la mise en conformité avec le nouveau droit fédéral, où en sommes-nous dans les discussions avec la LoRo et/ou avec d'autres prestataires?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 187 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) relative aux données démontrant l'urgence de l'installation d'une piste cyclable provisoire sur le boulevard de Pérolles

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Ai-je bien compris le Directeur de la Mobilité, tout-à-l'heure, qu'il y avait urgence dans le dossier des pistes cyclables du boulevard de Pérolles à cause d'un report modal vers la circulation motorisée individuelle en raison du covid-19 et de la qualité de l'air qui s'est dégradée en raison de cette même crise? J'aimerais connaître les données véritables qui sous-tendent ces informations, sans quoi les arguments du Directeur de la Mobilité ont, pour moi, une légère odeur de fromage.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Vous avez certainement lu un élément de réponse dans "La Liberté" avec les transports publics qui annoncent 50% de chute de leur utilisation. Le deuxième élément est que sur le boulevard de Pérolles, 3% des véhicules qui y circulent sont des bus. Or, ces bus transportent 20% des gens qui transitent sur l'axe. On le voit en Suisse et dans notre ville, il est évident qu'à partir du moment où les gens privilégient la voiture individuelle parce qu'ils ont peur d'aller en transports publics, il y a des conséquences sur la qualité de l'air. J'évoquerai simplement un élément qui ne sent pas le fromage: je pense que l'on a tous senti que pendant le covid-19, ça sentait bon en ville car ça ne sentait plus les gaz d'échappement. Maintenant que nous avons, bien heureusement, déconfiné, nous avons tous senti aujourd'hui que la qualité de l'air n'est plus du tout la même que celle que nous avons eu pendant la période de confinement. Je pense qu'il n'y a pas besoin de faire de grandes études pour dire que nous ne sommes pas en train de faire de l'industrie laitière, mais que nous sommes en train de faire une mesure de sécurisation et de protection de l'environnement, tout en ayant la volonté de dynamiser le report modal vers la mobilité douce.

**Altermatt Bernhard** (PDC/PVL). Vous avez invoqué une urgence en raison d'un report modal, qui n'existe pas et d'une qualité de l'air qui s'est améliorée. Je partage votre analyse sur le report modal et la qualité de l'air, mais invoquer l'urgence alors que c'est le contraire qui se produit dans un dossier très controversé, je trouve cela maladroit et pas correct.

**La Présidente.** Pour les personnes utilisant les transports publics, je vous signale que le dernier bus à l'arrêt Poya est à 23.42 heures.

- n° 188 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la prise de parole lors de la présentation d'un postulat

**Rugo Claudio** (PA). J'aurais pu transformer mes remarques en questions. Est-ce que le Conseil communal pourrait me citer l'article du règlement général qui stipule, comme l'a dit M. B. Altermatt, que l'on ne devrait prendre qu'une seule fois la parole durant la présentation d'un postulat. J'aimerais que l'on me cite l'article. Ou alors, serait-ce une proposition du PDC?

J'ai deux informations à vous donner. Je peux les faire sous forme de question si vous voulez. Je confirme la date du 6 juillet pour le commencement de la grève de la faim concernant le même sujet que l'intervention de Mme B. Acklin Zimmermann. C'est une réponse au rapport final sur le postulat des 50 migrants, accepté par le Conseil général et refusé par le Conseil communal. D'ailleurs, ce soir j'ai déjà commencé, je n'ai pas soupé. C'est peut-être pour cela que je ne m'exprime pas bien. J'ai les idées pas claires.

- n° 189 de M. Claudio Rugo (PA) relative au comptage des voix lors du vote populaire concernant le théâtre Equilibre

Dernière chose. Est-ce que le Bureau pourrait créer une commission spéciale pour le recomptage des voix lors du vote sur le théâtre?

**Steiert Thierry, Syndic.** Concernant la dernière question, je peux imaginer que M. le Conseiller général C. Rugo fait référence au vote de l'époque sur le théâtre Equilibre. Je pense que les délais de recours sont largement échus et que les voies de droit ne peuvent plus être utilisées aujourd'hui, après autant d'années. Je n'ai pas entendu M. C. Rugo formuler des motifs de révision qui justifieraient la révision de cette votation.

Pour le reste, je n'ai pas vraiment compris la première question. Si cela concernait une disposition légale, je vous invite à nous envoyer un e-mail pour nous demander des précisions. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre après les avoir soumis à notre Service juridique.

**Rugo Claudio** (PA). C'est une employée de la Ville qui m'a averti récemment. Je pense que je suis dans les délais légaux. Il reste 90 jours pour faire réclamation et demander le recomptage des voix. Si cela a été fait correctement, je pense qu'on peut le faire. Ce sera notre prochaine bataille juridique, je pense. C'est une employée qui m'a aussi expliqué comment on arrivait à falsifier des bulletins. C'est très intéressant. Cela s'est passé à Genève et à Fribourg.

**La Présidente.** Y a-t-il encore une question ou une intervention, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous remercie toutes et tous d'être restés jusqu'à la fin et me réjouis de vous revoir le 29 août, lors de notre sortie. Plus d'informations vous parviendront très prochainement.

Il est 23.31 heures. La séance est levée.

Fribourg, le 17 juillet 2020  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline JUNGO

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

**Annexes mentionnées.**